

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

Province de Québec

pour l'année finissant le 31 mars

1945

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
Rédempti Paradis,
IMPRIMEUR DU ROI

1946

RAPPORT

DU

Ministre des Terres et Forêts

DE LA

Province de Québec

pour l'année finissant le 31 mars

1945

Imprimé par ordre de la Législature



QUÉBEC
Rédempti Paradis,
IMPRIMEUR DU ROI

1946

RAPPORT
DU
MINISTRE DES TERRES ET FORÊTS
POUR L'ANNÉE
1944 - 45

INDEX

PAGE

Lettre du Ministre au Lieutenant Gouverneur..... 9

Appendices au rapport 1944-1945

No 1. Etat des encaissements du Ministère des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 31 mars 1945..... 11

No 2. Etat des dépenses du Ministère des Terres et Forêts pour les douze mois expirés le 31 mars 1945..... 11

No 3. Rapport annuel du Chef du Service Forestier..... 12

No 3a. Transferts des concessions forestières effectués durant l'exercice 1944-1945..... 60

No 3b. Liste des réserves cantonales..... 61

No 3c. Industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec.. 63

No 3d. Développement de l'industrie de la pulpe et du papier dans la province de Québec et au Canada..... 63

No 3e. Prix des bois à pulpe et des pâtes à papier au Canada et dans Québec..... 64

No 3f. Production de lattes et de bardeaux..... 64

No 3g. Industrie des bois de sciage..... 65

No 3h. Volume des bois de sciage.....	65
No 3i. Etat des sommes perçues pour droits de coupe, rente forestière, etc., durant l'année fiscale 1944-1945.....	65
No 3j. Les scieries.....	66
No 3k. Statistiques sur l'industrie des bois de sciage dans le Québec en 1944. Bois de sciage et dérivés.....	67
No 3l. Résumé de l'échelle de droits de coupe en vigueur en 1944-1945.....	68
No 4. Rapport annuel du Chef du Service de la Protection des Forêts.....	69
No 5. Rapport annuel du Directeur du Service des Arpentages....	124
No 5a. Instructions émises durant l'exercice financier 1944-1945....	126
No 5b. Etat des lots spécifiés au cours de l'exercice financier 1944-1945.....	128
No 5c. Etat des opérations terminées sur le terrain, au cours de l'année 1944-1945 et payées par le Service des Arpentages.....	128
No 6. Rapport annuel du Service du Cadastre.....	129
No 7. Rapport annuel du Service Hydraulique.....	137
No 8. Rapport annuel du Service des Terres.....	140
No 8a. Tenure des Terres — Province de Québec.....	147
No. 8b. Formule de bail.....	148
No. 8c Formule de certificat de vente.....	150
No. 8d Formule de déclaration pour concession d'un terrain.....	151

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

PROVINCE DE QUÉBEC

A l'honorable Sir M. J. EUGÈNE Fiset,

K.B.C.M.G., D.S.O., V.D., M.D., LL.D.,

Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec.

Monsieur le Lieutenant-Gouverneur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport
du Ministère des Terres et Forêts pour l'année fiscale 1944-1945.

Respectueusement soumis,

Le Ministre des Terres et Forêts,

JOHN S. BOURQUE.

Québec, le 15 janvier 1946.

APPENDICE No 1

ÉTAT DES REVENUS DU MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 31 MARS 1945

Service Forestier.....	\$6,208,674.44
Branche des Ventes.....	78,537.59
Divers.....	11,225.13
Pépinière de Berthier.....	9,942.07
Service Hydraulique.....	1,495,957.34
	\$7,804,336.57

AUTRES REVENUS N'AFECTANT PAS LES REVENUS ORDINAIRES DU MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

Biens des Jésuites—capital.....	19,845.89
Biens des Jésuites—rente.....	Dt. 14,341.54
Biens en déshérence.....	32,696.96
Fonds éducationnel S. R. c. 90.....	338,625.07
Seigneurie de Lauzon—capital.....	51.67
Seigneurie de Lauzon—rente.....	3.76
	\$376,881.81

APPENDICE No 2

ÉTAT DES DÉPENSES DU MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 31 MARS 1945

Service civil intérieur.....	\$490,463.04
Service civil extérieur.....	389,676.96
Dépenses de voyage.....	304,414.93
Frais de bureau.....	13,969.61
Protection des forêts.....	924,870.13
Service forestier.....	358,111.83
Arpentages.....	382,000.00
Surveillance des terres de la Couronne.....	6,850.81
Service d'hydroplanes.....	15,000.00
Pépinière de Berthier.....	33,832.56
Enseignement forestier.....	33,500.00
Ecole d'enseignement forestier et d'arpentage.....	50,000.00
Bourses d'études forestières.....	10,000.00
La Société de Géographie de Québec.....	300.00
Dépenses diverses et imprévues.....	19,187.03
Ecole des gardes-forestiers "construction et équipement".....	4,000.00
	\$3,036,176.90

L. COUTURE,
Comptable-en-chef.

Avila BÉDARD,
Sous-ministre

Ministère des Terres et Forêts,
Québec, 31 mars 1945.

APPENDICE No 3

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE FORESTIER

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai bien l'honneur de vous soumettre le rapport général du Service Forestier pour l'exercice fiscal 1944-45, c'est-à-dire du 1er avril 1944 au 31 mars 1945.

Malgré l'insuffisance de main-d'œuvre qui s'est fait sentir dans toutes les régions de la province, le volume des exploitations forestières pendant l'année civile 1944, fut considérable, même sensiblement plus élevé qu'en 1943. En chiffres ronds, il s'établit à 389 millions de pieds cubes pour le domaine de la Couronne; à 265 millions de pieds cubes pour les terres ou concessions privées; soit au total pour l'ensemble de la province à 654 millions de pieds cubes. L'industrie des sciages a absorbé près d'un tiers de cette production, soit 1 milliard, 69 millions de P.M.P., ce qui constitue un volume-record pour les bois de cette catégorie.

Les perceptions dérivant directement de l'administration de nos forêts publiques ont rapporté au trésor provincial un peu plus de \$6½ millions, montant qui dépasse d'environ 1 et 113 millions, les sommes perçues en 1943-44.

Pour parer aux difficultés d'embauchage, l'exploitant s'est appliqué à rendre meilleure la situation de l'ouvrier en forêt. Toutes proportions gardées, le bûcheron est mieux payé, mieux nourri, mieux logé qu'autrefois. Il travaille et voyage dans des conditions moins pénibles. Il se sent moins isolé grâce à des chemins de pénétration qui souvent donnent accès à l'automobile jusqu'au chantier même.

Ces conditions dans leur ensemble nous permettent de dire que nous assistons à une véritable évolution dans le mode d'exploitation forestière resté stationnaire ou presque pendant une longue période d'années. La construction de chemins permanents à travers la forêt, le transport des hommes et des denrées par autobus et camions, le débusquage à la machine, l'emploi des tracteurs à la place des chevaux, et plus récemment encore l'introduction de cet engin puissant qu'est le bélier mécanique (Bull Dozer), sont autant de pratiques qui deviennent d'usage courant dans les opérations forestières. Il faut souhaiter que ces diverses améliorations n'aient aucune conséquence fâcheuse sur l'avenir de nos massifs forestiers.

ORGANISATION ET PERSONNEL

Il y a peu de changements dans l'ensemble de l'organisation du personnel des diverses sections qui composent le Service Forestier.

Il y a lieu de noter, toutefois, la formation d'un nouvel organisme: le Bureau de la Petite Industrie Forestière, auquel nous consacrons un chapitre spécial dans le présent rapport.

TABLEAU No 1

DISTRIBUTION DU PERSONNEL DANS LES DIVERS BUREAUX ET DISTRICTS

BUREAUX ou DISTRICTS	INGÉNIEURS ET TECHNICIENS	DIRECTEURS, INSPECTEURS ET SOUS-INSPECTEURS	GARDIENS-FORÊTIERS, MFSU- REURS ET VÉRIFICATEURS	ASSISTANTS	GARDIENS DE RÉSERVES	COMMIS	STÉNOS	TOTAL
<i>Intérieur:</i>								
Direction générale.....	2					3	2	7
Inspecteur général des exploitations.....	1						1	2
Bureau de l'Economie Forestière.....	19		2			2	4	27
" d'Exploitations et Mesurage.....	2	2				7	2	13
" des Réserves Cantonales, etc.....	2	2				4	1	9
" d'Enregistrement des Permis de Coupe	1	1				3		5
" des Permis Spéciaux.....	1					1	1	3
" de la Pathologie Forestière.....	1		3			2	1	7
" des Produits Forestiers et Statistiques	1					4	1	6
" des Archives.....		1				3		4
" des Relations Extérieures.....		1				1		2
" des Bois (Montréal).....		1				1		2
" des Renseignements Forestiers (Extension)	8						4	12
" de la Petite Industrie Forestière.....	2					2		4
" de l'Entrepôt.....		1				2		3
<i>Extérieur:</i>								
District d'Abitibi (Amos).....	2	2	31	29	1		1	66
" du Témiscamingue (Ville-Marie).....	2	3	10	16		3	1	35
" d'Outaouais (Hull).....	2	3	19	22	2	1	2	51
" de Montréal (Montréal).....	3	3	37	9	2		3	57
" du St-Maurice (La Tuque).....	3	4	28	26	1	1		63
" du Lac St-Jean (Chicoutimi).....	2	13	52	74	29	2	2	174
" de Québec (Québec).....	2	3	10	21	10	1		47
" de la Rive-Sud (Notre-Dame-du-Lac)	1	6	10	15	39	2	1	74
" du Bas St-Laurent (Rimouski).....	3	11	52	35	19	1	2	123
" de la Côte Nord (Québec).....	3	8	33	28	7		1	80
PÉPINIÈRES.....	2		3	1		3		9
ÉTABLISSEMENT DE DUCHESNAY.....	1		3			4		8
TOTAL.....	66	65	293	276	110	53	30	893

Il conviendrait d'ajouter à cette liste les ouvriers qu'on a embauchés temporairement dans les équipes de pépinières, d'inventaires et de reboisement. Le nombre de ces manœuvres se chiffre à 900, dont 500 aux travaux de reboisement, 325 dans les pépinières et 75 aux inventaires.

ENCAISSEMENTS

En 1944-45, les perceptions dérivant de l'administration des forêts de la Province se sont chiffrées à \$6,547,299.51 réparties comme suit:

Droits de coupe.....	\$5,458,999.39
Rente foncière.....	608,088.03
Honoraire de transfert.....	22,973.47
Intérêts, amendes.....	17,870.35
Primes d'affermage.....	98,633.20
Permis de sucreries.....	2,110.00
Fonds éducationnel.....	338,625.07
TOTAL.....	\$6,547,299.51

BUREAU DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

Les diverses sections du Bureau de l'Économie Forestière se sont appliqués encore cette année à tendre vers une meilleure administration du domaine forestier de la Province, en collaboration avec les autres départements.

On a commencé au cours de l'année un vaste programme de vérification sur le terrain des rapports et plans d'aménagement de toutes les concessions forestières de la Province. On a couvert, pendant l'année une superficie de 3,852 milles carrés, sans compter les travaux d'inventaire forestier exécuté par ce même bureau sur une étendue de 1,036 milles carrés.

Tous ces travaux furent préparés et complétés à l'aide de la photographie aérienne ainsi que par de nombreuses études sylvicoles. L'analyse des données s'est faite au bureau et les rapports ont été soumis à qu'il de droit.

On trouvera dans les quelques pages qui suivent de plus amples détails sur le travail de chacune des sections de notre Bureau de l'Économie Forestière.

1.—SECTION DE LA DOCUMENTATION :

Au cours de l'année, la section de la Documentation a continué son travail de coopération avec le Bureau Fédéral des Statistiques pour ce qui concerne la tenure et le contenu des forêts du Québec.

Il a fallu répondre à de nombreuses demandes de renseignements sur les échanges de terrains, la variation dans la tenure des lots, la contenance et le contenu de certaines parties de la Province. Ces demandes nous sont parvenues de diverses sources : départements et services des administrations fédérale et provinciale, compagnies forestières, industriels, militaires, étudiants en sciences et tout spécialement en sciences forestières, et même le public en général.

En plus de ces statistiques et renseignements, nous avons dû préparer un grand nombre de plans que nous avons expédiés aux intéressés. Ces plans complétaient des inventaires forestiers exécutés sur les terres de la Couronne.

Comme par les années passées, il nous a semblé utile de publier ici certains tableaux donnant l'étendue et le tenure du domaine forestier de la Province ainsi que la répartition des superficies par catégories de propriétaires.

Comme on pourra le constater par une étude comparée avec les rapports des années précédentes, il existe de légers changements dans les chiffres de cette année, qu'il importe de souligner.

TABLEAU No 2

DISTRIBUTION DE LA CONTENANCE DE LA PROVINCE PAR CATÉGORIES
DE TERRAINS EN MILLES CARRÉS

<i>Au Nord du 52° latitude:</i>	MILLES CARRÉS
Terrains forestiers	150,000
Terrains improductifs ou dénudés	114,234
Eau	46,000
	310,234
<i>Au Sud du 52° latitude:</i>	
Terrains forestiers	149,163
Non-boisés (culture, défrichés, etc.)	20,137
Terrains improductifs ou dénudés	90,000
Eau	25,000
	284,300
Superficie de la province	594,534

Note.—Ces superficies ne comprennent pas l'eau du golfe et du fleuve St-Laurent.

TABLEAU No 3

TENURE DES TERRAINS FORESTIERS AU SUD DU 52° LATITUDE
(eau et superficies improductives incluses)

	MILLES CARRÉS
I—Forêts des particuliers:	
a) Grands propriétaires	10,030
b) Petits et moyens propriétaires (fermiers)	10,000
c) Petits et moyens propriétaires (non fermiers)	6,600
	26,630
II—Forêts de la Couronne (Ottawa):	
a) Réserves indiennes administrées par le fédéral	221
b) Camps militaires	10
	231
III—Forêts de la Couronne (Québec):	
a) Lots de colonisation disponibles	1,000
b) Concessions forestières	75,846
c) Forêts domaniales	2,292
d) Réserves cantonales et autres	2,554
e) Réserves spéciales affermées	(*) 148 M. C.
f) Terres vacantes	155,610
	237,302
Total des terrains forestiers	264,163

(*) Cette superficie est comprise dans les concessions forestières.

TABLEAU No 4

REPARTITION DE LA SUPERFICIE TOTALE DE LA PROVINCE SUIVANT LES PROPRIETAIRES OU CONCESSIONNAIRES QUI SE LA PARTAGENT

	MILLES CARRÉS
I— <i>Forêts de la Couronne:</i>	
<i>Concessions forestières:</i>	
Industrie de la pulpe et du papier	65,736
Industrie du sciage	10,110
Total des concessions forestières	75,846
Réserves forestières cantonales	2,339
Réserves indiennes et militaires (fédérales)	231
Forêts domaniales	2,292
Réserves spéciales (non affermées)	215
Forêts vacantes	309,096
Total des forêts de la Couronne	391,017
II— <i>Forêts privées:</i>	
<i>Seigneuries, subsides, etc.:</i>	
Propriétés des usines de pulpe et de papier	7,237
Propriétés des usines opérant des scieries	793
Propriétés d'autres sociétés	1,776
Propriétés de particuliers (boisés de ferme exclus)	224
Propriétés des petits et moyens propriétaires (fermiers)	10,000
Propriétés des petits et moyens propriétaires (non fermiers)	6,600
Total des forêts privées	26,630
III—Terres déboisées ou très peu boisées	156,750
IV—Terres agricoles	20,137
Superficie de la Province	594,534

N. B.—Dans ce tableau, le mot *forêt* doit être interprété comme signifiant une *propriété forestière*, où dans le cas des terres vacantes de la Couronne, une surface contenant en grande partie, des peuplements forestiers productifs ou improductifs.

B—STOCK FORESTIER

On peut voir, au tableau qui suit, une estimation de la valeur des forêts de la Province, en bois de sciage, en bois à pâte et de chauffage.

TABLEAU No 5
ESTIMATION DE LA RICHESSE FORESTIERE DU QUEBEC

ESSENCES	BOIS DE SCIAGE 10 pouces et plus au D.H.P. en 1,000 pi. cu.		BOIS A PATES, DE CHAUFFAGE, etc. — 4-9 pces au D.H.P. en 1,000 cordes	
	ACCESSIBLE	INACCESSIBLE	ACCESSIBLE	INACCESSIBLE
Epinette.....	4,356,191	1,455,257	262,345	251,040
Pin blanc.....	213,102	—	8,385	—
Pin rouge.....	42,622	—	2,180	—
Pin gris.....	322,839	3,593	39,600	450
Mélèze.....	4,547	—	500	—
Sapin.....	2,333,218	852,942	133,400	154,335
Pruche.....	12,942	—	1,045	—
Cèdre.....	109,569	—	5,875	—
Total résineux.....	7,401,030	2,311,792	452,330	405,825
Merisier.....	705,432	—	27,045	—
Bouleau.....	1,035,342	93,568	100,005	41,460
Erable.....	260,790	—	8,450	—
Hêtre.....	66,505	—	10,725	—
Tilleul.....	22,500	—	2,500	—
Frêne.....	27,000	—	4,085	—
Orme.....	18,000	—	1,875	—
Peuplier.....	450,000	7,186	21,185	900
Chêne.....	900	—	25	—
Autres feuillus.....	3,600	—	225	—
Total feuillus.....	2,590,069	100,754	176,120	42,360
Total des essences:.....	9,991,099	2,412,546	629,450	448,185

II.—SECTION DE L'INVENTAIRE

Malgré les difficultés presque insurmontables occasionnées par une grave pénurie de main-d'œuvre en plein temps de guerre, le Service Forestier a réussi encore cette année à inventorier ou à faire inventorier 1,036 milles carrés. Une bonne partie de ces travaux consistèrent cependant en de simples reconnaissances forestières, comme on pourra le constater au tableau suivant.

Ces inventaires furent motivés pour la plupart par la création de réserves cantonales et de réserves spéciales, tandis que les travaux de reconnaissance furent effectués dans le but de déterminer les secteurs de forêts à être inventoriés et de mieux connaître les richesses forestières de certaines parties de la Province et susceptibles de procurer du travail aux anciens combattants.

TABLEAU No 6

TRAVAUX D'INVENTAIRE EFFECTUES AU COURS DE L'ANNEE 1944-45

Sur les concessions forestières

	Motifs	Superficies
a) Canton de Labelle	Réserves spéciales (inventaire)	30.3 m. c.
b) " Boileau et Ferland	" " "	93.0 "
c) Bassin Supérieur Rivière Dartmouth et York	(reconnaissance)	541.0 "

Sur les terrains vacants de la Couronne

	Réserves spéciales (inventaire)	
a) Canton de Baie de Gaspé Nord	" " "	12.4 m. c.
b) " Fox	" " "	11.0 "
c) " Sydenham	" " "	34.1 "
d) " Louvicourt	" " "	129.4 "
" Marrias	" " "	
" Sabourin	" " "	
e) Terrain en bordure du chemin de fer Canadien National entre Senneterre et La Tuque	(reconnaissance)	185 "

III.—SECTION DE L'AMÉNAGEMENT

a—Plans d'Aménagement.

Conformément à l'article 12 des règlements des Bois et Forêts, on peut classer les concessions forestières de la manière suivante, en ce qui concerne leur aménagement:

I—Concessions forestières couvertes par un plan général et spécial d'aménagement.

II—Concessions forestières couvertes par un plan général d'aménagement.

III—Concessions forestières couvertes par aucun plan d'aménagement.

De plus, comme il a été fait l'an dernier, les concessions ont été divisées en deux catégories: celles de 20 milles carrés et moins; celles de plus de 20 milles carrés.

Nous donnons dans le tableau suivant, l'état de l'aménagement des forêts concédées de la Province.

TABLEAU No 7
ETAT DES DIVERSES UNITES D'AMENAGEMENT PAR CLASSES
D'AMENAGEMENT
1944-1945

<i>—Concessions de 20 milles carrés et moins:</i>	<i>Unités d'aménagement</i>		<i>Aire en m. c.</i>	
<i>Classe d'aménagement</i>				
I—Plan général et spécial.....	—		—	
II—Plan général seulement				
a) en vigueur.....	2		27	
b) périmé.....	1		15	
c) à l'étude.....	1	— 4	6	— 48
III—Aucun plan.....	54	54	370	370
TOTAL.....	58		418	
<hr/>				
<i>—Concessions de plus de 20 milles carrés:</i>				
I—Plan général et spécial.....	—		—	
II—Plan général seulement				
a) en vigueur.....	44		38,848	
b) périmé.....	7		5,524	
c) en révision.....	2		1,173	
d) en préparation.....	4		1,914	
e) à l'étude.....	11		10,359	
f) temporaire.....	3	71	1,338	59,156
III—Aucun plan.....	75	75	16,272	16,272
TOTAL.....	146		75,422	
<hr/>				
GRAND TOTAL.....	204		75,840	

Comme on peut le constater, 63% du nombre total des unités d'aménagement ne sont couvertes par aucun plan d'aménagement. Ces dernières, toutefois, ne représentent que 22% de la superficie totale concédée.

L'étendue couverte par les plans d'aménagement en vigueur de la catégorie "B" a diminué de 1,014 m.c.; celle des plans sous étude est passé de 7,172 m.c. à 10,359 m.c. Cette dernière augmentation est due au fait que les plans d'aménagement mis à l'étude au cours de l'année dernière, ne seront en force qu'à compter du 1er mai 1945, leur inscription dans une des classes d'aménagement étant reportée à l'année suivante.

Dans la catégorie "B", onze concessionnaires ont diminué l'étendue de leurs concessions de 292 m. c. au total. En revanche, cinq concessionnaires ont agrandi leurs concessions d'une superficie totale de 956 m.c. On enregistre pour l'année cinq nouveaux concessionnaires. Ils détiennent un total de 231 m.c. D'autre part, six concessionnaires ont, soit rétrocedé, soit transféré leurs concessions. Celles-ci couvraient une superficie de 360 m.c.

Dans l'ensemble, l'étendue globale des forêts sous concessions s'est accrue de 491 m.c. au cours de l'année.

La liste qui suit indique le classement des concessions forestières de la Province quant à leur statut d'aménagement.

TABLEAU No 8

STATUT DE L'AMENAGEMENT DES DIVERSES CONCESSIONS FORESTIERES
DE LA PROVINCE DE QUEBEC EN 1944-45
PAR UNITES D'AMENAGEMENT
MILLES CARRÉS

A.—CONCESSIONS DE 20 M. C. ET MOINS:

CONCESSIONNAIRES	UNITES	AIRES EN M. C.
a) <i>Aménagement en vigueur</i>		
1.—D'Auteuil Lumber Co. Ltd.	Riv. Noire (Charlevoix)	18
2.—Smith Georges Ltée.....	Canton Bégin	9 27
b) <i>Aménagement périmé</i>		
1.—Soucy, J. F. Florentin	Canton Parke	15 15
c) <i>Aménagement à l'étude</i>		
1.—Dupuis, Lucien	Canton Vauquelin	6 6
d) <i>Aucun aménagement</i>		
1.—Argenteuil Lumber Co.	Rivière Ottawa	8
2.—Argue, L. M.	" Dumoine	8
3.—Béland, Onias	Canton Malartic	5
4.—Bergeron, Adjutor	" Bégin	5
5.—Bigelow, W. E.	" Harrington	3
6.—Bolduc, E. Enrg.	" Daaquam	5
7.—Brown Corporation	" Demers & Hocquart	3
8.—Brompton Pulp & Paper Co.	" Chesham, Hampden, Ditton	17
9.—Byrne, Frank. Estate	" Faucher	3
10.—Charbonneau, Alphonse	" Peterborough	2
11.—Champoux, La Compagnie	" Nouvelle	9
12.—Cie Dufour Ltée, La	" McNider	1
13.—Consolidated Paper Corp. Ltd.	Rivière Jacques-Cartier	5
14.—Consolidated Paper Corp. Ltd.	" Rouge	2
15.—Cross, F. T.	Canton Wakefield	7
16.—Dionne, Paul	" Malartic	1
17.—Duncan, James, Esq.	" Harrington	6
18.—Durocher, Napoléon et Jules	" Aiguebelle	18
19.—Dutil, Dame Blandine Paquet	" Tassé & Montpetit	4
20.—Eagle Lumber Co. Ltd.	" Pascalis	13
21.—Eagle Lumber Co. Ltd.	Rivière Ottawa	12
22.—Gagnon, Napoléon & Fils, Ltée	Canton Courville	8
23.—Gasse, Moïse	" Duchesnay	3

CONCESSIONNAIRES	UNITES	AIRES EN M. C.
24.-Harquail, J. & D. A. & Co. Ltd.	" Restigouche	3
25.-Jalbert, Henri	" Harvey	9
26.-Lacroix, Edouard	" Carleton & Nouvelle	15
27.-Lamontagne, J. T. & Wm. LePage	" Ware	1
28.-Larouche, Ernest	" Caron	5
29.-Leclerc, Norbert	" Duchesnay, Rivière Arbour	2
30.-Lepage, Alfred	Rivière Cap Chat	2
31.-Marier, Adjudor & Dame Lse. Bois	Canton Callières	7
32.-Malartic Lbr. Co. Ltd.	" Malartic	3
33.-Marin, Horace	" Christie, Riv. Vallée	5
34.-Miller, Wm. H. & Co. Ltd.	" Restigouche	3
35.-Milot, Georges	" Belleau	12
36.-McGibbon & Sons Ltd. A. D.	" Wentworth- Harrington	16
37.-McLellan, Eubulus & Dudley, M. Dimock	" Carleton	4
38.-New-Brunswick I. P. Co. & Ed. Lacroix	" Mann	2
39.-Nouvelle Lumber Co.	" Nouvelle	8
40.-Owens Lumber Co. Ltd.	" Thorne, Aldfield, Greenville	15
41.-Pineau, Alphonse & Frère	" Neigette	1
42.-Parent, P. E. & Al.	" Doncaster	3
43.-Price Bros. & Co. Ltd.	" Charlevoix	12
44.-Rioux, Yvon	" Duchesnay, Rivière Arbour	2
45.-Scott Bros.	" Chesham & Emberton	6
46.-Smith Brothers	" Litchfield	6
47.-Soucy, Ernest	" Chabot	3
48.-Sydney Lumber Co. Ltd.	Rivière Nouvelle	15
49.-Thibaudeau, Philippe	" Condé	20
50.-Tremblay & Gagnon Co.	Cantons Simard & Falardeau	8
51.-Tremblay, Jos. (Alexis)	Rivière à la Perche (Lac des Commissaires)	11
52.-Tremblay, Succ. Dame Marie-Ls. Anais	Canton Laval	13
53.-Whelan, Edouard	" Beresford & Wolfe	10
	Total	418

NOTE: - 13 concessionnaires ont rétrocedé leurs concessions au cours de la saison. Ces concessions ont une superficie totale de 47 m.c. Un concessionnaire nouveau a fait l'acquisition d'une étendue boisée de 4 m.c. Deux concessionnaires ont vu leurs concessions diminuer de 3 m.c.

B.—CONCESSIONS DE 20 M. C. ET PLUS:

CONCESSIONNAIRES	UNITES	AIRES EN M. C.
a) <i>Aménagement en vigueur</i>		
1.-Anglo Can. P. & Paper Mills Limited	Riv. Sault-au-Cauchon	1,005
2.-Anglo Can. P. & P. M. L.	Riv. aux Anglais et Mistassibi	216
3.-Bathurst P. & P. Co. Ltd.	Riv. Bonaventure	432
4.-Bolduc, Séraphin	Riv. Etchemin	22
5.-Booth Limited, J. R.	Riv. Ottawa Kippewa	1,005
6.-Booth Ltd., J. R.	Riv. Coulonge - Noire	1,426
7.-Brown Corporation	Riv. St-Maurice	2,604
8.-Brown Corporation	Riv. Bersimis, etc.	275
9.-C. I. P. Co. Ltd.	Riv. St-Maurice et Batiscan	2,719
10.-C. I. P. Co. Ltd.	Riv. Gatineau	7,060
11.-C. I. P. Co. Ltd.	Riv. Ottawa	4,881

CONCESSIONNAIRES

UNITES

AIRES EN M. C.

12.-Cascapedia Mfg. & Tra. Co.
13.-Consolidated Paper Corp. Ltd.
14.-Consolidated Paper Corp. Ltd.
15.-Donnacona Paper Co. Ltd.
16.-Donnacona Paper Co. Ltd.
17.-Donohue Bros. Limited
18.-Eaton Land Company
19.-Fraser Companies Ltd.
20.-Lake Megantic Pulp Co.
21.-Marsouins Lbr. Co.
22.-Matapédia Co Ltd.
23.-Megantic Manufacturing Co.
24.-New-Brunswick I. P. Co.
25.-New-Brunswick I. P. Co.
26.-New-Brunswick I. P. Co.
27.-Price Bros & Co. Ltd.
28.-Price Vros & Co. Ltd.
29.-Price Bros & Co. Ltd.
30.-Price Bros & Co. Ltd.
31.-Price Bros & Co. Ltd.
32.-Price Bros & Co. Ltd.
33.-Price Bros & Co. Ltd.
34.-Restigouche Co. Ltd.
35.-Restigouche Co. Ltd.
36.-Restigouche Co. Ltd.
37.-Rodger River Lbr. Co. Ltd.
38.-Rouleau, S. M. Eng. (in trust)
39.-Ste. Anne Power Co.
40.-St. Raymond Paper Ltd.
41.-St. Raymond Paper Ltd.
42.-Smith, Howard Paper Mills Ltd.
43.-Timbers & Powers Ltd.
44.-Tourville Lbr. Mills Co.

Riv. Cascapédia et Bonav.	1,065
Riv. St-Maurice	6,574
Riv. Batiscan & Ste-Anne	781
Riv. Sault-au-Mouton	112
Riv. Jacques-Cartier	708
Riv. Malbaie	417
Riv. Matapédia	200
Comtés Rimouski et	
Témiscouata	290
Cantons Marston, Louise,	
Whitton, etc.	84
Brook Beaver	70
Canton Milnikek	89
" Spaulding	96
Rivière Escuminac et	
Nouvelle	584
" Patapédia et	
Matapédia	357
" Causapscal	
Grande-Cascapédia	186
" Valin	232
Bas Saguenay (Nord)	719
Bas Saguenay (Sud)	679
Rivière Baie Ha! Ha!	102
" Bersimis	296
Sud Kénogami	1284
Rivière Shipshaw	848
" Patapédia	-132
Canton Millstream	125
Rivière Assemetquagan	193
Canton Villars	62
" Beaudin	37
Rivière Ste-Anne	
(Montmorency)	88
" Ste-Anne	203
" Metabetchouan	160
" Escalana	75
Canton Louvicourt	26
Rivière du Loup	329

38,848

b) *Aménagement périmé*

1.-Anglo Can. P. & P. Mills Ltd.
2.-C. I. P. Co.
3.-Consolidated P. Corp. Ltd.
4.-Consolidated P. Corp. Ltd.
5.-Consolidated P. Corp. Ltd.
6.-Quebec P. & P. Corp.
7.-Smith, Howard P. Mills Ltd

Rivière Manicouagan	2,021
" Rouge	995
" Péribonka	1,530
" à Mars	227
" Malbaie (Gaspé)	150
" du Moulin	154
" York - St-Jean	447

5,524

c) *Aménagement en révision*

1.-Eddy E. B. Co. Limited
2.-Gulf Pulp & Paper Co.

Rivière Gatineau	790
" Marguerite	383

1,173

CONCESSIONNAIRES

UNITES

AIRES EN M. C.

d) *Aménagement à l'étude*

1.-Collin Lumber Co.	Canton Armagh	58
2.-Gaspésia Sulphite Co. Ltd.	Rivière Grand & Petit Pabos	535
3.-McLaren James Co. Ltd.	" du Livère	2422
4.-Price Bros. & Co. Ltd.	" Métis	140
5.-Price Bros. & Co. Ltd.	" Rimouski	439
6.-Price Bros. & Co. Ltd.	" Matane	272
7.-Price Bros. & Co. Ltd.	" Péribonka	2550
8.-Quebec North Shore Paper Co.	" Manicouagan	2661
9.-Quebec North Shore Paper Co.	" Franquelin	225
10.-Quebec North Shore Paper Co.	" aux Rochers	550
11.-Singer Mfg. Co.	" Petite Nation	507

10,359

e) *Aménagement en préparation*

1.-Anglo Canadian P. & P. Mills Ltd.	Rivière Montmorency	192
2.-Gracefield Lumber Co. Ltd.	" Gatineau	39
3.-Lake St. John P. & P. Co. Ltd.	" Mistassini	1602
4.-Mohawks Corp. Limited	Canton Bungay	81

1,914

f) *Aménagement temporaire*

1.-Hawkesbury Lbr. Co. Ltd.	Rivière Dumoine	876
2.-Lincoln P. & P. Co. Ltd.	" Cascapédia	280
3.-Richardson James Co. Ltd.	" Cap Chat	182

1,338

g) *Aucun aménagement*

1.-Auger Lumber Co. Ltd.	Riv. aux Dorés	40
2.-Baie St-Paul Lumber Co. Ltd.	Riv. du Gouffre	59
3.-Barnet, A. & Co. Ltd.	Grand Lac Victoria	238
4.-Bergeronnes Lumber Co. Ltd.	Canton Bergeronnes	43
5.-Breakey Ltd. John	Riv. Chaudière	106
6.-Brompton Pulp & Paper Co. Ltd.	Riv. aux Outardes	413
7.-Brompton Pulp & Paper Co. Ltd.	Riv. du Chef	634
8.-Bronson Co. The	Riv. Noire	27
9.-Brown Corporation	" Bersimis, Boucher, etc.	630
10.-Brodell Holdings Ltd.	Canton Dubreuil	42
11.-Bryson George & Estate	Rivière Cartier	100
12.-Bryson George, Jr., Bryson Jannie & Coulange Timber Co.	" Kaouatas	90
13.-Bryson Jannie & Estate	" Ottawa	60
14.-C. I. P. Co.	" York & Darmouth	518
15.-C. I. P. Co.	" Pentecôte	503
16.-C. I. P. Co.	" Ste-Anne des Monts & Cap Chat	327
17.-Can. Splint & Lbr. Corp. Ltd.	" Ottawa & Dumoine	80
18.-Cie Gagnon Ltd.	Canton Ross & Dechêne	107
19.-Consolidated Paper Corp. Ltd.	Rivière Assomption & Maskinongé	644
20.-Consolidated Paper Corp. Ltd.	" Gatineau & Lièvre	328
21.-Consolidated Paper Corp. Ltd.	" Chamouchouan & Metabetchouan	1156
22.-Consolidated Paper Corp. Ltd.	" Ottawa, Dumoine et Keepawa	1383
23.-Consolidated Paper Corp. Ltd.	" Portneuf et Escoumains	916
24.-Dansereau, Succ. Georges	Canton Olier & Harrington	27
25.-Davidson's Sons, James	Rivière Noire & Coulange	42

Ancien aménagement— Suite

26.—Davidson's & Thackray	"	Coulonge	98
27.—Delbro Holdings Ltd.	Canton	Delbreuil	40
28.—Domaine Seigneurial du Lac Matapédia	"	Awantjush & Nemtayé	31
29.—Duncan J. & W. Limited	Rivière	Rouge	48
30.—Durette & Guérette, Inc.	Canton	Armand, Cabano, Escourt	114
31.—East Malartic Mines L. & etc.	Canton	Malartic	25
32.—Eddy E. B. Company Ltd.	Rivière	Dumoine	300
33.—Eddy E. B. Company Ltd.	"	Rouge, Lièvre St-Maurice	164
34.—Eddy E. B. Company Ltd.	"	Coulonge	287
35.—Eddy E. B. Company Ltd. & Royal Trust Co.	"	Gatineau	305
36.—Forest Industries Ltd.	"	Moisie	50
37.—Fraser & Co. & J. B. Fraser Ltd.	"	Noire, Dumoine et Coulonge	117
38.—Fraser A. Esq. & J. B. Fraser Co.	"	Kapitachouan	26
39.—Fraser & Co. Upper Ottawa Timber Co. Ltd. & J. B. Fraser Ltd.	"	Ottawa & Coulonge	80
40.—Fraser & Co. Estate. Hon. George Bryson & Coulonge T. Co. Ltd.	"	Coulonge	60
41.—Fraser & Co. Estate Hon. George Bryson & J. B. Fraser Ltd.	"	Coulonge	181
42.—Gagnon, Napoléon, Succ.	Canton	Chabot & Painchaud,	41
43.—Gagnon & Frères	"	Ross	52
44.—Gaspésia Sulphite Co. Ltd.	Rivière	Bersimis	600
45.—Gauthier, Joseph	"	Jupitagan	24
46.—Gillies Brothers	"	Coulonge	1053
47.—Godbout Lumber Company	"	Godbout	92
48.—Gohier, Edouard, Limited	Canton	Cartier & Tracy	60
49.—Grand River Co.	Grande Rivière		102
50.—Gulf Pulp & Paper Co.	Rivière	Manitou, Bouleau, Pigou & Tortue	544
51.—Haberer & Gould	"	à l'Ours	53
52.—Hawkesbury Lbr. Co. Ltd.	"	Ottawa	485
53.—Irving K. C. & Gaudreau, Aimé	Canton	Chauveau & Sagard	86
54.—Lake St. John P. & P. Co. Ltd.	Rivière	Chamoushan	257
55.—Lumsden, Estate A.	"	Keepawa	96
56.—Molson's Bank	Canton	Willard	128
57.—Mont-Louis Seigniory Ltd.	"	Duchesnay	69
58.—McCool, Thomas	"	Sheen (Riv. Meed)	36
59.—McCrea Wilson Lbr. Co. Ltd.	Rivière	aux Outardes	355
60.—McLachlin Bros. Ltd.	"	Keepawa	46
61.—Paradis & Frères	Canton	Restigouche	22
62.—Power Lumber Co. Ltd.	"	Ashford, Ixworth, Chapais, etc.	154
63.—Powerville Lbr. Co. Ltd.	"	Painchaud, Chapais, Ixworth	28
64.—Proudfoot, Alexander & Proudfoot	Rivière	Noire & Coulonge	30
65.—Proudfoot, Alexander & George H. Routlifte	"	Noire	28
66.—Potvin, Ovila	Canton	Kénogami	32
67.—Quebec North Shore Paper Co. & Anglo Can. P. & P. Mills Ltd.	Rivière	Manicouagan	23
68.—Ross, Frank W., Esq.	"	Madeleine	99
69.—St. Lawrence Paper Mills Co. Ltd.	"	Trinité	400
70.—St. Lawrence Paper Mills Co. Ltd.	"	Magpie	150
71.—St. Lawrence Paper Mills Co. Ltd.	"	St-Jean	473
72.—Seigniory Timber Lands Ltd.	"	Cascapédia	77
73.—Shepard & Morse Lbr. Co.	"	Keepawa	50
74.—Trust Général du Canada	Canton	Edward	45
75.—Upper Ottawa Timber Co. Ltd.	Grand Lac	Victoria	43

16,272

VERIFICATION

Au cours de l'été 1944, nous avons fait la vérification sur le terrain des rapports et plans d'aménagement soumis par trois concessionnaires forestiers :

CONCESSIONNAIRES	LOCALITE	
Price Brothers Co.	Rimouski	450 m. c.
" " "	Métis	142 m. c.
" " "	Matane	280 m. c.
Singer Mfg. Co.	Rivière Blanche	-
	Rivière Petite Nation	- 560 m. c.
James MacLaren	Rivière Lièvre	- 420 m. c.

PROGRAMME DE COUPE

Suivant les règlements des Bois et Forêts, les concessionnaires doivent soumettre au gouvernement le programme de coupe pour l'année à venir, conformément à leur plan général et à leur plan parcellaire d'aménagement; et il en est de même pour les permissionnaires.

Au cours de l'année 1944-45, il nous a été soumis 125 rapports 44-B et 107 simples demandes de coupe.

On peut voir aux trois tableaux qui suivent les diverses quantités de bois dont la coupe a été autorisée au cours de l'année 1944-45.

TABLEAU No 9

QUANTITE DE BOIS DONT LA COUPE A ETE AUTORISEE EN 1944-45

<i>Catégories de Bois</i>	<i>Pieds cubes</i>
Pulpe.....	411,889,804
Sciage.....	72,054,565
Chauffage.....	2,273,492
Autres.....	5,493,158
TOTAL.....	491,711,019

TABLEAU No 10

QUANTITÉS DE BOIS DONT LA COUPE A ÉTÉ AUTORISÉE DANS LES CONCESSIONS FORESTIÈRES — 1944-45
PAR COMTES, CATÉGORIES DE BOIS ET D'ESSENCES EN PIEDS CUBES

COMTES	RESINEUX p. c.	FEUILLUS p. c.	PULPE p. c.	SCIAGE p. c.	CHAUFFAGE p. c.	AUTRES p. c.
Abitibi.....	39,809,675	303,195	36,856,923	2,011,307	474,640	50,000
Argenteuil.....	75,000	75,000	—	150,000	—	—
Beauce.....	700,000	400,000	700,000	400,000	—	—
Bellechasse.....	20,000	40,000	6,000	54,000	—	—
Berthier.....	6,486,599	857,505	5,273,100	2,040,799	40,205	—
Bonaventure.....	18,562,303	3,080,600	14,100,000	5,428,035	334,600	1,780,268
Charlevoix-Saguenay.....	65,758,346	208,275	64,708,850	1,025,996	188,275	43,500
Chicoutimi.....	20,838,885	902,785	19,416,750	2,076,460	249,985	2,475
Dorchester.....	—	120,000	—	120,000	—	—
Frontenac.....	1,375,000	627,000	1,038,000	947,000	—	17,000
Gaspé-Nord.....	9,536,800	1,161,385	7,032,000	3,004,800	49,385	612,000
Gaspé-Sud.....	11,993,464	107,750	10,572,500	1,355,849	97,750	75,115
Gatineau.....	6,529,400	1,728,390	6,300,000	1,064,000	111,690	782,100
Joliette.....	5,100,000	50,000	5,100,000	50,000	—	—
Kamouraska-Rivière-du-Loup.....	2,488,500	1,002,000	2,008,500	1,440,000	25,000	17,000
Labelle.....	15,187,100	2,893,915	14,760,900	3,076,115	—	244,000
Lac St-Jean.....	9,938,050	123,400	9,750,000	185,600	92,650	33,200
Laviolette.....	44,054,226	577,342	43,600,087	826,659	143,522	61,300
L'Islet.....	3,650,000	2,050,000	2,000,000	3,700,000	—	—
Maskinongé.....	10,859,105	491,705	10,181,605	1,166,400	2,805	—
Matane.....	6,012,700	141,900	1,850,000	4,262,100	—	42,500
Matapédia.....	5,910,000	1,625,000	4,870,000	1,145,285	269,715	1,250,000
Montcalm.....	9,231,600	1,762,320	9,926,000	1,031,200	11,220	25,500
Montmagny.....	180,000	325,000	44,000	461,000	—	—
Montmorency.....	41,900,000	61,500	41,820,000	80,000	—	61,500
Papineau.....	368	—	—	368	—	—
Pontiac.....	13,196,199	453,000	10,758,929	2,890,270	—	—
Portneuf.....	218,200	807,515	—	723,200	47,515	255,000
Québec.....	6,288,134	—	6,252,000	36,134	—	—
Rimouski.....	11,141,500	192,125	3,570,000	7,761,500	2,125	—

TABLEAU No 10 (suite)

QUANTITÉS DE BOIS DONT LA COUPE A ÉTÉ AUTORISÉE DANS LES CONCESSIONS FORESTIÈRES — 1944-45
 PAR COMTÉS, CATÉGORIES DE BOIS ET D'ESSENCES EN PIEDS CUBES

COMTES	RESINEUX p. c.	FEUILLUS p. c.	PULPE p. c.	SCIAGE p. c.	CHAUFFAGE p. c.	AUTRES p. c.
Roberval.....	62,658,693	—	46,605,000	16,008,493	45,200	—
St-Maurice.....	6,979,209	105,686	6,851,500	220,195	—	13,200
Témiscamingue.....	30,156,885	651,435	24,532,160	6,062,300	86,360	127,500
Témiscouata.....	2,144,000	277,500	1,405,000	1,016,500	—	—
Terrebonne.....	125,000	112,850	—	237,000	850	—
TOTAL.....	468,384,941	23,326,078	411,889,804	72,054,565	2,273,492	5,493,158

TABLEAU No 11

QUANTITÉS DE BOIS DONT LA COUPE A ÉTÉ AUTORISÉE DANS LES CONCESSIONS FORESTIÈRES — 1944-45

PAR CATÉGORIES DE BOIS ET RÉGIONS ÉCONOMIQUES
PIEDS CUBES

REGIONS	RESINEUX	FEUILLUS	PULPE	SCIAGE	CHAUFFAGE	AUTRES
Abitibi.....	10,238,845	421,305	5,100,750	4,948,400	561,000	50,000
Baie des Chaleurs.....	23,901,549	1,269,307	21,687,500	2,892,749	281,307	309,300
Chaudière.....	2,075,000	1,147,000	1,638,000	1,567,000	—	17,000
Gaspé.....	10,846,800	1,222,385	6,817,000	4,624,800	15,385	612,000
Jacques-Cartier.....	20,087,500	1,615	20,077,750	750	1,615	9,000
Lac St-Jean.....	52,669,875	123,400	48,662,650	3,959,575	92,650	78,400
Manicouagan.....	56,119,346	38,275	54,893,100	1,211,746	18,275	34,500
Matapédia.....	19,769,000	3,483,000	18,110,000	1,910,000	500,000	2,732,000
Montréal (Plaine de).....	126,000	98,200	—	224,200	—	—
Montréal (Nord de).....	12,767,219	4,614,520	11,414,500	5,665,319	38,420	263,500
Outaouais.....	75,218,804	3,554,165	67,839,829	10,018,900	126,140	788,100
Québec (Plaine de).....	67,000	49,650	—	92,000	24,650	—
Rimouski et Matane (Plateaux).....	14,172,983	334,025	—	14,458,500	2,125	46,383
Rive Sud (Plateaux).....	8,360,350	3,694,500	1,848,350	10,164,500	25,000	17,000
Saguenay.....	42,464,885	1,134,285	40,384,250	2,715,960	419,985	78,975
St-Maurice.....	95,536,285	2,090,446	93,425,125	3,705,166	166,940	329,500
Témiscamingue.....	23,963,500	50,000	19,991,000	3,895,000	—	127,500
TOTAL.....	468,384,941	23,326,078	411,889,804	72,054,565	2,273,492	5,493,158

IV.—SECTION DE LA COMPILATION

Comme par les années passées, cette section du Bureau de l'Economie Forestière s'est occupée de colliger les données recueillies sur le terrain par les divers inventaires, reconnaissances forestières ou inspections effectués par et pour le Service Forestier.

Au tout début de la présente année fiscale, nous avons mis en circulation une série de formules préparées spécialement en vue d'uniformiser les renseignements à fournir dans les rapports d'inventaire. Dorénavant, tous les rapports d'inventaire devront être présentés sur ces formules.

Avec la coopération du Ministère du Commerce et de l'Industrie, nous avons terminé la compilation de l'inventaire régional de deux comtés: Témiscouata et Rivière du Loup. De son côté, le Ministère du Commerce a complété la publication d'un nouveau rapport, celui du comté de Matane. Le rapport relatif au comté de Matapédia que nous avons transmis, il y a un an, est encore sous presse.

V.—SYLVICULTURE

On a, au cours de l'année, poursuivi les études sylvicoles entreprises ces dernières années: études intensives sur la régénération naturelle dans les coupes de peuplements mixtes de la région du St. Laurent; études spéciales sur le merisier en vue de découvrir les conditions particulières dans lesquelles cette espèce se régénère et s'établit.

VI.—RÉSERVES SPÉCIALES

D'après la dernière entente conclue, le 28 novembre 1944, entre le Ministère de la Colonisation et le Ministère des Terres et Forêts, voici comment se répartissent les responsabilités et attributions de nos divers services relativement aux colonies forestières et aux réserves spéciales:

- 1e — Appropriations (achats, échanges, expropriations)
- 2e — Inventaire, arpentage.
- 3e — Mise en réserve.
- 4e — Préparation du plan d'aménagement et surveillance de son exécution.
- 5e — Emission des permis de coupe sur la recommandation du Ministère de la Colonisation.

En vertu de cette nouvelle entente, nos attributions à ce sujet se limitent à la préparation du plan d'aménagement, à la surveillance de son exécution et à l'émission des permis de coupe.

Avant d'indiquer les quantités dont la coupe a été autorisée dans les différentes réserves spéciales, il convient de donner la liste de ces réserves, leur étendue ainsi que la date de leur création.

a) *Réserves non affermées*

Sydenham	34 m. c.	A.C.	2550—810-42
Gaspé Baie Nord	14 "	"	2550—810-42
Fox	10 "	"	2550—8-10-42
Lavérendrye	3 "	"	1061—17-4-43
Triangle de Pabos	4 "	"	3844-44
Madeleine	336 "	"	1966—21-2-43
Total			401 m. c.

b) *Affermées*

Boileau-Ferland	88 m. c.	A.C.	2559-37
Anse St-Jean et Canton Hébert	86 "	"	627 et 3117-39
Robidoux	60 "	"	973—10-4-43
Total			234 m. c.

Nous devons faire remarquer toutefois que la réserve de Madeleine n'est pas encore officiellement instituée comme telle. Nous l'avons incluse quand même dans notre liste parce que le territoire qu'elle comprend est, pour toutes fins pratiques, administré comme une réserve spéciale. Des permis de coupe y sont accordés, soit à des syndicats, soit à des particuliers. Le territoire ainsi désigné comme réserve de Madeleine a une superficie d'environ 336 milles carrés. Il comprend une partie du bassin des rivières Madeleine, Mont-Louis et à Claude, qui a été retrocédée par la Brown Corporation en 1945 (A.M. 1966-43 et contrat du 24 décembre 1943).

Nous indiquerons maintenant les quantités de bois dont la coupe fut autorisée en 1944-45 dans les réserves spéciales affermées. Quant aux autres nous ne donnons aucun chiffre parce que les quantités qui y ont été autorisées ont été incluses dans les rapports des concessions forestières.

PERMIS ÉMIS EN 1944-45

	<i>Fins domestiques</i>		<i>Fins commerciales</i>	
	<i>Nombre de permis</i>	<i>Quantités</i>	<i>Nombre de permis</i>	<i>Quantités</i>
Fox	123	46,650 p. c. 597 cds.	—	—
Gaspé Baie Nord	13	5,950 p. c. 56 cds.	1	20,000 p. c.
Laverendrye			101	2,765 cds. (pulpe)
Madeleine	89	50,450 p. c. 325 cds. 3,750 piquets	2	1,060,000 p. c.
Sydenham Triangle de Pabos	5	1,750 p. c.	30	28,700 p. c. (chauffage) 108 cds. 800 piquets
	230		134	

VII.—SECTION DE PHOTOGRAMMÉTRIE

Au terme de sa première année d'existence, la Section de Photogrammétrie du Bureau de l'Economie Forestière a déjà plusieurs œuvres à son crédit. Comme on le sait, le rôle de cet organisme est de préparer, de compléter les travaux exécutés par les Sections de l'Inventaire et de l'Aménagement. La Photogrammétrie fournit en premier lieu les cartes de bases qui ont été tracées au moyen de la photographie aérienne; elle aide ensuite à vérifier et à compléter les données recueillies sur le terrain par l'inventaire.

On peut résumer comme suit les travaux de la Section de Photogrammétrie pour l'année 1944-45:

- 1—Préparation de cartes-index pour la vérification des plans d'aménagement de la compagnie Price Bros. dans le district de Rimouski.
- 2—Préparation de plans préliminaires aux travaux d'inventaire forestier à être effectués dans les cantons de Louvicourt, Marrias, Sabourin, Vauquelin.

Nous avons pour l'an prochain un vaste programme d'études stéréoscopiques des superficies boisées vacantes qui longent le chemin de fer National Canadien, à l'est de Senneterre.

EXPLOITATIONS FORESTIÈRES SUR LES TERRES DE LA COURONNE

1.—VOLUME DES EXPLOITATIONS

Suivant les chiffres fournis par le bureau des exploitations forestières lors de la préparation du présent rapport, le volume global des coupes sur les terres de la Couronne pour l'année fiscale 1944-45, fut de 358,495,602 pieds cubes, réparti comme suit:

a) dans les concessions affermées	331,472,303 p. c.
b) dans les réserves cantonales	3,341,342 p. c.
c) dans les réserves spéciales (non affermées)	2,042,220 p. c.
d) dans les forêts vacantes (art. 99—commerce)	20,815,648 p. c.
e) dans les forêts vacantes (art. 120—usage domestique)	824,089 p. c.
Total	<u>358,495,602 p. c.</u>

Le rapport général de l'année 1943-44 mentionnait comme volume approximatif des exploitations sur les terres de la Couronne: 347,146,349

pieds cubes. Nous sommes actuellement en mesure de fixer le volume exact des coupes pour la dite année à 386,633,184 pieds cubes.

Nous donnons ci-après un rapport détaillé des coupes dans les territoires de la Couronne en tenant compte de la tenure des terrains: concessions, réserves, forêts vacantes.

A) CONCESSIONS FORESTIÈRES

Le tableau qui suit montre les quantités respectives de bois verts et de bois arsins qui ont été coupés à l'intérieur des concessions forestières:

TABLEAU No 12
RÉPARTITION DES BOIS COUPÉS A L'INTÉRIEUR DES CONCESSIONS FORESTIÈRES SUIVANT LEUR LONGUEUR ET LEUR NATURE (verts ou arsins)

	BOIS MESURÉS A LA PIÈCE (8' ET PLUS DE LONG)		BOIS MESURÉS A LA CORDE (4' DE LONG)		VOLUME TOTAL	
	NOMBRE DE BILLES	VOLUME P. C.	NOMBRE DE CORDES	VOLUME P. C.	PIEDS CUBES	%
Bois verts . . .	35,975,157	123,035,038	2,356,728	200,321,858	323,356,896	97.6
Bois arsins . . .	403,474	1,133,762	82,137	6,981,645	8,115,407	2.4
TOTAL	36,378,631	124,168,800	2,438,865	207,303,503	331,472,303	100.

B) RÉSERVES CANTONALES

Le nombre des réserves a augmenté de 9 cette année, ce qui porte leur total à 183 avec une superficie globale de 2,314.61 milles carrés.

Au cours de l'année 1944-45, nous avons émis 4,675 permis pour 3,-341,342 pieds cubes de bois répartis comme suit: 2,273,218 p.c. de bois de sciage, 15,238 cordes de bois de chauffage (1,066,660 p.c.) et 1,220 piquets (1,460 p.c.).

Les quelques chiffres qui suivent nous donnent une idée de l'importance progressive des opérations forestières dans les réserves cantonales au cours des vingt dernières années:

	NOMBRE DE PERMIS	P. C. SCIAGE	BOIS DE CHAUFFAGE (CORDES)	REVENU
1924-25	479	385,004	2,744	\$ 2,720.39
1934-35	1118	687,907	7,359	6,459.08
1944-45	4675	2,273,218	15,238	28,805.74

Cependant le volume des exploitations effectuées dans les réserves cantonales a diminué de 478,942 pieds cubes sur celui de l'an dernier.

C) RÉSERVES SPÉCIALES (NON AFFERMÉES)

Il est bien entendu que les chiffres que nous présentons ici sur les exploitations forestières faites dans les réserves spéciales ne s'appliquent qu'aux réserves taillées à même les terres vacantes de la Couronne. Les coupes effectuées dans les autres réserves, affermées, faisant partie des concessions forestières sont comprises dans le montant mentionné pour ces dernières.

En 1945, il s'est coupé dans les dites réserves spéciales, non affermées, 1,873,048 pieds cubes de bois de sciage et 1,990 cordes de bois à pâte. Ajoutons à cela 578 cordes de bois de chauffage.

D) FORÊTS VACANTES

Cette année encore nous avons enregistré une augmentation considérable dans le volume des bois coupés sur les terres vacantes de la Couronne. En effet, le volume total des coupes a atteint 21,639,735 pieds cubes, soit une augmentation de plus de 6,000,000 sur le volume des exploitations de l'an dernier, et plus du double de celui de l'année 1942-43 qui s'établissait à 10,238,854 pieds cubes.

Il est important de noter que 39½% (8,224,878 pieds cubes) des bois coupés en vertu de l'article 99 (c.-à-d. pour fins commerciales) proviennent des forêts incendiées depuis quelques années. La plus forte proportion de ces bois arsins fut coupée dans la région du St-Maurice (50%) tandis que 92.4% des coupes effectuées dans la région du Saguenay provenaient de superficies incendiées.

2—SURVEILLANCE DES EXPLOITATIONS

Le tableau suivant donne la composition du personnel extérieur employé à la surveillance des exploitations forestières:

Ingénieurs forestiers	23
Inspecteurs	56
Gardes-forestiers, mesureurs, vérificateurs	288
Assistants	275
Gardiens de réserves cantonales	110
Commis	11
Sténographes	13

Nos employés ont fait un total de 12,221 visites dans les chantiers en 1944-45. Leurs rapports nous apprennent, notamment qu'en 1944-45 il y avait en forêt 51,484 ouvriers dans les 2,973 chantiers en opération, soit une augmentation de 8.8% sur l'an passé. Cette année, le nombre des femmes et des enfants s'est encore accru dans les chantiers. Il est passé de 3,758 à 5,093.

3—PERMIS DE TRANSPORT DES BOIS

Nous avons enregistré cette année une augmentation sensible dans le nombre des permis d'expédition des bois par chemin de fer, par bateaux, par camions. Au cours de l'année fiscale 1944-45, nous avons émis 135,203 permis comparativement à 114,715 pour l'année précédente.

Un coup d'œil sur le tableau qui suit nous donne une idée du contrôle exercé par notre département sur le transport des divers produits forestiers.

TABLEAU No 13
PERMIS D'EXPÉDITION DE BOIS

<i>Produits forestiers</i>	<i>Quantités</i>
Bois à pâte	
a) expédiés aux Etats-Unis	807,531 cordes
b) expédiés au Canada	880,278 "
c) non expédiés	523,430 "
Bois de sciage	676,537,370 p.m.p.
Bois à placage	13,105,598 pieds
Bois de dimension	1,468,390 "
Poteaux	41,454 pièces
Piquets	209,589 "
Perches	116 "
Pilotis	1,002 "
Traverses	1,012,583 "
Bois de quai	2,480 "
Bardeaux	146,825,938 "
Lattes	38,621,470 "
Arbres de Noël	1,979,268 "
Semelles	202,000 "
Douves	8,000 "
Etançons	19,000 "
Bois de chauffage	184,549 cordes
Bois à fuseaux	49,681 "
Dosses	86,156 "
Billes	670 "
Etais de mines	101,310 "
Ecorce de pruche	195 "
Boîtes	2 wagons
Fonds de paniers	22 "
Rebutis	3,586 "
Barreaux	30,136 pieds
Billots	168,038 "

NOTE. On ne doit pas interpréter les chiffres ci-dessus comme indiquant le total de la production forestière pour 1944-45; il ne s'agit que des bois pour lesquels nous avons émis des permis de transport par chemin de fer, camions ou bateaux.

INDUSTRIES FORESTIÈRES

A—INDUSTRIES DES PÂTES, PAPIERS ET CARTONS

a) PERSONNEL

Suivant le rapport de notre bureau de la statistique, l'industrie de la pulpe et du papier a atteint de nouveaux sommets en 1944. Une rapide ana-

lyse des chiffres de cette industrie nous démontre en effet qu'elle a procuré de l'emploi à 43,619 personnes qui ont retiré en gages, salaires ou appointements la somme globale de \$67,430,147., soit, comparé à 1943, une augmentation de près de 5,000 personnes et un surplus de \$13,000,000 en salaire. On trouvera dans le tableau suivant divers renseignements sur le personnel de ces industries de même que sur les salaires qui ont été payés.

TABLEAU No 14

ÉTAT DU PERSONNEL ET DES SALAIRES PAYÉS PAR LES INDUSTRIES DE LA PULPE ET DU PAPIER, AUX OPÉRATIONS FORESTIÈRES ET A L'USINE EN 1944

PERSONNEL	NOMBRE D'EMPLOYES	SALAIRES PAYÉS
aux opérations forestières:		
a) employés à salaires	1,028	
b) employés à gages	23,183	
	24,216	\$29,765,249
à l'usine		
a) employés masculins	18,142	
b) employés féminins	1,261	
	19,403	\$37,664,898
GRAND TOTAL	43,619	\$67,430,147

Le nombre d'employés aux opérations forestières a donc augmenté de 21% et le total des salaires s'est accru de 41%. D'autre part, on a versé en salaire 12.1% de plus aux employés des usines dont le nombre s'était augmenté de 2.3%.

b) NOMBRE D'USINES

En 1944, on comptait dans la Province 46 usines, soit le même nombre qu'en 1943. Dix de ces usines sont employées à la fabrication exclusive des pâles cellulosiques, dix, à celle des papiers et cartons; les 26 autres fabriquent tous ces produits à la fois.

c) CONSOMMATION ET PRODUCTION

Les tableaux qui suivent nous donneront une vue d'ensemble sur l'industrie des pâtes, papiers et cartons dans la province de Québec, sur la valeur de la production et de la consommation, sur la provenance des bois à pulpe, etc.

Nous y trouverons d'abord quelques renseignements sur la valeur du combustible et de l'électricité achetés pour la marche de cette industrie, sur le nombre de cordes de bois coupés, achetés ou consommés, ainsi que sur la valeur de la matière première et de la production.

TABLEAU No 15

VALEURS COMPARÉES DU COMBUSTIBLE ET DE L'ÉLECTRICITÉ EMPLOYÉES, DE LA MATIÈRE PREMIÈRE ET DE LA PRODUCTION DANS LES USINES DE PULPE ET DE PAPIER DE LA PROVINCE EN 1944

DÉTAILS	VALEURS
Valeur du combustible consommé	\$10,459,448
Valeur de l'électricité achetée	10,167,532
Force motrice utilisée	1,042,298 ch.v.
Bois coupés ou achetés	4,909,230 cordes
Bois consommés	3,980,159 cordes
Valeur des matières premières (pulperies)	53,217,673
Valeur des pâtes vendues	48,562,449
Valeur des matières premières (papeteries)	62,151,114
Valeur des papiers et cartons vendus	130,992,241

La valeur des pâtes vendues en 1944 a augmenté de 3.1% sur l'année précédente, tandis que celle des papiers et cartons a enregistré une hausse de 14.5% sur l'année précédente.

Le tableau No 16 nous donne de façon plus détaillée, l'importance de la production des usines ci-haut mentionnées pour l'année 1944.

TABLEAU No 16

DÉTAILS ET % DE LA PRODUCTION DES DIVERSES SORTES DE PÂTES ET PAPIERS EN TONNES DE 2000 LBS ET BOIS UTILISÉS EN CORDES POUR 1944

	TONNES DE 2000 LBS.	%	BOIS UTILISÉ EN CORDES
a) Production des Pâtes			
Pâte mécanique	1,737,414	62.3	1,777,169
Pâte au bisulfite écru	569,734	20.4	
Pâte au bisulfite blanchie	122,483	4.4	1,498,239
Pâte au sulfate écru	227,526	8.2	
Pâte au sulfate blanchie	97,105	3.5	654,751
Autres pâtes	34,443	1.2	
Total	2,788,705	100.0	3,930,159
b) Production des papiers et cartons			
Papier journal	1,725,751	79.7	
Papier bouquin écriture	53,685	2.5	
Papier d'emballage	108,633	5.0	
Papier de soie	18,476	0.9	
Autres papiers	42,129	1.9	
Cartons	216,962	10.0	
Total	2,165,636	100.00	

Les bois à pulpe ne proviennent pas seulement des terres de la Couronne, un très fort pourcentage est prélevé à même les terrains privés des

petits et moyens propriétaires. Les trois tableaux qui suivent nous donnent cette répartition des bois; le premier, suivant les usines où ils ont été dirigés; le deuxième, suivant les districts administratifs d'où ils proviennent; et le troisième, suivant la tenure des forêts d'où ils ont été tirés.

TABLEAU No. 17

RÉPARTITION EN CORDES DES BOIS A PULPE COUPÉS DANS LA PROVINCE AU COURS DE L'ANNÉE 1943-44, TANT SUR LES TERRES DE LA COURONNE QUE SUR LES TERRAINS PRIVÉS, D'APRÈS LES USINES OÙ ILS ONT ÉTÉ DIRIGÉS

	PROVENANCE	
	TERRAINS PRIVÉS	TERRAINS PUBLICS
	cordes	cordes
a) Sociétés ou usines Québécoises:		
Anglo Canadian Pulp & Paper Mills Co. Limited	62,468	151,211
Brompton Pulp & Paper Co. Ltd.	145,314	6,892
Brown Corporation	178,174	191,470
Building Products	10,588	—
Canada Paper Co.	58,964	30,320
Canadian International Paper Co. Ltd.	37,274	877,224
Consolidated Paper Corporation	52,011	645,467
Donnacona Paper Company	115,353	31,994
Donohue Brothers Company	34,400	34,162
Eddy E. B. & Co. Ltd.	34,572	28,629
Gaspesia Sulphite Co.	22,205	66,822
Gulf Pulp & Paper Co.	6,602	21,427
Howard Smith Paper Mills Co. Ltd.	2,432	3,316
Lake St. John Pulp & Paper Co.	123	161,875
Lake Megantic Pulp Co.	4,861	1,104
Lotbinière Pulp & Paper Co.	12,177	—
MacLaren Co. Ltd. (The James)	5,860	80,571
Megantic Mfr. Co.	60	2,077
Mohawk Corporation	6,321	23
Price Brothers & Co. Ltd.	1,644	293,286
Quebec North Shore Co. Ltd.	9,850	143,207
Ste. Anne Power & Paper Co. Ltd.	59,477	9,256
St. Lawrence Paper Mills	76,860	133,734
St. Raymond Paper Co.	9,295	52,155
Soucy, Flo. & Co.	6,111	—
Wilson J. C. Limited	758	435
Total	953,754	2,966,651

	TERRAINS PRIVES	TERRAINS PUBLICS
	cordes	cordes
b) Sociétés ou Usines de l'Ontario		
Alliance Paper Mills Limited	651	—
Booth J.-R. Co. Ltd.	9,203	28,125
Canadian International Paper Co.	1,973	16,715
Howard Smith Co. Ltd.	94,771	42,630
Kimberley Clarke Corporation	—	704
Ontario Paper Co.	17,474	96,176
Spruce Falls Power & Paper	969	1,969
Total	125,041	186,319
c) Sociétés ou Usines du Nouveau-Brunswick		
Bathurst Power & Paper Co.	970	47,193
Fraser Co. Limited	47,480	21,262
Fraser Co. Limited (Restigouche)	28,823	46,988
New Brunswick International Paper Co.	11,056	175,119
Port Royal Pulp & Paper	1,042	4,468
Total	89,371	295,030
d) Autres sociétés ou usines étrangères		
Divers	295,008	20,230
	1,463,174	3,468,230
GRAND TOTAL	4,931,404	

TABLEAU No 18

RÉPARTITION EN CORDES ET % DES BOIS A PULPE COUPÉS DANS LA
PROVINCE SUR LES TERRES PRIVÉES ET LES TERRAINS DE
LA COURONNE EN 1943-44, SUIVANT LES RÉGIONS
D'OÙ ILS PROVIENNENT

	PROVENANCE			
	TERRAINS PRIVES	%	TERRAINS PUBLICS	%
Abitibi	71,968	1.5	49,252	1.0
St-Maurice	155,573	3.1	1,004,335	20.4
Lac St-Jean	8,180	0.2	622,078	12.6
Côte Nord	114,114	2.3	434,093	8.8
Outaouais	52,806	1.1	199,823	4.0
Témiscamingue	7,381	0.1	275,594	5.6
Montréal	7,553	0.2	214,008	4.3
Québec	283,933	5.8	229,859	4.7
Rive-Sud	439,715	8.9	16,839	0.3
Bas St-Laurent	321,951	6.5	422,349	8.6
TOTAL	1,463,174	29.7	3,468,230	70.3
GRANT TOTAL	4,931,404		100.0%	

TABLEAU No 19

RÉPARTITION ET % DES BOIS À PÂTE COUPÉS EN 1943-44 SUIVANT LA TENURE DES TERRAINS D'OUÏ ILS PROVIENNENT

	CORDES	%
a) Bois coupés dans les forêts de la Couronne		
1) Concessions	3,432,048	69.6
2) Forêts vacantes	36,182	0.7
TOTAL	3,468,230	70.3
b) Bois coupés dans les forêts privées		
1) Petits et moyens propriétaires forestiers	859,978	17.5
2) Grands propriétaires forestiers	603,196	12.7
TOTAL	1,463,174	29.7
GRAND TOTAL	4,931,404	100.0%

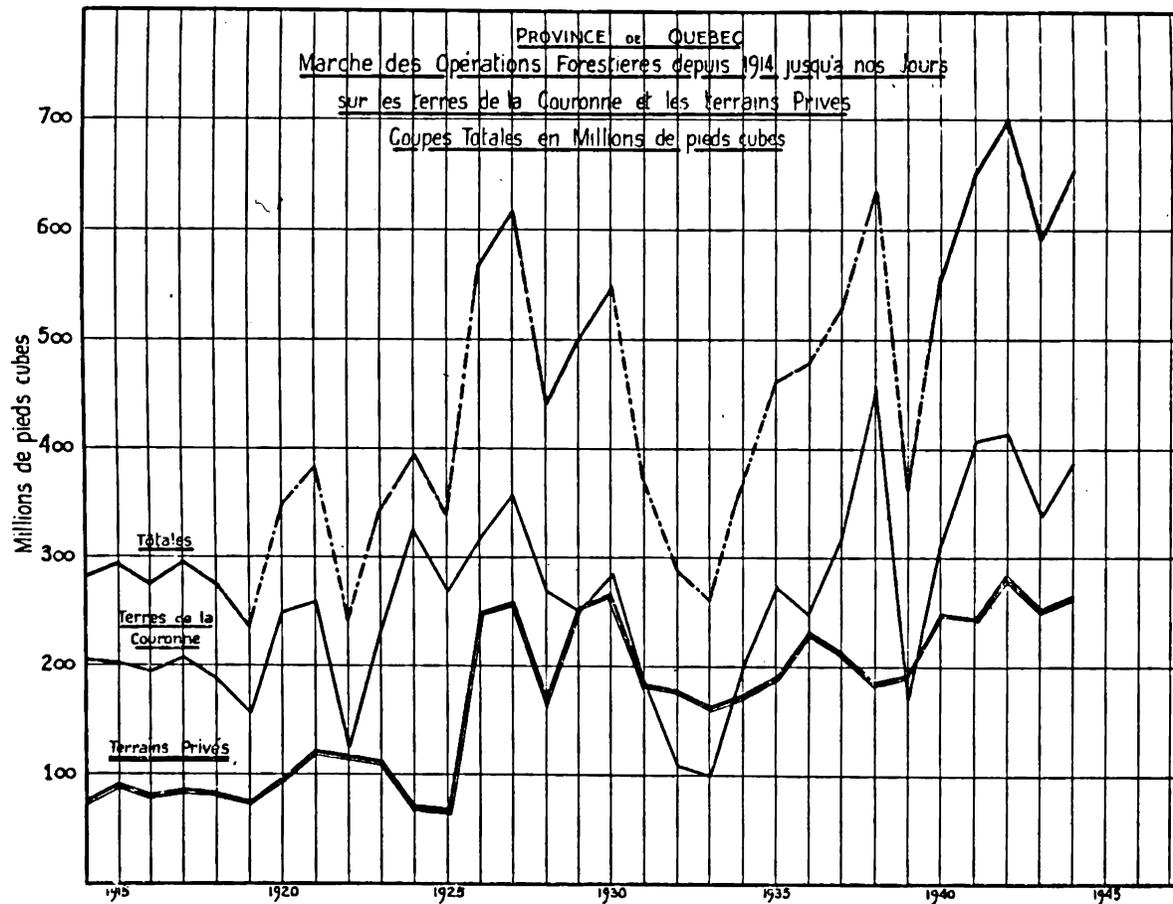
B—INDUSTRIE DES SCIAGES

Notre rapport de l'an dernier mentionnait qu'au 21 décembre 1943 il y avait dans la Province 2214 scieries dont 243 n'avaient pas fonctionné au cours de l'année. En 1944, il s'est établi 153 nouvelles scieries, ce qui porte leur nombre à 2367. Par contre, durant cette même période, 93 scieries furent démolies ou brûlées, tandis que 225 autres restaient inactives. Il reste donc pour cette période, 2,047 scieries en opération, comparativement à 1971 pour l'année précédente, soit une augmentation de 76.

Le fonctionnement de cette vaste industrie des sciages a requis l'emploi de 19,700 ouvriers. Ceux-ci ont reçu en salaires la somme de \$8,021,746., ce qui représente une augmentation sur l'année précédente de près de 700 ouvriers et un accroissement en salaires de \$1,151,795.00.

La production de cette industrie pour 1944 s'est élevée à 1,069,238,000 p.m.p. Elle accuse une légère augmentation soit, 34,029,000 de p.m.p. sur celle de 1943, atteignant ainsi un nouveau sommet.

La valeur de la production de 1944 est estimée à \$44,487,765., soit une augmentation de 11.9% sur celle de 1943, et de 22.1% sur celle de 1942. Les tableaux Nos 3f.g.h. et 3j,k. en appendice, nous donnent de plus amples renseignements sur cette industrie.



C—AUTRES INDUSTRIES UTILISANT LE BOIS

Le tableau suivant nous donne l'importance comparée des diverses petites industries utilisant le bois.

TABLEAU No 20
RÉPARTITION DES EMPLOYÉS, DES SALAIRES PAYÉS ET DE LA VALEUR DE LA MATIÈRE PREMIÈRE, ET DE LA PRODUCTION DANS LES DIVERSES INDUSTRIES SECONDAIRES DU BOIS EN 1944

GENRE D'INDUSTRIES	NOMBRE			VALEUR	
	USINES	EMPLOYÉS	SALAIRES ET GAGES	DES BOIS EMPLOYES	DE LA PRODUCTION
Portes, châssis, planage	438	3,500	\$3,628,516	8,243,476	14,391,700
Parquets en bois durs	6	168	247,935	752,755	1,221,146
Feuilles de placage et bois contre-plaqués	13	1,562	1,770,616	2,672,621	6,751,448
Meubles	141	4,310	5,435,676	3,518,332	15,087,051
Glacières en bois	4	42	59,961	22,626	172,796
Voitures et traîneaux	35	109	103,812	27,640	215,494
Tonnellerie	7	88	120,291	337,410	951,544
Boîtes, paniers	45	1,620	1,807,239	2,359,800	5,522,962
Manches, bobines	38	823	767,733	586,803	1,886,499
Ustensiles en bois	6	386	387,981	189,359	571,290
Embarcations	14	79	90,413	64,837	232,856
Formes et embauchoirs	3	132	210,556	1,778,103	2,603,006
Cercueils et bières	13	638	569,545	303,667	1,564,717
Fourniture	23	380	454,095	209,092	1,136,871
Apiculture et aviculture	1	41	44,254	20,574	328,799
Laine de bois	2	48	46,609	64,252	178,648
Industries diverses	81	632	659,026	394,890	1,613,760
TOTAL	865	14,558	16,404,348	21,546,237	54,431,587

A l'ensemble de ces chiffres sur les industries secondaires du bois, il faut ajouter ceux de l'industrie du charbon de bois dans la Province. Les quelque 236 fours en opération en 1944 ont produit environ 20,790 tonnes de charbon d'une valeur globale de \$495,650., soit \$45,000 de plus que l'année précédente.

Ce montant ajouté à la valeur de la production des divers ateliers appartenant aux scieries, soit \$636,500, porte à \$55,563,737 la valeur totale de la production globale de ces industries secondaires du bois pour 1944 comparativement à \$49,840,707 en 1943.

D—VALEUR TOTALE DE LA PRODUCTION DES INDUSTRIES FORESTIÈRES

On peut trouver dans le tableau qui suit, un résumé de la valeur de la production forestière dans la province de Québec en 1944.

TABLEAU No 21

VALEUR TOTALE DE LA PRODUCTION FORESTIÈRE EN 1944

Bois de sciage, traverses, poteaux, bois de déroulage.....	\$ 48,144,371
Bois à pâte vendus aux autres provinces et à l'étranger.....	13,688,926
Pâte de bois vendue au Canada et à l'étranger.....	48,562,449
Papiers et cartons vendus au Canada et à l'étranger.....	130,992,241
	<hr/>
	\$241,387,987

* Il est bien entendu que le chiffre exprimant la valeur de la production de l'industrie du sciage se rapporte à tous les bois sciés, vendus au Canada ou à l'étranger. Il ne peut donc être question d'y ajouter la valeur de la production des industries secondaires, ces dernières consommant une bonne partie de ces mêmes bois.

Le montant de \$48,144,371 comprend aussi la valeur des billes vendues à l'étranger pour fins de sciage.

BUREAU DE LA PETITE INDUSTRIE FORESTIÈRE

Ce bureau, institué officiellement en 1944, a pour but de stimuler l'utilisation du bois, en dehors du domaine de la grande industrie des sciages, de la pulpe et du papier. Son rôle est d'aider, par les conseils techniques, les recherches, la propagande, au développement des petites industries existantes, de chercher à en faire naître de nouvelles, finalement de trouver des emplois ou débouchés nouveaux pour les bois de toutes sortes et même pour les déchets de bois. Son champ d'action embrasse toutes les entreprises secondaires de conversion chimique et mécanique des bois, celles particulièrement qui ont trait à la carbonisation, à la distillation, à l'utilisation des produits et sous-produits de la distillation, à la vulgarisation du gazogène pour fins de chauffage et de production d'énergie, etc.

Par l'entremise de ce nouvel organisme, le ministère vient en aide aux petits industriels qui, à l'encontre des gros, n'ont entre-eux aucun lien d'association et ne possèdent aucune organisation technique pour entreprendre des recherches en vue du développement de leur entreprise.

Les officiers de ce bureau se sont mis à la tâche pour élaborer un programme susceptible d'améliorer la situation des petits producteurs forestiers en leur fournissant les renseignements techniques et pratiques dont ils ont besoin.

On s'est surtout appliqué à mettre en valeur les propriétés physiques et chimiques de nos bois indigènes, à les comparer avec les bois exotiques, ceci, afin d'en tirer de nouvelles utilisations et de nouveaux produits.

Au cours de l'année, le personnel de ce bureau s'est tenu en contact avec des chefs de laboratoires et de stations de recherches. D'intéressantes notes ont été recueillies qui permettent de compléter nos dossiers sur les plus récents développements technologiques dans l'utilisation des bois, de même que sur les procédés modernes de transformation tant mécanique que chimique.

La machinerie et l'outillage requis pour ces diverses transformations ont été également l'objet d'études de la part de nos officiers qui au besoin sont allés puiser leurs renseignements auprès du manufacturier.

Le bureau a dû répondre à de nombreuses demandes de renseignements concernant la technologie, l'utilisation des bois et même la valeur et le fonctionnement de certains appareils employés dans la transformation des produits ligneux. Des visites faites chez certains industriels à la demande de ceux-ci, ont permis à nos techniciens d'étudier sur place divers problèmes relatifs aux industries du meuble, du tournage, des caisses et paniers.

On a aussi au cours de l'année, poursuivi des recherches sur la construction des appareils de chauffage au bois. Les résultats obtenus permettent de conclure que la calorie-bois est meilleur marché que la calorie-charbon dans le chauffage à l'aide de certains types de calorifères à bois.

On a intéressé des industriels à la fabrication de ces genres d'appareils à haut rendement thermique qui, tout en étant plus économiques, fournissent confort et commodités au même degré que les appareils alimentés par les combustibles concurrents du bois.

Ce bureau, évidemment, n'est encore qu'au stage de l'organisation. Mais, par le travail qu'il a accompli déjà et par l'intérêt qu'il suscite, nous avons lieu de croire qu'il sera bientôt en mesure de rendre d'immenses services aux petits industriels forestiers.

ÉRABLIÈRES:

Pour l'exploitation des érablières sur les terres de la Couronne, on a émis au cours de 1944-45, 344 permis, soit 17 de moins que l'année précédente. Par contre, les droits perçus de cette source se sont quelque peu accrus. Ils s'élèvent à \$2,110.00 comparativement à \$1,915.00 pour 1943-44.

Cette augmentation est due au fait que le prix des permis est basé maintenant sur le nombre d'érables plutôt que sur la superficie, comme il était autrefois.

PÉPINIÈRES ET REBOISEMENT:

Pour aider à la révalorisation des immenses domaines boisés de la province, le Service Forestier possède 11 pépinières que l'on classe en 2 catégories: permanentes au nombre de 3; temporaires ou volantes au nombre de 8.

A) LES PÉPINIÈRES PERMANENTES:

10.—LA PEPINIÈRE DE BERTHIERVILLE: C'est la plus importante de nos pépinières, c'est aussi la plus ancienne; elle existe depuis 36 ans. Elle distribue chaque année par toute la Province, des millions de jeunes plants que l'on destine tantôt au reboisement, tantôt à l'ornementation des propriétés du domaine privé et public.

INVENTAIRE: Au 31 mars dernier, 6,309,168 plants répartis en 143 espèces et variétés différentes formaient le stock établi par l'inventaire.

Le tableau qui suit nous donne une idée de la répartition des principales essences:

TABLEAU No 22

RÉPARTITION ET POURCENTAGE DES PRINCIPALES ESSENCES EN SEMIS ET PLANTS REPIQUÉS FORMANT LE STOCK DE LA PÉPINIÈRE DE BERTHIERVILLE, AU 31 MARS 1945

ESSENCE	SEMIS %	PLANTS REPIQUÉS %	NOMBRE DE PLANTS	POURCENTAGE
<i>Conifères</i>				
Epinettes.....	75.0	25.0	3,503,385	55.5
Pins.....	90.4	9.6	2,114,227	33.5
Autres.....	71.8	28.2	237,060	3.7
TOTAL.....	80.5	19.5	5,854,672	92.7
<i>Feuillus</i>				
Erables.....	12.5	87.5	169,411	2.7
Peupliers.....	66.8	33.2	13,621	0.2
Autres.....	53.3	46.7	280,624	4.4
TOTAL.....	38.8	61.2	463,656	7.3
GRAND TOTAL.....	77.4	22.6	6,318,328	100.0

Pour avoir une idée plus complète des disponibilités de la pépinière, il faut ajouter aux chiffres apparaissant à ce tableau les quelques 3 millions de plants que produiront nos semences qui n'avaient pas encore germé au moment du relevé du stock.

Les 143 espèces ou variétés de plants se partagent entre 103 essences feuillues et 40 résineuses. Nous constatons cette année une augmentation considérable de la culture des pins. L'an dernier, le nombre de pins cultivés ne formait que 19.2% du total des plants, alors que cette année il atteint 33.5%, soit 1,228,143 plants de plus que l'année précédente.

La raison de cette augmentation est la propagande intensive faite pour le reboisement des sols impropres à la culture, sols qui sont généralement sablonneux et, par conséquent, très avantageux pour l'établissement du pin.

TRAVAUX DE SEMIS

On a ensemencé au cours de l'année, 320 livres de graines appartenant à 13 espèces distinctes classées pour la plupart comme essences de reboisement. L'exécution des semis a coûté \$0.26 par livre en moyenne, soit \$0.04 de plus que l'année précédente.

Comme complément des semis, il y a lieu d'ajouter la mise en terre de 9,100 boutures de saule et de peuplier. Le coût moyen de préparation et de plantation de ces boutures a été de \$4.96 le mille.

RÉCOLTE DES CÔNES

La fructification fut plutôt médiocre chez la plupart des essences forestières, particulièrement chez l'épinette. En plus de la rareté des cônes, il a fallu faire face à la pénurie de main-d'œuvre expérimentée dans le travail de récolte. Nous avons essayé de parer à la situation en offrant aux cueilleurs un prix plus élevé pour les cônes, mais il fut quand même impossible d'obtenir les quantités dont nous avons besoin pour la préparation des semis en pépinière. Il a donc fallu nous procurer en dehors de la province les provisions de graines nécessaires au renouvellement du stock en culture.

EXPEDITIONS:

Le nombre de plants expédiés du cours de l'année s'élève à 1,102,066. Les travaux de reboisement ont absorbé 87.9% de ces expéditions, dont 70.6% pour le territoire de la Couronne et 17.3% pour les terrains privés.

On a encaissé au cours de l'année, pour la vente faite aux particuliers, la somme de \$8,758.89. Ce montant accuse une augmentation de \$3,343.93 sur les recettes de l'année précédente. On a rempli 792 commandes distinctes: 453 au printemps et 339 à l'automne. Celles-ci nécessitèrent la préparation de 634 ballots et de 200 caisses d'emballage ainsi que l'emploi de 84,870 livres de mousse.

La pépinière a distribué 8,000 plants pour la protection des plantations de tabac jaune de la région. Ces jeunes arbres destinés à la construction de

coupe-vent, furent plantés aux endroits les plus exposés au soulèvement du sable par le vent. Une estimation sommaire a permis d'évaluer à 72% la reprise de ces plants, ce qui est un résultat satisfaisant dans les circonstances.

20.—LA PÉPINIÈRE DE PROULX: D'après un inventaire effectué à l'automne 1944, cette pépinière compte 3,779,190 plants répartis quant aux espèces de la façon suivante:

Epinette de Norvège	57,080 plants
Epinette blanche et autres	3,668,948 "
Mélèze	990 "
Cèdre	20,562 "
Pin Mugho	16,758 "
Caragan	14,852 "
	3,779,190 plants

Le total des plants expédiés au cours de l'année se chiffre à 1,319,827 plants. Ceux-ci ont été dirigés dans les régions de Rimouski, Mont-Laurier, Drummondville, les Iles de la Madeleine et Normandin.

Les frais d'entretien pour l'exercice 1944-45 se montent à \$9,501.22, dont \$6,887.77 en salaires et gages à des ouvriers et contremaîtres, pour 21,466 heures d'ouvrage.

30.—LA PÉPINIÈRE DE LA GASPÉSIE: C'est la plus récente de nos pépinières permanentes. Elle possède à la fin de l'année fiscale 1944-45, un actif de 908,446 plants répartis en 29 essences ou variétés différentes. Les espèces résineuses au nombre de 11 forment 78% du stock de la pépinière, tandis que les 18 espèces feuillues se partagent le reste, soit 22%.

Nous voyons plus bas comment s'établissent les pourcentages respectifs des plants feuillus et résineux, des semis et plants repiqués qui composent le stock de la pépinière.

ESSENCES	SEMIS	%	PLANTS	%	TOTAL
Résineux.....	634,140	89.4	74,938	10.6	709,079
Feuillus.....	149,893	75.1	49,470	24.9	199,367
TOTAL.....	784,037	86.3	124,409	13.7	908,446

On compte chez les semis 16 espèces ou variétés différentes: 6 résineuses et 10 feuillues.

B) LES PÉPINIÈRES SECONDAIRES OU TEMPORAIRES

L'on sait que ces pépinières que l'on désigne aussi comme pépinières

volantes ou locales ont pour fonction particulière l'acclimatation des plants destinés au reboisement des régions avoisinantes.

Ces pépinières au nombre de 8 renferment un total de 5,768,641 plants de diverses espèces prêts à être transplantés définitivement dans des terrains à reboiser situés dans le voisinage.

Voici la distribution des stocks dans chacune de ces pépinières:

Guigues (Témiscamingue)	55,000 plants
Iles de la Madeleine	324,190 "
Macpès (Rimouski)	340,900 "
Normandin (Roberval)	3,757,455 "
Ouimet (Rimouski)	120,000 "
Parke (Kamouraska)	948,000 "
Roberval (Roberval)	41,857 "
Trécesson (Abitibi)	181,239 "

Avec l'actif des 3 pépinières permanentes qui se monte à 11 millions de plants environ, nous nous trouvons à avoir un grand total de près de 17 millions de plants en disponibilité, sans tenir compte, bien entendu, des quelque 3 millions de plants que nous comptons voir surgir de nos derniers ensemencements.

C) REBOISEMENT

Après un stage plus ou moins long dans les diverses pépinières permanentes ou volantes de la province, où ils ont été élevés et acclimatés aux régions auxquelles on les destine, les plants sont prêts pour leur expédition définitive en forêt.

Cette année, nous avons agrandi le domaine reboisé de la Couronne de 1,295 acres, ce qui porte à 44,019 acres la superficie totale des terrains reboisés par le Gouvernement. Les plantations de l'année ont requis l'emploi de 1,346,500 plants, et nécessité 22,976 heures de travail.

Le tableau qui suit nous fait voir les endroits des propriétés de la Couronne où nous avons effectué des travaux de reboisement en 1944. On y trouve aussi, pour chaque localité, la superficie reboisée, la quantité de plants utilisés et le nombre d'heures qui ont été consacrées à ces transplantations.

TABLEAU No 23

TRAVAUX DE REBOISEMENT EFFECTUÉS SUR LES TERRES DE LA
COURONNE EN 1944

SUPERFICIÉS REBOISÉES, PLANTS UTILISÉS, TRAVAIL REQUIS

ENDROIT	SUPERFICIÉS REBOISÉES	NOMBRE DE PLANTS	NOMBRE D'HEURES DE TRAVAIL
Chertsey (Canton)..... (Montcalm)	75 acres	84,350	2,470
Chilton (Canton)..... (Montcalm)	70 "	78,650	2,715
Iles de la Madeleine.....	90 "	81,000	1,478
Manicouagan..... (Saguenay)	100 "	100,000	1,430
Ouimet (Canton)..... (Rimouski)	159 "	318,000	5,090
Packington (Canton)..... (Témiscouata)	144 "	135,000	4,280
St-Louis de France (Paroisse)..... (Champlain)	17 "	20,000	280
Trécesson..... (Abitibi)	640 "	429,500	5,233
TOTAL.....	1295 acres	1,246,000	22,976

Comme on pourra le voir au rapport du Bureau des Renseignements Forestiers, nous constatons un intérêt plus marqué en faveur du reboisement chez les petits et moyens propriétaires forestiers. La pépinière de Berthierville, à elle seule, a expédié, cette année, 778,000 plants pour fins de reboisement sur les terrains privés, soit une augmentation de 330,330 plants sur les livraisons de l'an dernier.

BUREAU DE RENSEIGNEMENTS FORESTIERS:

Au terme de sa troisième année d'existence, le Bureau des Renseignements Forestiers peut maintenant voir, avec grande satisfaction, progresser l'un de ses principaux objectifs: la création d'une mentalité forestière chez les petits et moyens propriétaires forestiers.

En effet, le nombre des demandes sollicitant une visite du forestier a atteint cette année un nouveau sommet. Les propriétaires de boisé s'habituent graduellement à rechercher les conseils des techniciens pour l'exploitations et l'aménagement rationnels de leur terre à bois.

Comme on pourra le constater aux quelques tableaux qui vont suivre, on s'est plu encore cette année à intensifier toutes nos méthodes de propagande pour une saine politique forestière: visite des boisés, reboisement, boisés de démonstration, articles de presse, conférences, cours, etc., etc.

TABLEAU No 24
VISITE DES BOISÉS

	VISITES LIBRES					VISITES SOLLICITÉES					
	SANS ÉTUDE DU BOISÉ	AVEC ÉTUDE DE LA TERRE A BOIS	AVEC ÉTUDE DE L'ÉRABLIÈRE	AVEC ÉTUDE DE LA TERRE A BOIS ET DE L'ÉRABLIÈRE	AVEC ÉTUDE DE L'ÉRABLIÈRE	AVEC ÉTUDE DE LA TERRE A BOIS	AVEC ÉTUDE DE LA TERRE A BOIS ET DE L'ÉRABLIÈRE	ORNEMENTATION ET REBOISEMENT	ENTOMOLOGIE - PATHOLOGIE	MESURAGE, PRIX ET MARCHÉS	SUJETS NON CLASSIFIÉS
NOMBRE 1943-44	555	263	125	43	99	39	31	54	7	30	8
1944-45	534	181	116	30	104	154	58	126	22	33	32

En plus des visites inscrites au tableau, le Bureau a fait quelques études de lots de colonisation pour le compte du Ministère de la Colonisation, de même que certaines inspections de reboisement en vue du paiement de la prime à la demande du Service Forestier.

D'autre part, le Bureau a préparé divers projet de reboisement pour le bénéfice des moyens et petits propriétaires forestiers. L'augmentation graduelle du nombre de projets de même que le chiffre sans cesse grandissant des plants mis en terre nous permettent d'espérer une révalorisation prochaine de nos boisés de ferme. Un rapide coup d'œil au tableau suivant nous confirme cet avancé.

**TRAVAUX DE REBOISEMENT EXÉCUTES PAR LE BUREAU DES
RENSEIGNEMENTS FORESTIERS**

ANNÉE	PLANTS DE REBOISEMENT PRÉPARÉS	PLANTS MIS EN TERRE PAR LES PROPRIÉTAIRES
1942-43	3	2,000
1943-44	43	82,550
1944-45	125	105,000

Il est à noter, cependant, que les plans de reboisement organisés au cours d'une année financière sont dans une forte proportion exécutés le printemps de l'année financière suivante. Il faut aussi retenir que le tableau fait mention que des arbres qui ont été plantés avec l'approbation de nos forestiers.

Tous les plants utilisés lors de ces plantations furent fournis gratuitement par le Ministère des Terres et Forêts et provinrent surtout de la Pépinière de Berthierville. Les autres pépinières distributrices furent celles de Macpès

et de Normandin. Les bénéficiaires eurent toutefois à payer les frais de transport et d'emballage.

On a en outre collaboré avec plusieurs municipalités, communautés religieuses, fabriques de paroisse, écoles, à l'exécution de plantations ornementales par toute la Province.

A l'automne 1944, le Bureau exécutait les travaux préliminaires à un projet de reboisement d'un terrain d'une dizaine d'acres soumis à une érosion éolienne intense dans la paroisse de Petit Saguenay.

Dans notre rapport de l'an dernier, nous soulignons l'importance de l'ouverture d'une pépinière à Sherbrooke et d'une autre près de Québec pour permettre aux propriétaires forestiers d'obtenir leurs plants sans frais de transport trop élevés. Leur établissement ayant été autorisé, cette année, notre choix s'est arrêté sur l'établissement de Duchesnay, comté de Portneuf et sur la ferme de la corporation de l'Ecole d'Agriculture de Sherbrooke.

Si la visite du boisé en compagnie du propriétaire est le meilleur moyen de gagner ce dernier à l'aménagement et aux travaux sylvicoles, il n'en reste pas moins que pour atteindre plus de gens, le technicien forestier doit se servir d'autres moyens plus extensifs. C'est dans ce but que nos divers chefs de sections ont préparé de multiples articles de presse et conférences radiophoniques, fait des conférences en salle et en forêt, donné des cours de sylviculture élémentaire dans les écoles et orphelinas agricoles et des leçons de choses forestières dans quelques écoles rurales et normales.

Le tableau suivant résume ce travail de propagande.

TABLEAU No 25
TRAVAUX DE PROPAGANDE

	ARTICLES DE PRESSE	CONFÉRENCES DEVANT CLUBS, CERCLES, AS- SOCIATIONS		CONFÉRENCES EN SALLE PUBLIQUE DEVANT PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS ET GRAND PUBLIC	CONFÉRENCES- DÉMONSTRA- TION EN FORÊT			COURS DE SYLVICULTURE ÉLÉMENTAIRE DANS ÉCOLE D'AGRICULTURE, ORPHE- LINAS AGRICOLES	LEÇONS DE CHOSSES FORESTIÈRES DANS D'AUTRES ÉCOLES	
		DE PERSONNES D'ÂGE MUR	DE JEUNES		DEVANT PROPRIÉTAIRES	DEVANT JEUNES	ASSEMBLÉES DE RANG			
NOMBRE.....	100	5	10	18	95	52	9	6	131	27
ASSISTANCE....			2125	796	10,790	721	305	120	466	5785

En plus de tous les travaux mentionnés jusqu'ici dans le présent rapport, le personnel technique du Bureau a répondu par correspondance à des centaines de demandes de renseignements de toutes catégories.

Nous espérons que dans un avenir prochain, avec un plus grand nombre de techniciens à notre service, nous serons en mesure d'atteindre la majorité des petits et moyens propriétaires forestiers ainsi que toute la jeunesse rurale que nous nous devrions de gagner à la cause forestière.

PROPAGANDE FORESTIÈRE

A—BUREAU DES BOIS:

L'exposition permanente de nos produits forestiers au Bureau des Bois de Montréal suscite de plus en plus l'intérêt du public. Pendant l'année, plus de 2,000 personnes sont venues visiter nos exhibits et obtenir divers renseignements auprès de nos techniciens. La plupart des visiteurs, il va sans dire, furent des citoyens de Montréal ou des environs, mais le bureau a souventes fois reçu des visiteurs étrangers venant des provinces voisines, des Etats-Unis, de l'Amérique Centrale et même de l'Europe.

En collaboration avec les Ecoles d'Arts et Métiers et la Chambre de Commerce des Jeunes, du district de Montréal, nos officiers ont donné, pour la septième année consécutive, une série de causeries sur l'utilisation des bois du Québec.

Nos techniciens ont également contribué au cours de l'année à la préparation d'une traduction des règles de classification du pin blanc et du pin rouge pour le compte de la "Canadian Lumbermen Association" ainsi qu'à la traduction complète de la brochure sur les règles de classification des bois durs pour le compte de la "National Hardwood Timber Association"

Les divers sujets traités dans les causeries sur l'utilisation des bois ont été complétés de nouveau dans un agencement mieux coordonné. Le travail a été complété, modernisé, corrigé et illustré. Le directeur général des Ecoles d'Arts et Métiers de la province, l'a fait éditer en un volume qui servira de manuel de technologie des bois dans différentes écoles spécialisées.

B—BUREAU DES RELATIONS EXTÉRIEURES:

Nous avons au cours de l'année intensifié la propagande en faveur de nos bois auprès des acheteurs étrangers. Les demandes de renseignements sur nos produits forestiers, nos industries forestières, nos possibilités de production n'ont jamais été aussi nombreuses depuis le commencement de

la guerre. Elles se chiffrent à 435 et nous sont venues d'une vingtaine de pays, de toutes les parties du monde.

Comme par le passé, nous continuons à renseigner nos exportateurs canadiens et à les mettre en contact avec les importateurs étrangers.

Voici quelques-uns des renseignements fournis à nos exportateurs;

- 1e – La demande présente de nos produits forestiers;
- 2e – La concurrence étrangère et locale des produits forestiers;
- 3e – Les droits et règlements de douane ainsi que les restrictions sur le change;
- 4e – Les meilleures méthodes de vente;
- 5e – Les conditions du crédit et les pratiques suivies dans le financement sur les différents marchés;
- 6e – Les stipulations indiquant les propriétés physiques et mécaniques de nos bois et les usages auxquels on les fait servir au Canada et à l'étranger;
- 7e – Les renseignements sur les chances d'affaires à l'étranger pour nos produits forestiers;
- 8e – Les noms des personnes responsables susceptibles de servir d'agents acheteurs ou distributeurs;
- 9e – Le règlement des difficultés qui peuvent surgir entre les exportateurs canadiens et les acheteurs étrangers.

En définitive, nous avons profité des besoins créés par la guerre pour attirer l'attention des importateurs étrangers sur le Québec. Comme résultat, nous serons en mesure d'inscrire dans notre rapport de l'an prochain la conclusion d'importants contrats entre des fournisseurs québécois et certains pays étrangers, contrats se rapportant à la construction de maisons pré-fabriquées.

Nous avons obtenu notamment de la France, à la suite de multiples démarches, de fortes commandes de ces maisons, ce qui fournira de l'ouvrage à un grand nombre d'ouvriers de chez nous.

Notre bureau a de plus rédigé et publié une série de bulletins (6) concernant le commerce, l'importation et l'exportation des produits forestiers.

C—BUREAU DES PRODUITS FORESTIERS ET DE LA STATISTIQUE:

L'un des principaux champs d'action de ce bureau consiste, comme on le sait, à compiler pour fins de statistiques les rapports provenant des diverses industries utilisant le bois dans la province de Québec. L'ensemble de ces renseignements apparaît dans ce rapport au chapitre intitulé "Industries forestières".

De plus, ce bureau, conjointement avec le Bureau des Bois à Montréal, a fait un efficace travail de propagande en faveur de l'utilisation de nos bois. 2,775 bulletins sur: le classement de nos bois, les producteurs de bois, les scieries, les bois à pâte et les statistiques forestières en général ont été distribués dans toute la province et même à l'étranger.

Nos techniciens ont aussi répondu à un grand nombre de demandes de renseignements.

TRAVAUX TECHNIQUES ET RECHERCHES:

1) LABORATOIRE DES PRODUITS FORESTIERS

Les recherches entreprises au Laboratoire des Produits forestiers ont toujours un caractère saisonnier. Le but de ces travaux, exécutés au cours de l'été à Duchesnay, est de résoudre certaines difficultés techniques signalées par les industries du bois déjà existantes, de trouver de nouvelles méthodes perfectionnées au travail du bois, et de promouvoir l'introduction de nouvelles industries utilisant le bois de façon plus intégrale au moyen de nouveaux procédés de conversion mécanique et chimique. Au cours de la 1944, le laboratoire a étudié de façon particulière les problèmes suivants:

1e Recherches sur le mécanisme de carbonisation du bois, et sur les propriétés physico-chimiques de nos charbons de bois. Ce travail, commencé dans les saisons précédentes, a été entrepris dans le but d'asseoir notre vieille industrie de la carbonisation sur des bases moins empiriques, et de permettre à nos charbonniers de produire un charbon correspondant aux spécifications des acheteurs. Les résultats scientifiques et les conclusions pratiques qui en découlent ont été publiés dans les Bulletins Nos 6, 7 et 8 (nouvelle série) du Service forestier.

2e Recherches sur les huiles essentielles tirées des feuilles de nos conifères. Ce travail qui s'étale sur trois saisons complètes a été terminé; les résultats et les recommandations pratiques forment la matière du Bulletin No 9 (nouvelle série) du Service forestier.

3e Recherches sur la possibilité de fabrication de l'acétone à partir de la sciure de bois. L'acétone étant un produit industriel important, on a voulu vérifier l'affirmation d'un auteur australien qui prétend avoir trouvé un procédé simple de fabrication donnant un fort rendement en acétone à partir de la sciure de bois. Cette assertion n'a pas pu être confirmée.

4e Recherches sur la transmutation du bois. On a entrepris une étude systématique du comportement de nos plus importantes essences forestières envers les agents de la transmutation. Comme on sait, ce procédé per-

met de transmuier les propriétés des bois communs, en les rendant résistants au feu, aux insectes, aux pourritures, à l'eau et à l'humidité. Ce procédé permettra l'utilisation de plusieurs de nos essences d'importance secondaire dans les domaines les plus variés de la construction. Le Laboratoire des Produits forestiers est dès maintenant en mesure de donner des renseignements pratiques concernant ce procédé aux industriels qui en feront la demande.

2) PATHOLOGIE

L'extinction graduelle du pin blanc par la rouille vésiculeuse, les ravages par les chancre dans les peuplements feuillus, le développement des caries sur les bois résineux dans les zones habitées de la province, les effets nocifs des fumées autour des usines et des villes, le dépérissement général des bouleaux, sont autant de problèmes à la solution desquels notre bureau de pathologie s'est appliqué au cours de l'année.

Le progrès rapide de cette funeste maladie qui menace de faire disparaître notre bouleau est devenu une source d'inquiétude pour le public et l'exploitant forestier. Beaucoup d'arbres tant forestiers qu'ornementaux, surtout chez les espèces résineuses, ont gravement souffert du comportement particulier de l'hiver 1943-44. Enfin, la découverte dans la province, au cours de l'année, de la maladie hollandaise de l'orme, constitue un fait de grande importance pour les pathologistes à qui elle ouvre un nouveau champ d'action.

On a continué les divers travaux de longue durée commencés il y a quelques années. En vue de l'étude des caries sur les résineux, on a fait 2,363 nouvelles analyses d'arbres de plusieurs essences. Ceci porte à 10,135 le nombre d'arbres sur lesquels nos classeurs conservent des données. Ces arbres sont répartis sur 102 places d'études.

Les résultats de ces analyses sur le sapin en particulier permettent de déterminer l'influence relative des caries sur la croissance des arbres par rapport aux différents sites, et, par la suite, de fixer l'âge d'exploitabilité d'un peuplement, d'indiquer les réductions à apporter à causé de la carie dans les chiffres de l'inventaire, et finalement d'appliquer les traitements sylvicoles les plus appropriés pour faire disparaître cette maladie.

Nos techniciens ont pu démontrer déjà que les caries se développent plus rapidement dans la zone des feuillus que dans celle de la forêt boréale et qu'il y a des différences marquées dans la proportion du bois carié suivant les sites.

Ce bureau a également effectué d'importants travaux à Duchesnay et dans divers peuplements désidus de la province, particulièrement, dans les

établières. Ceci a permis la publication d'un bulletin sur les maladies de l'érable à sucre et la production de notes sur les chancres, caries et autres maladies des arbres feuillus.

Le dépérissement du bouleau et du mérisier a été l'objet d'études spéciales. On a également commencé des recherches sur l'intensité des maladies des arbres dans le Québec, de même que sur la maladie hollandaise de l'orme.

ENSEIGNEMENT FORESTIER

BOURSES D'ÉTUDES

Le Ministère des Terres et Forêts, pour la quatrième année consécutive, avait inscrit à nos budgets un montant de \$10,000.00 devant servir à l'octroi de bourses pour l'avancement des sciences forestières dans notre province. Le tableau suivant nous fait voir le nom des bénéficiaires, le sujet et l'endroit de leurs études.

TABLEAU No 26
BOURSES D'ÉTUDE

BÉNÉFICIAIRES	SUJET DES ÉTUDES	ENDROIT DES ÉTUDES
CANTIN, F.	Sciences économiques.	N.-Y.
DESLAURIERS.	Pépinère et reboisement. . .	Visite de pépinières, Etat de N.-Y. et Ontario.
DUGUAY, Jean, i. f.	Cynégétique.	Ann Arbor, Michigan.
FILIATRAULT, Marcel, i. f. .	Sciences économiques.	Laval, Québec.
LACHANCE, P.-E., i. f.	Economie forestière.	Ann Arbor, Michigan.
LAMBERT, R., i. f.	Entomologie (Taxonomie). .	Cornell, N.-Y.
MARTINEAU, R., i. f.	Entomologie.	
MATTE, L., i. f.	Statistique.	Duke, Caroline du Nord.
PAQUET, G., i. f.	Protection.	Ann Arbor, Michigan.
ST-DENIS, R., i. f.	Géodésie.	M. I. T.
ROY, L., i. f.	Industries forestières.	Laval, Québec.
VILLENEUVE, O., i. f.	Météorologie.	Yale, Connecticut.

ECOLE DES GARDES-FORESTIERS:

Malgré qu'on ait rendu plus difficile les conditions d'admission, les demandes d'entrée à l'Ecole ont été plus nombreuses que jamais. A cause du manque de place, la direction a été forcée de refuser ou de remettre à plus tard l'admission de plusieurs candidats parfaitement qualifiés.

Pour peu que cette situation dure, il faudra penser sérieusement à doubler les classes à Duchesnay, ou à ériger une école identique dans un autre endroit de la province.

Les demandes d'admission se sont élevées à 395, et nous n'avons pu admettre que 60 nouveaux élèves. Le nombre des candidats-vétérans augmente sans cesse, et nous prévoyons être dans l'obligation de donner des cours spéciaux l'an prochain pour répondre à ces demandes.

Les divers cours théoriques et pratiques ont été suivis par 95 élèves à l'automne 1944 et par 90 au printemps 1945. Le nombre des diplômés, y compris ceux de la 21^{ème} promotion, s'élève à 511, soit une moyenne de 24 par année depuis la fondation de l'Ecole en 1923.

On trouve au tableau ci-joint quelques détails sur les cours donnés à Duchesnay:

TABLEAU No 27
ASSISTANCE AUX COURS

TERME	PROMOTION	NATURE DES COURS	NOMBRE DE COURS	HEURES PROFESSEURS	HEURES ÉLÈVES
Automne 1944.....	XXI ^è	Théoriques	183	191	7,612
		Pratiques	81	200	2,574
Printemps 1945.....	XXII ^è	Théoriques	180	186	10,490
		Pratiques	37	114	3,768
	XXI ^è	Théoriques	165	173	5,831
		Pratiques	53	102	2,377
XXII ^è	Théoriques	170	174	8,173	
	Pratiques	51	119	2,750	

TABLEAU No 28
NOMBRE D'ÉLÈVES

TERME	NOMBRE
Automne 1944.....	39 élèves de la Promotion XXI ^è 56 élèves de la Promotion XXII ^è
Printemps 1945.....	42 élèves de la Promotion XXI ^è 48 élèves de la Promotion XXII ^è

Nous désirons souligner le fait que les cours de classification des bois de sciage ont été inaugurés, en juin 1944 à Duchesnay. Cent-dix personnes y assistèrent en plus d'un certain nombre de nos élèves qui venaient de terminer leurs études. Dès le printemps prochain, nous commencerons à donner des leçons d'affûtage et un cours plus complet sur la comptabilité fo-

restière. Nous entrevoyons enfin la possibilité d'éliminer les dernières enclaves au domaine de l'établissement de Duchesnay.

Un autre prix annuel de \$25.00 vient d'être octroyé par un pionnier de la "forestrie" dans le Québec, monsieur G.-C. Piché, i.f., ancien chef du Service Forestier.

Il convient de mentionner en terminant, que le congrès provincial des Clubs 4-H s'est tenu cette année à Duchesnay; au delà de 500 délégués ont profité des accomodations splendides qu'offre notre institution à ces genres de réunion.

Le tout, humblement soumis,

ROLAND DESCHAMPS,

Chef intérimaire du Service Forestier.

INDEX DES TABLEAUX

Numéros		Pages
1	Distribution du personnel dans les divers bureaux et districts.....	14
2	Distribution de la contenance de la Province, par catégories de terrains.....	16
3	Tenure des terrains forestiers au sud du 52° de latitude... ..	16
4	Répartition de la superficie totale de la Province suivant les propriétaires ou concessionnaires qui se la partagent... ..	17
5	Estimation de la richesse forestière de la Province.....	18
6	Travaux d'inventaire effectués au cours de l'année 1944-45.....	19
7	Etat des diverses unités d'aménagement, par classe d'aménagement.....	20
8	Statut de l'aménagement des diverses concessions forestières de la Province en 1944-45.....	21
9	Quantités de bois dont la coupe a été autorisée en 1944-45... ..	26
10	Quantités de bois dont la coupe a été autorisée en 1944-45, par catégories de bois et d'essences et par comtés.....	27
11	Quantités de bois dont la coupe a été autorisée en 1944-45, par catégories de bois et d'essences et par régions économiques.....	29
12	Répartition des bois coupés à l'intérieur des concessions forestières, suivant leur longueur et leur nature. (verts ou arsins).....	33
13	Permis d'expédition des bois.....	35
14	Etat du personnel et des salaires payés par les industries de la pulpe et du papier, aux opérations forestières et à l'usine en 1944.....	36
15	Valeurs comparées du combustible, de la matière première employée et de la production dans les usines de pulpe et de papier de la Province en 1944.....	37
16	Détails et % de la production des diverses sortes de pâtes et papiers, en tonnes de 2000 lbs. Bois utilisé en cordes, en 1944.....	37
17	Répartition en cordes des bois à pulpe coupés dans la province au cours de l'année 1943-44, tant sur les terres de la couronne que sur les terrains privés, d'après les usines où ils ont été dirigés.....	38
18	Répartition en cordes et % des bois à pulpe coupés dans la province sur les terres privées et les terrains de la couronne en 1943-44, suivant les régions d'où ils proviennent.....	39

INDEX DES TABLEAUX(*Suite*)

Numéros		Pages
19	Répartition et % des bois à pulpe coupés en 1943-44 suivant la tenure des terrains d'où ils proviennent.....	40
20	Répartition des employés, des salaires payés et de la valeur de la matière première et de la production dans les diverses industries secondaires du bois en 1944.....	41
21	Valeur totale de la production forestière en 1944.....	42
22	Répartition et % des principales essences, en semis et plants repiqués formant le stock de la pépinière de Berthierville au 31 mars 1945.....	44
23	Travaux de reboisement effectués sur les terres de la couronne en 1944.....	48
24	Visites des boisés de ferme par les techniciens du Bureau de Renseignements Forestiers.....	49
25	Travaux de propagande forestière au Bureau des Renseignements Forestiers.....	50
26	Bourses d'Etudes accordées par le Ministère des Terres et Forêts en 1944-45.....	55
27	Assistance aux cours à l'Ecole des Gardes Forestiers de Duchesnay.....	56
28	Nombre d'élèves à l'Ecole des Gardes-Forestiers de Duchesnay, en 1944-45.....	56

APPENDICE No 3a

TRANSFERTS DES CONCESSIONS FORESTIÈRES EFFECTUÉES DURANT L'EXERCICE 1944-45

NOMS DES CONCESSIONNAIRES FAISANT LE TRANSFERT	RÉGIONS	SUPERFICIE EN MILLES CARRÉS	NOMS DES BÉNÉFICIAIRES DU TRANSFERT
Aimé Gaudreau et Omer Lussier.....	Chaudière	800 acres	John Breakey Ltd.
John Fenderson & Cie.....	Matapédia	30 179_640	Domaine Seigneurial du Lac Matapédia Inc.
L. L. Benny (in trust).....	St-Maurice	4	J. O. Guilbault
J. O. Guilbault.....	St-Maurice	4	Martinien Lacombe
Martinien Lacombe.....	St-Maurice	4	Dame Blandine Paquet Dutil
James J. McFadden.....	Ottawa Supérieur	41 396_640	Brodal, Holdings Ltd.
James J. McFadden.....	Ottawa Supérieur	40	Delbro, Holdings Ltd.
Quebec Pulp & Paper Corp. (en faillite).....	Lac St-Jean	18 237_640	Oliva Potvin
Toussaint Préfontaine.....	Ottawa Inférieur	2 101_640	Succession Toussaint Préfontaine
Succession Toussaint Préfontaine.....	Ottawa Inférieur	2 101_640	Les familles Parent & Dansereau
Fraser Companies Ltd.....	St-Laurent	193	Restigouche Co., Ltd.

P.-R. PLAMONDON,
Directeur du Service de l'Enregistrement des permis de coupe.

Avila BÉDARD,
Sous-ministre.

Ministère des Terres et Forêts,
Québec, le 31 mars 1945.

APPENDICE No 3b
LISTE DES RÉSERVES CANTONALES

RÉSERVES PAR COMTÉ	SUPERFICIE EN ACRES	RÉSERVES PAR COMTÉ	SUPERFICIE EN ACRES
<i>Abitibi</i>		Simard.....	4,087
Aiguebelle.....	45,736	Taché.....	1,818
Barraute.....	1,279	Tremblay.....	2,121
Carpentier.....	14,930		
Castagnier.....	9,700	<i>Dorchester</i>	
Chazel.....	18,463	Langevin.....	3,963
Cléricy.....	1,942	Ware.....	1,184
Desmeloizes.....	4,040		
Destor.....	12,837	<i>Gaspé-Nord</i>	
Duparquet.....	5,273	Courcellette.....	521
Fiedmont.....	9,675	Denoue.....	1,635
Figury.....	932	Romieu.....	1,834
Guyenne.....	7,476	Sydenham.....	1,191
Hébécourt.....	10,420	Tourelle.....	129
LaCorne.....	50,439		
LaMotte.....	12,597	<i>Caspé-Sud</i>	
Landrienne.....	27,724	Gaspé Baie Sud.....	2,344
Languedoc.....	5,863	Malbaie.....	800
Launay.....	18,732		
Manneville.....	49,054	<i>Kamouraska</i>	
Montgay.....	47,615	Chabot.....	7,020
Perron.....	21,137	Ixworth.....	5,675
Poularies.....	9,357	Painchaud.....	3,405
Preissac.....	8,799	Parke.....	8,800
Privat.....	4,589	Pohénégamook.....	3,696
Rochebaucourt.....	18,345		
Roquemaure.....	735	<i>Lac St-Jean</i>	
Senneterre.....	3,420	Caron.....	6,069
Trécesson.....	4,030	Labarre.....	6,247
Vassal.....	8,610	Mésy.....	7,306
Villemontel.....	3,802	Métabetchouan.....	4,000
		Taillon.....	134
<i>Bellechasse</i>		<i>Lavoilette</i>	
Daaquam.....	6,139	Bourgeois.....	10,816
		Lamy.....	1,527
<i>Bonaventure</i>		Langelier.....	25,536
Hope.....	262	Mailhot.....	25,600
Maria.....	857	Seigneurie du Cap de la Ma-	
New Richmond.....	1,968	deleine.....	2,090
Patapédia.....	5,636	Vallières.....	3,213
Port-Daniel.....	3,994		
<i>Charlevoix</i>		<i>L'Islet</i>	
Callière.....	7,322	Arago.....	7,087
DeSales.....	5,462	Ashford.....	3,410
La Malbaie.....	2,012	Beaubien.....	9,767
		Bourdages.....	8,897
<i>Chicoutimi</i>		Casgrain.....	1,305
Bégin.....	13,524	Dionne.....	787
Bourget.....	979	Fournier.....	11,272
Cimon.....	16,017	Garneau.....	1,260
Dumas.....	1,435	Lafontaine.....	13,934
Falardeau.....	6,715	Lessard.....	3,712
Garnier.....	2,032	Leverrier.....	10,743
Harvey.....	11,057		
Kénogami.....	5,849	<i>Lotbinière</i>	
Labrecque.....	8,890	Seigneurie Deschailions.....	7,347
Lac Kénogami.....	11,746		
Laterrière.....	9,417		
Saint-Jean.....	3,200		

APPENDICE No 3b—(suite)

RÉSERVES PAR COMTÉ	SUPERFICIE EN ACRES	RÉSERVES PAR COMTÉ	SUPERFICIE EN ACRES
<i>Maskinongé</i>		Demeules.....	5,491
Décalonnes.....	2,500	Dequen.....	30,394
Hunterstown.....	12,178	Deschesnes.....	11,816
Peterborough.....	1,506	Dolbeau.....	12,568
<i>Matane</i>		Dufferin.....	13,360
Cherbourg.....	592	Dumais.....	9,107
Matane.....	7,522	Girard.....	21,343
<i>Matapédia</i>		Lac aux Canards.....	28,800
Awantjish.....	747	Malherbes.....	25,600
Blais.....	14,306	Milot.....	20,377
Causapscal.....	712	Normandin.....	13,099
Jetté.....	8,150	Parent.....	14,572
Laverendrye.....	2,540	Pelletier.....	13,210
Massé.....	1,310	Proulx.....	1,945
Matapédia.....	1,310	Racine.....	27,182
McNider.....	105	Roberval.....	10,270
Nemtoyé.....	1,005	Ross.....	14,454
<i>Montmagny</i>		Saint-Hilaire.....	2,988
Armagh.....	2,066	<i>Saguenay</i>	
Ashburton.....	3,820	Albert.....	960
Panet.....	5,068	Arnaud.....	2,218
Patton.....	3,554	Bergeronnes.....	7,071
Rolette.....	4,339	De Monts.....	18,817
Talon.....	15,000	Escoumains.....	3,236
<i>Pontiac</i>		Iberville.....	45,446
Grand Calumet.....	204	Laval.....	5,316
Litchfield.....	1,542	Letellier.....	32,210
Low.....	7,167	Manicouagan.....	11,252
Onslow.....	7,318	Ragueneau.....	14,004
Sheen.....	4,660	Royer.....	24,320
Sicotte.....	6,739	Tadoussac.....	18,181
<i>Portneuf</i>		<i>Saint-Maurice</i>	
Alton.....	1,011	Belleau.....	2,512
Montauban.....	139	Caxton.....	1,081
<i>Rimouski</i>		<i>Témiscamingue</i>	
Bédard.....	857	Duhamel.....	2,325
Duquesne.....	4,620	Fabre.....	4,548
Laroche.....	105	Mazenod.....	8,568
Macpès.....	7,208	<i>Témiscouata</i>	
Neigette.....	100	Armand.....	4,088
Ouimet.....	15,850	Botsford.....	1,000
<i>Rivière-du-Loup</i>		Cabano.....	4,583
Raudot.....	4,894	Demers.....	682
Viger.....	1,945	Estcourt.....	9,465
Whitworth.....	9,852	Notre-Dame du Lac.....	113
<i>Roberval</i>		Packington.....	5,055
Albanel.....	11,269	Riv. Madawaska.....	6,746
Ashuapmouchouan.....	12,980	Robitaille.....	597
Beaudet.....	3,571	Robinson.....	1,606
Bourdon & Condé.....	37,961	St-Just du Lac.....	822
Charlevoix.....	8,806	St-Louis du Ha! Ha!.....	5,254
Crespieu.....	3,965		
Dablon.....	1,898		
Dalmas.....	5,337		
		Soit: 183 réserves	
		1,544,716 acres ou 2,413.61 milles carrés.	

APPENDICE No 3c

INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

ANNÉES	BOIS A PULPE				PULPE (TONNES)	PAPIER (TONNES)	CAPITAL INVESTI
	PRODUCTION TOTALE (CORDES)	UTILISÉ DANS LA PROVINCE (CORDES)	EXPORTATION (CORDES)	% EX- PORT.			
1930	3,386,137	2,441,735	484,640	14.7	1,833,000	1,536,240	\$363,928,249
1931	2,940,376	1,973,089	323,507	11.0	1,513,658	1,275,105	309,875,059
1932	2,540,243	1,745,007	165,772	6.5	1,240,442	1,057,433	289,932,719
1933	2,717,844	1,840,379	289,267	10.0	1,360,704	1,135,422	277,516,386
1934	3,410,324	2,382,437	373,514	10.9	1,813,096	1,569,578	275,423,024
1935	3,478,818	2,458,666	372,734	10.7	1,916,382	1,658,312	270,317,060
1936	4,005,523	2,822,175	397,018	9.9	2,236,376	1,960,905	263,914,480
1937	4,545,145	3,200,536	456,355	10.4	2,551,546	2,232,075	284,731,402
1938	5,496,526	2,390,355	312,461	9.9	1,858,971	1,635,317	310,894,280
1939	2,431,457	2,723,699	319,789	13.1	2,119,183	1,827,229	309,642,235
1940	4,374,798	3,744,053	319,406	7.29	2,790,680	2,285,796	338,424,650
1941	5,103,951	4,214,740	323,301	6.3	2,963,967	2,379,129	359,427,012
1942	5,389,930	4,190,154	313,130	5.81	2,915,573	2,174,642	348,981,976
1943	4,238,702	3,304,385	282,246	6.66	2,638,144	1,977,219	352,925,347
1944	4,931,404	3,920,405	315,238	6.40	2,788,705	2,165,636	—

APPENDICE No 3d

DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DE LA PULPE ET DU PAPIER DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC ET AU CANADA

ANNÉES	NOMBRE D'USINES		TONNES DE PULPE		NOMBRE DE CORDES UTILISÉES	
	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC	CANADA	QUÉBEC	CANADA
1930	48	109	1,833,000	3,619,345	2,441,735	4,835,981
1931	45	103	1,513,658	3,167,960	1,973,089	4,148,279
1932	42	98	1,240,442	2,663,248	1,745,007	3,647,754
1933	42	95	1,360,704	2,979,562	1,840,379	4,404,876
1934	41	95	1,813,096	3,636,335	2,382,437	4,766,604
1935	41	95	1,916,382	3,868,341	2,458,666	5,005,083
1936	41	93	2,236,376	4,485,445	2,822,175	5,775,894
1937	42	98	2,551,546	5,141,504	3,200,536	6,613,639
1938	44	99	1,858,971	3,667,789	2,390,355	4,719,753
1939	44	100	2,119,183	4,166,301	2,723,699	5,386,240
1940	46	103	2,790,680	5,290,762	3,744,053	6,996,119
1941	47	106	2,963,967	5,720,847	4,214,740	7,688,388
1942	46	105	2,915,573	5,606,461	4,190,154	7,667,438
1943	46	106	2,638,144	5,272,830	3,803,591	7,263,155
1944	46	106	1,788,705	5,271,137	3,930,159	7,177,639

APPENDICE No 3e

PRIX DES BOIS À PULPE ET DES PÂTES À PAPIER AU CANADA ET
DANS QUÉBEC

AN- NÉES	CANADA				QUÉBEC			
	PRODUC- TION TOTALE (CORDES)	PRIX MOYEN	PRODUC- TION PULPE (TONNES)	PRIX MOYEN	PRODUC- TION TOTALE (CORDES)	PRIX MOYEN	PRODUC- TION PULPE (TONNES)	PRIX MOYEN
1930	6,071,815	11.23	3,669,345	31.04	3,386,137	11.94	1,833,000	32.02
1931	5,199,914	9.95	3,167,970	26.13	2,940,376	10.73	1,513,658	27.67
1932	4,222,224	8.70	2,663,248	24.18	2,540,243	8.78	1,240,442	25.91
1933	4,746,383	6.97	2,979,562	21.51	2,717,844	7.25	1,360,704	21.93
1934	5,773,970	6.63	3,636,335	20.83	3,410,324	6.60	1,813,096	20.31
1935	6,095,016	6.76	3,868,341	20.60	3,478,818	6.74	1,916,382	19.95
1936	7,002,957	6.95	4,485,445	21.03	4,005,523	6.93	2,236,376	19.76
1937	8,298,165	7.59	5,141,504	22.70	4,545,145	7.59	2,551,546	21.66
1938	6,438,344	8.35	3,667,789	23.96	5,496,526	8.08	1,858,871	23.78
1939	6,899,986	8.30	4,166,301	23.34	2,431,457	8.91	2,119,183	23.14
1940	8,499,922	8.74	5,290,762	26.27	4,374,798	9.12	2,790,680	27.55
1941	9,349,914	9.27	5,720,847	30.66	5,103,951	9.60	2,963,967	29.99
1942	9,653,574	10.73	5,606,461	32.49	5,389,930	10.75	2,915,573	33.70
1943	—	—	5,272,830	36.87	4,238,702	11.82	2,638,144	32.08
1944	—	—	5,271,137	42.00	4,931,404	13.54	2,788,705	42.00

APPENDICE No 3f

PRODUCTION DE LATTES ET DE BARDEAUX

ANNÉES	LATTES		BARDEAUX	
	PRODUCTION	VALEUR	PRODUCTION	VALEUR
1930.....	126,129,000	\$334,690.00	239,368,000	\$692,214.00.
1931.....	65,612,000	157,549.00	114,303,000	431,920.00
1932.....	61,892,000	122,607.00	167,289,000	357,090.00
1933.....	41,745,000	76,776.00	228,595,000	436,580.00
1934.....	19,824,500	36,080.00	180,505,850	426,733.00
1935.....	44,682,000	84,768.00	322,172,100	627,271.00
1936.....	45,337,000	131,748.00	430,912,100	727,826.00
1937.....	90,206,000	266,107.00	415,711,000	893,778.00
1938.....	55,999,000	118,920.00	354,800,000	821,124.00
1939.....	27,572,000	62,427.00	401,607,000	716,040.00
1940.....	43,305,000	99,198.00	397,795,000	924,559.00
1941.....	34,949,000	90,163.00	334,996,000	885,088.00
1942.....	44,377,000	156,341.00	365,476,000	1,112,190.00
1943.....	23,111,000	95,230.00	332,334,000	1,240,718.00
1944.....	24,960,000	133,527.00	303,427,000	1,244,814.00

APPENDICE No 3g
INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE

ANNÉES	CAPITAL INVESTI	SALAIRES ET GAGES	VALEUR DE LA PRODUCTION
1930.....	\$55,534,068	\$5,463,460	\$34,349,164
1931.....	29,138,698	3,253,676	15,333,194
1932.....	18,754,578	2,411,358	9,946,690
1933.....	12,747,876	1,425,294	6,571,372
1934.....	9,326,108	1,583,087	7,143,396
1935.....	10,114,001	2,097,161	9,869,342
1936.....	12,289,603	2,569,181	11,871,163
1937.....	11,809,302	4,045,548	18,800,636
1938.....	11,673,370	3,793,519	17,192,384
1939.....	10,887,249	3,468,303	15,647,276
1940.....	10,872,725	5,247,711	18,229,734
1941.....	10,221,659	5,192,619	24,310,704
1942.....	12,238,988	6,971,237	34,337,741
1943.....	13,252,289	6,869,951	37,961,227
1944.....	—	8,021,746	44,487,765

APPENDICE No 3h
VOLUME DES BOIS DE SCIAGE

ANNÉES	QUANTITÉS EN P.M.P.	ANNÉES	QUANTITÉS EN P.M.P.
1930.....	693,591,000	1937.....	700,350,000
1931.....	399,581,000	1938.....	710,826,000
1932.....	358,663,000	1939.....	663,293,000
1933.....	275,210,000	1940.....	784,037,000
1934.....	286,220,000	1941.....	927,287,000
1935.....	453,956,000	1942.....	1,018,415,000
1936.....	467,670,000	1943.....	1,035,209,000
		1944.....	1,069,238,000

APPENDICE No 3i
ETAT DES SOMMES PERÇUES POUR DROITS DE COUPE, RENTE FONCIÈRE,
ETC., DURANT L'ANNÉE FISCALE 1944-1945

Droits de coupe.....	\$5,458,999.39
Rente foncière.....	608,088.03
Honoraires de transferts.....	22,973.47
Intérêts, amendes.....	17,870.35
Primes d'affermage.....	98,633.20
Permis de sucreries.....	2,110.00
Fonds éducationnel.....	338,625.07
TOTAL.....	\$6,547,299.51

APPENDICE No 3j

LES SCIERIES

<i>Sciéries -</i>		
Nombre de sciéries au 1er janvier 1944.....	2,214	
Nouvelles sciéries au cours de l'année.....	153	2,367
Démolies ou incendiées au cours de l'année.....		95
Nombre de sciéries au 1er janvier 1944.....		2,272
<i>Note -</i>		
225 sciéries inactives.		
<i>Salaires et Gages -</i>		
Payés en 1944.....		\$ 8,021,746
<i>Employés -</i>		
A gages et à salaires.....		19,700
<i>Force motrice -</i>		
Vapeur.....		<i>Force C. V.</i> 67,199
Hydraulique.....		20,707
Essence.....		29,058
Electricité.....		3,602
		120,566

APPENDICE No 3k

STATISTIQUES SUR L'INDUSTRIE DES BOIS DE SCIAGE DANS LE
QUÉBEC EN 1944

BOIS DE SCIAGE ET DÉRIVÉS

PRODUITS OUVRÉS BOIS DE SCIAGE	QUANTITÉ M.P.M.P.	PRIX MOYEN M.P.M.P.	VALEUR
<i>Bois tendres:</i>			
Pin blanc.....	62,907	\$48.8	\$ 3,067,592
Pruche.....	35,793	37.2	1,332,265
Épinette et sapin.....	612,868	40.6	24,845,926
Cèdre.....	8,798	33.8	297,788
Pin rouge.....	14,396	44.5	640,319
Mélèze.....	122	40.2	4,908
Pin gris.....	70,386	34.6	2,432,494
	805,270		\$32,621,292
<i>Bois durs:</i>			
Bouleau.....	21,733	43.4	943,785
Merisier.....	104,603	47.6	4,984,531
Érable.....	21,000	46.3	973,721
Tilleul.....	15,713	49.4	775,540
Orme.....	4,551	42.3	192,562
Frêne.....	2,083	44.3	92,185
Hêtre.....	2,129	41.0	87,289
Peuplier.....	4,162	31.8	132,206
Tremble.....	21,249	29.3	623,392
Chêne.....	1,330	57.7	76,715
Noyer.....	188	63.2	11,895
Cerisier.....	90	58.1	5,226
	198,831		8,899,047
TOTAL.....	1,004,101		\$41,520,339
<i>Autres produits:</i>			
Bois à fuseaux.....	14,408	67.1	966,985
Bardeaux (carrés): 303,430.....	30,343	4.1	1,244,814
Lattes (mille): 24,960.....		5.4	133,527
<i>Traverses:</i>			
Bois tendre (332,660 unités).....	10,645	0.92	305,894
Bois dur (304,419 ").....	9,741	1.04	316,206
GRAND TOTAL.....	1,069,238		\$44,487,365

APPENDICE No 31

RÉSUMÉ DE L'ÉCHELLE DE DROITS DE COUPE EN VIGUEUR EN 1943-1944

I — BOIS COUPÉS DANS LES CONCESSIONS

a) <i>Bois à pulpe et à papier:</i>	
Epinette, sapin, pin gris.....	\$1.25 la corde
Autres essences.....	0.75 "
Epinette, sapin, pin gris.....	1.45 les 100 p. c.
Autres essences.....	0.90 "
Fonds éducationnel.....	0.10 la corde
b) <i>Bois de sciage (mesurés au fin bout seulement):</i>	
Hêtre, orme, frêne, tilleul, merisier, érable, carya, noyer, cerisier.....	1.25 les 100 p. c.
Pin blanc, pin rouge.....	1.00 "
Mélèze, bouleau, pin gris, épinette et sapin.....	0.85 "
Pruche, tremble, peuplier, cèdre.....	0.70 "
c) <i>Grands bois (poteaux, pilotis, estacades).....</i>	
	0.02 le p. cube
d) <i>Bois à fuseaux.....</i>	
	0.70 la corde ou
	0.90 les 100 p. c.
e) <i>Traverses de chemin de fer.....</i>	
	0.10 l'unité
f) <i>Bois de chauffage:</i>	
Erable, merisier, frêne, orme, hêtre.....	0.60 la corde
Mélèze, bouleau, pin gris.....	0.40 "
Tremble et peuplier.....	0.30 "

II — BOIS COUPÉS DANS LES RÉSERVES CANTONALES

a) <i>Bois de sciage:</i>	
Orme, frêne, tilleul, merisier, érable.....	\$1.25 les 100 p. c.
Pin blanc, pin rouge.....	1.00 "
Pin gris, mélèze, bouleau, épinette et sapin.....	0.85 "
Pruche, tremble, peuplier et cèdre.....	0.70 "
b) <i>Bois de chauffage:</i>	
Erable, merisier, hêtre, frêne, orme.....	\$0.60 la corde de 128 p. c. vol. app.
Mélèze, bouleau et pin gris.....	0.40 " " " " "
Epinette, sapin.....	0.35 " " " " "
Tremble et peuplier.....	0.30 " " " " "
c) <i>Bois de clôture: (piquets, perches)</i>	
Piquets ne dépassant pas 8 pieds de longueur.....	\$0.02
Perches ne dépassant pas 16 pieds de longueur.....	0.04

III — BOIS COUPÉS DANS LES TERRAINS VACANTS

a) <i>Bois de sciage:</i>	
Pin blanc.....	\$3.00 les 100 p. c.
Pin rouge, mélèze, merisier, érable, orme, frêne et tilleul.....	2.80 "
Epinette, sapin, bouleau, pin gris.....	2.10 "
Pruche, tremble, cèdre, peuplier.....	1.80 "
b) <i>Traverses de chemin de fer.....</i>	
	0.12 ½ la pièce
c) <i>Bois à pulpe:</i>	
a) <i>Mesuré à la corde: la corde de 128 pieds cubes, volume apparent.</i>	
Epinette, sapin, pin gris.....	\$2.00
Autres bois.....	1.25
b) <i>Mesuré au 100 p. c. solide:</i>	
Epinette, sapin, pin gris.....	2.30 les 100 p. c.
d) <i>Bois de chauffage:</i>	
Erable.....	\$1.25
Merisier, hêtre, frêne, orme, mélèze.....	0.90
Bouleau, pin gris, épinette, sapin.....	0.75
Tremble, peuplier.....	0.60

Dans les cas de bois de chauffage provenant de houppiers, d'arbres tarés, viciés ou d'arbres abattus pour fins d'éclaircie, le tarif sera de \$0.35 la corde de 128 p. c.

Le tarif précité comprend les frais de mesurage des bois qui équivalent à 10% des droits prévus. Pour les bois de sciage mesurés au fin bout, on majore le volume de 20% pour les résineux et 15% pour les feuillus.

APPENDICE No 4

RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU SERVICE DE LA PROTECTION DES FORÊTS

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,
Québec.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le vingt-et-unième rapport du Service de la Protection pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 1945.

On a enregistré cette année, 1,542 incendies forestiers, qui ont dévasté une superficie globale de 599,818 acres. Ces incendies ont causé à la forêt des dommages évalués à \$1 110,147.75 et détruit des propriétés représentant une valeur de \$358,902.75. Les frais d'extinction se sont élevés à \$475,279.81. De ces 1,542 incendies, près de 83 pourcent n'ont pu être maîtrisé dès leur début par le personnel régulier des organisations de protection, et ont nécessité l'engagement de combattants supplémentaires.

Dans l'ensemble, l'année a donc été plutôt mauvaise, puisque parmi les vingt-et-une années d'existence du Service de la Protection elle se classe au troisième rang tant pour le nombre d'incendies enregistrés que pour la superficie incendiée et les dommages causés. C'est durant le mois de mai, dans l'Abitibi et le Témiscamingue surtout, qu'on a enregistré le plus de pertes. Les pertes durant le mois de juillet ont été passablement au-dessus de la normale spécialement dans l'ouest de la province. On a enfin observé cette année une augmentation considérable des pertes causées par des incendies imputables aux ouvriers forestiers.

Ce résultat est dû sans doute à des conditions atmosphériques défavorables, mais il décèle aussi malheureusement l'insouciance et la négligence de la population directement ou indirectement responsable de plus de 90 pourcent de tous les incendies forestiers; il est peut-être également attribuable dans une certaine mesure à l'impression de sécurité résultant des succès obtenus en 1942 et surtout en 1943. Ce revers est enfin très probablement imputable dans une large mesure à la rareté de la main-d'œuvre et des matériaux, à l'évolution de la mentalité des travailleurs, à l'activité fébrile et aux autres conditions particulièrement anormales qui ont caractérisé les dernières années de la guerre.

COÛT DE LA PROTECTION DES FORÊTS

Le montant total déboursé pour la protection des forêts dans la province de Québec en 1944 s'est élevé à \$2,011,718.62, dont \$1,133,204.93 ou 56.0 pourcent par les autres organisations de protection. Cette somme représente une augmentation de \$585,526.44 sur l'année précédente. Les frais d'extinction des incendies et d'aide au brûlage des abatis se sont chiffrés à \$475,279.81 comparativement à \$61,470.74 en 1943. A eux seuls, les frais d'extinction des incendies se sont élevés à \$462,658.32 comparativement à \$54,564.02 en 1943 et à une moyenne de \$160,114.95 pour les dix dernières années.

COÛT DE LA PROTECTION DES FORÊTS EN 1944

DESCRIPTION	SERVICE DE LA PROTECTION	ASSOCIATIONS ET CONCES- SIONNAIRES OU PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS	TOTAL
Salaires:			
Permanents.....	\$ 55,916.42	\$125,428.32	\$ 181,344.74
Temporaires.....	376,936.96	431,680.64	808,617.60
Travaux d'amélioration:			
Frais d'entretien.....	3,870.75	41,539.51	45,410.26
Constructions nouvelles.....	3,465.90	50,345.65	53,811.55
Outillage et équipement:			
Frais d'entretien.....	11,095.37	37,313.79	48,409.16
Achats durant l'année.....	81,718.85	34,582.47	116,301.32
Extinction des incendies et aide au brû- lage des abatis:			
Salaires.....	357,112.29	43,712.48	400,824.77
Autres frais.....	118,167.52	25,420.94	143,588.46
Dépenses de voyage.....	95,000.00	24,904.98	119,904.98
Dépenses diverses.....	29,920.87	63,584.91	93,505.78
TOTAL.....	\$1,133,204.93	\$878,513.69	\$2,011,718.62

FRAIS D'EXTINCTION DES INCENDIES

DESCRIPTION	SERVICE DE LA PROTECTION	ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAI- RES OU PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS	PARTICULIERS (42)	TOTAL
Incendies sur terrains affermés.....	65,982.85	65,982.85		131,965.70
Incendies sur terrains privés ou de colonisation et terres vacantes de la Couronne.....	327,542.05		3,150.57	330,692.62
TOTAL.....	393,524.90	65,982.85	3,150.57	462,658.32
Aide au brûlage des abatis.....	12,621.49			12,621.49
GRAND TOTAL.....	406,146.39	65,982.85	3,150.57	475,279.81

OPÉRATIONS FINANCIÈRES DU SERVICE DE LA PROTECTION EN 1944

DESCRIPTION		
Salaires.....		\$ 432,853.38
Permanents.....	\$ 55,916.42	
Temporaires.....	376,936.96	
Dépenses de voyage.....		95,000.00
Divers.....		130,071.74
Assurances.....	5,411.52	
Gazoline, huile et graisse.....	7,131.17	
Loyers.....	3,878.85	
Matériel.....	85,683.05	
Subvention.....	7,300.00	
Provisions.....	6,423.07	
Télégrammes et téléphones (Appels et abonnements)	4,611.08	
Transport.....	3,102.42	
Dépenses diverses.....	6,530.58	
Extinction des incendies et aide au brûlage des abatis.....		475,279.81
Salaires.....	357,112.29	
Autres frais.....	118,167.52	
TOTAL.....		\$1,133,204.93

ORGANISATIONS DE PROTECTION

Le système de protection des forêts dans cette province est présentement composé de trois genres d'organisations, soit le Service de la Protection, six associations de protection et un certain nombre de concessionnaires ou propriétaires forestiers non-affiliés.

Le Service de la Protection est une branche du Département des Terres et Forêts créée en 1924 pour veiller à la protection des forêts vacantes de la Couronne, y compris les réserves cantonales et domaniales, des lots de colonisation et d'un certain nombre de lots patentés ou propriétés privées de moins de 2,000 acres. Il assume tous ses propres frais de patrouille et d'extinction des incendies et exerce le contrôle des autres organisations de protection, dont il ratifie la nomination du personnel et auxquels il rembourse 50 pourcent des frais d'extinction des incendies et fournit gratuitement insignes, papeterie, affiches, etc. Ces dernières doivent de leur côté faire approuver leur plan d'organisation par le Service de la Protection et lui soumettre un rapport mensuel de l'activité de tout leur personnel.

Les associations de protection sont des sociétés coopératives formées de concessionnaires ou propriétaires forestiers pour assurer la protection de leurs domaines boisés. Elles sont administrées par un gérant et leurs frais

de protection sont assumés par les membres de ces sociétés au prorata de la superficie du territoire de chacun.

Les concessionnaires ou propriétaires forestiers non-affiliés assument individuellement et à leurs propres frais la protection de leurs superficies boisées. Ils étaient en 1944 au nombre de 39; ils sont soumis aux mêmes obligations que les associations de protection et jouissent des mêmes privilèges.

En plus de ces trois sortes d'organisations, la Commission fédérale des Transports et la Régie provinciale des Transports coopèrent avec le Service de la Protection et les autres organisations de protection pour imposer aux chemins de fer sous leur contrôle respectif l'obligation de veiller à la protection des zones forestières qu'ils traversent.

SUPERFICIES PATROUILLÉES

Le Service de la Protection, les associations de protection et les concessionnaires ou propriétaires forestiers non-affiliés se partageaient en 1944 une superficie totale de 106,430,332 acres. Le Service de la Protection assumait à lui seul la protection d'un territoire de 51,474,392 acres, soit 48.4 pourcent de la superficie totale patrouillée, partagé pour fins administratives en onze districts. Les six associations de protection patrouillaient un peu plus, soit 48.9 pourcent de la superficie totale, tandis que les concessionnaires ou propriétaires non-affiliés ne surveillaient que 2.7 pourcent de la superficie totale.

En vue de réaliser des économies et d'assurer l'efficacité de la surveillance, les différentes organisations de protection ont continué en 1944 leur politique de collaboration établie depuis plusieurs années. C'est ainsi que le Service de la Protection s'est vu confier la patrouille de 2,941,815 acres de terrains par 68 concessionnaires ou propriétaires de forêts situées à l'intérieur ou à proximité des territoires qu'il patrouille. De leur côté cinq associations de protection ont surveillé pour le compte du Service de la Protection 4,204,573 acres de terrains forestiers situés dans les cadres de leurs territoires respectifs

SUPERFICIES PATROUILLÉES POUR LE COMPTE DU SERVICE DE LA PROTECTION

ASSOCIATION	SUPERFICIE, ACRES
Laurentian Forest Protective Association, Ltd.....	2,710,634
Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd.....	183,680
Ottawa River Forest Protective Association Ltd.....	350,080
St. Maurice Forest Protective Association, Ltd.....	426,462
Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd.....	533,717
TOTAL.....	4,204,573

SUPERFICIES PATROUILLÉES

ORGANISATION	SUPERFICIE, ACRES
SERVICE DE LA PROTECTION.....	51,474,392
District No 1 - Abitibi.....	8,585,228
" " 2 - Témiscamingue.....	2,793,280
" " 3 - Gatineau.....	1,866,180
" " 4 - Nord de Montréal.....	3,196,992
" " 5 - Saint-Maurice (Haut).....	8,552,000
" " 6 - Lac Saint-Jean.....	9,835,635
" " 7-8 - Québec et Cantons de l'Est.....	1,955,594
" " 9 - Rive-Sud.....	2,206,900
" " 10 - Gaspésie.....	2,412,586
" " 11 - Côte-Nord.....	7,721,197
" " 12 - Parc des Laurentides.....	2,348,800
ASSOCIATIONS DE PROTECTION.....	52,093,908
Laurentian Forest Protective Association Ltd.....	14,804,060
Lower Ottawa Forest Protective Association Ltd.....	10,309,760
Ottawa River Forest Protective Association Ltd.....	6,953,440
Price Brothers Forest Protective Association Ltd.....	5,846,614
St. Maurice Forest Protective Association Ltd.....	8,959,042
Southern St. Lawrence Forest Protective Association Ltd.....	5,220,992
Concessionnaires ou propriétaires non-affiliés (39).....	2,862,032
TOTAL.....	106,430,332

EFFECTIF DU PERSONNEL

Le personnel préposé à la protection des forêts en 1944 comprenait 3,375 employés réguliers et 1,448 auxiliaires. De ces 3,375 employés réguliers, seulement 2,135 personnes, soit 282 inspecteurs et 1,853 gardes-feu constituaient véritablement les cadres des diverses organisations de protection et travaillaient exclusivement pour la protection des forêts pendant la durée de leurs fonctions. Comme leur titre l'indique, les 1,240 sous-gardes-feu sont les assistants des gardes-feu; ils ne sont pas employés exclusivement pour la protection des forêts, et leurs services ne sont requis qu'occasionnellement pour l'émission de permis de brûlage, l'aide au brûlage des abatis, l'extinction des incendies, etc. Le Service de la Protection est la seule organisation de protection qui utilise les services de sous-gardes-feu.

Les inspecteurs et gardes-feu auxiliaires ne sont que des aides bénévoles et occasionnels appelés à seconder le travail des employés réguliers. Ils ne sont pas directement préposés à la protection des forêts, et ne reçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leurs fonctions.

EFFECTIF DU PERSONNEL EMPLOYÉ A LA PROTECTION DES FORÊTS
EN 1944

OOGANISATION	RÉGULIERS			AUXILIAIRES		TOTAL
	INSPEC- TUEURS	GARDES- FEU	SOUS- GARDES- FEU	INSPEC- TUEURS	GARDES- FEU	
Service de la Protection.						
Bureau-Chef.....	23			71	259	353
District No: 1.....	9	101	265			375
" " 2.....	15	72	102			189
" " 3.....	7	17	114			138
" " 4.....	8	26	117		11	162
" " 5.....	4	57				61
" " 6.....	11	80	178			269
" " 7-8.....	3	28	161		1	193
" " 9.....	5	40	191			236
" " 10.....	12	97	107			216
" " 11.....	8	33	5	1	5	52
" " 12.....	11	70				81
TOTAL.....	116	621	1,240	72	276	2,325
Associations de protec- tion						
Laurentian F. P. Ass..	33	267		37	172	509
Lower Ottawa F. P. Ass.....	31	156		10	155	352
Ottawa River F. P. Ass.....	18	217			39	274
Price Bros. F. P. Ass..	10	92		5	74	181
St. Maurice F. P. Ass..	30	247		33	200	510
So. St. Lawrence F. P. A.....	11	125			252	388
TOTAL.....	133	1,104		85	892	2,214
Concessionnaires ou pro- priétaires non-affiliés.	33	128		20	103	284
GRAND TOTAL.....	282	1,853	1,240	177	1,271	4,823

ENTRAINEMENT DU PERSONNEL

Le projet d'entraînement du personnel préposé à la protection des forêts s'est enrichi cette année par la préparation de deux films destinés à illustrer les meilleures méthodes de prévention des incendies et de lutte contre le feu. Le premier film concerne le brûlage des abattis et vient s'ajouter au cours sur le brûlage des abatis publié l'an dernier et aux conférences sur le même sujet prononcées également en 1943 devant plus de 225 inspecteurs et gardes-feu. Le second film traite spécialement des erreurs à éviter dans la lutte contre les incendies forestiers.

Le film sur le brûlage des abatis fut une production du Service provincial de ciné-photographie avec le concours du Service de la Protection des forêts. Le travail fut effectué sous la direction technique de M. Geo.-H. Bernier, assistant-chef du Service de la Protection. Le film fut ciné-photographié au mois d'août 1944, dans le canton Laroche, comté de Rimouski. C'est un film sonore et en couleur d'environ 600 pieds de longueur et de 16 millimètres de largeur. Les titres et paroles sont en français. Le film traite d'abord de l'importance des brûlages d'abatis comme cause d'incendie forestier, et décrit les différentes variétés d'abatis. Il illustre ensuite les mesures de précaution à prendre et les lois et règlements de protection à observer pour assurer le brûlage d'un abatis sans danger pour la forêt. Suit une description du permis de brûlage et des formalités à remplir avant, pendant et après le brûlage.

Le film sur les erreurs fréquentes dans la lutte contre les feux de forêt est une version française d'un film préparé et gracieusement fourni par le Service Forestier des Etats-Unis. C'est une pellicule sonore d'environ 1,200 pieds de longueur et de 16 millimètres de largeur. Il fut traduit de l'anglais par le personnel du Département des Terres et Forêts, et réalisé par le Service de Ciné-photographie. Le film débute par une mention des progrès réalisés et des erreurs communément commises dans la lutte contre les incendies forestiers. Puis il énumère quelques-unes de ces erreurs de tactique, telles que: a) camper trop loin de l'ouvrage; b) établir des coupe-feu trop larges; c) négliger d'abattre les chicots avant qu'ils n'aient semé l'incendie au delà du coupe-feu; d) négliger de dépister et d'enlever les matières fumantes aux endroits où elles peuvent provoquer un feu de cime, rallumer un vieux foyer d'incendie ou semer l'incendie au delà du coupe-feu; e) choisir un endroit inapproprié pour un coupe-feu, surtout lorsqu'on prévoit l'emploi du contre-feu; f) négliger de brûler immédiatement les débris à l'intérieur du coupe-feu; g) négliger d'allumer le contre-feu au temps opportun; h) négliger de prévenir le dévalement des débris le long des pentes; i) s'attarder à circonscrire des foyers déjà éteints; j) ne pas attaquer l'incendie avec force de bonne heure le matin; k) fournir des outils inappropriés aux combattants; l) ne pas faire usage de l'eau à bon escient; m) sous-estimer l'ampleur d'un incendie; etc.

Les restrictions du temps de guerre ont malheureusement empêché le parachèvement de ces deux films. Ce retard a également entraîné la remise de la série de conférences aux inspecteurs et gardes-feu commencée l'an dernier et au cours desquelles l'on se proposait de projeter ces deux films. Nul doute cependant que le parachèvement de ces deux films après la fin des hostilités apportera un précieux concours au succès de cette campagne d'entraînement du personnel des organisations de protection en cette Province.

Un apport considérable au projet d'entraînement du personnel a également été réalisé cette année par la préparation par M. Geo.-H. Bernier, assistant-chef du Service de la Protection, d'un cours sur la protection des forêts contre l'incendie. Cet ouvrage miméographié fait l'historique de la protection des forêts et décrit les effets, les dommages et les causes des incendies forestiers; il traite ensuite des méthodes de prévention, de détection et de contrôle des incendies et décrit les moyens de communication et de transport et les pièces d'outillage et d'équipement utilisés pour la protection des forêts; il se termine par un exposé du système de protection des forêts contre l'incendie en cette Province.

Afin de fournir au personnel des organisations de protection toutes les directives relatives au brûlage des abatis, le Service de la Protection a fait imprimer en 1944 un livret d'instructions aux gardes-feu et aux sous-gardes-feu concernant le brûlage des abatis. Ce manuel fournit aux gardes-feu et aux sous-gardes-feu des informations utiles pour l'exercice de leurs fonctions relatives au brûlage des abatis, et traite de l'application des lois et règlements concernant le brûlage des abatis.

ÉQUIPEMENT

ORGANISATIONS	TOURS D'OR- SERVATION	MILLES DE LIGNES TÉLÉ- PHONIQUES	STATIONS MÉ- TÉOROLOGIQUES	POMPES A MOTEUR	BOYAUX 1½" LONGUEUR EN PIEDS	SACS A L'EAU AVEC LANCE	RADIOS
Service de la Protection							
District No 1.....	6	128	4	33	45,300	589	3
" " 2.....	4	30	4	40	51,000	824	
" " 3.....	2	315	2	12	19,850	168	
" " 4.....	6	45	8	24	39,588	604	
" " 5.....	13	181	3	22	41,400	132	3
" " 6.....	15	132	6	33	55,150	438	9
" " 7-8.....	1	20	4	23	38,201	671	
" " 9.....	4	93	4	25	39,175	578	
" " 10.....	7	169	9	59	99,285	477	
" " 11.....	7		10	10	15,780	189	
" " 12.....	5	539	6	36	42,530	365	
En entrepôt à Québec...				19	71,000	146	
TOTAL.....	63	1,652	50	336	558,259	5,181	15
Associations de protection							
Laurentian F. P. Ass....	95	1,007	17	78	105,800	1,693	39
Lower Ottawa F. P. Ass.	64	2,264	11	100	221,400	1,477	9
Ottawa River F. P. Ass.	88	1,363	7	65	108,800	502	
Price Bros. F. P. Ass....	20	560	4	39	76,730	673	
St. Maurice F. P. Ass....	85	1,957	11	62	98,700	1,686	5
So. St. Lawrence F. P. A.	26	541	6	31	88,472	1,147	
TOTAL.....	378	7,692	56	375	699,902	7,178	53
GRAND TOTAL....	441	9,344	106	711	1,258,161	12,359	68

TRAVAIL EXÉCUTÉ

Le travail accompli par les employés des diverses organisations de protection en 1944 a consisté dans l'aménagement et l'amélioration des voies de pénétration en forêt, la construction et l'entretien des lignes téléphoniques, des tours d'observation, des camps et autres bâtisses, etc., le maintien en bon état de l'outillage et de l'équipement, la patrouille des superficies protégées, l'extinction des incendies, la surveillance des tours d'observation, l'inspection des abatis, des scieries, des déchets à brûler, des emprises de chemins de fer, etc.

Cette année un total de 244,573 jours de travail a été enregistré comparativement à 220,859 jours en 1943. De ces 224,573 jours, 0.8 pourcent a été utilisé pour couper de nouveaux portages et 3.8 pourcent pour nettoyer d'anciens portages; 6.3 pourcent a été dépensé à la construction et l'entretien de lignes téléphoniques, 1.4 pourcent à la construction et l'entretien de tours d'observation, 3.1 pourcent à la construction et l'entretien de bâtisses; 37.9 pourcent a été occupé à des patrouilles, 3.4 pourcent à des travaux d'extinction, 9.5 pourcent à la surveillance de tours d'observation, 5.2 pourcent à des inspections, 14.1 pourcent aux postes de protection et 14.5 pourcent à des travaux divers.

Cette année également une distance totale de 3,265,274 milles a été parcourue comparativement à 2,765,720 milles en 1943. 17.4 pourcent de cette distance a été parcourue à pied, 7.9 pourcent à cheval ou en voiture, 0.1 pourcent en avion, 57.4 pourcent en automobile, 0.2 pourcent en bicyclette, 3.0 pourcent en draine ou en chemin de fer et 14.0 en canot ou en yacht. On a posé un total de 37,187 affiches et coupé ou nettoyé un total de 114,894 arpents de portages comparativement à 44,013 arpents en 1943.

On a enfin émis cette année un total de 450,419 permis de circulation et de 22,153 permis de brûlage. Ces 22,153 permis ont autorisé le brûlage de 40,621 acres. En tout, 15,420 lots ont été visités avant le brûlage et 10,537 après le brûlage.

TRAVAIL EXÉCUTÉ PAR LE PERSONNEL DES ORGANISATIONS DE PROTECTION

ORGANISATIONS	DISTANCE PARCOURUE EN MILLES								NOMBRE D'AFFICHES POSÉES	PORTAGES nombre d'arpents	
	A PIED	AVEC CHEVAL	EN AVION	EN AUTO	EN BICYCLETTE	EN DRAISINE OU CHEMIN DE FER	EN CANOT OU YACHT	TOTAL		NOUVEAUX PORTAGES COUÉS	ANCIENS PORTAGES NETTOYÉS
<i>Service de la Protection</i>											
District No 1.....	20,367	17,064	1,158	131,375		4,076	24,992	199,032	942	10	25
" " 2.....	22,493	19,618		138,511		524	13,445	194,591	420		72
" " 3.....	1,904	1,662		71,894			458	75,918	958	12	110
" " 4.....	5,433	2,267		150,391		1,210	291	159,592	887		136
" " 5.....	6,953		2,856	380		23,316	39,602	73,107	2,114	179	600
" " 6.....	34,139	18,891		151,007		839	22,488	227,364	831	110	102
" " 7-8.....	3,370	4,113		128,127	2,249	762	378	138,999	1,003		79
" " 9.....	4,355	14,399		77,225	3,550	1,035	79	100,643	504		
" " 10.....	29,240	72,090		208,723		673	1	310,727	845		75
" " 11.....	7,009	853		12,857			39,333	60,052	211	196	74
" " 12.....	43,925			15,000			3,500	62,425	960	2,800	29,460
TOTAL.....	179,188	150,957	4,014	1,085,490	5,799	32,435	144,567	1,602,450	9,575	3,318	30,373
<i>Associations de Protection</i>											
Laurentian F. P. Ass.....	117,728	15,262		167,712		20,975	93,198	415,198	9,596		385
Lower Ottawa F. P. Ass...	39,885	2,379		131,980		1,375	62,025	237,644	928		11,055
Ottawa River P. F. Ass....	52,912	8,194		59,430		6,420	84,865	211,821	3,127		47,359
Price Bros. F. P. Ass.....	36,997	12,730		54,425		13,344	15,042	132,538	808		529
St. Maurice F. P. Ass....	77,661	8,270		179,243		11,490	41,066	317,730	11,197		19,531
So. St. Lawrence F. P. A.	42,720	51,001		116,425		9,210	2,016	221,372	1,079		1,280
TOTAL.....	367,903	97,836		709,215		62,814	298,535	1,536,303	26,735		80,139
Concessionnaires ou proprié- taires non-affiliés.....	22,215	9,753		78,662		1,012	14,879	126,521	877		704
GRAND TOTAL.....	569,306	258,546	4,014	1,873,367	5,799	96,261	457,981	3,265,274	37,187		114,894

DISTRIBUTION DES JOURS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DES ORGANISATIONS DE PROTECTION

ORGANISATIONS	A COUPER DE NOUVEAUX PORTAGES	A NETTOYER D'ANCIENS PORTAGES	A LA CONSTRUCTION ET A L'ENTRETIEN			A LA PATROUILLE	AUX TRAVAUX D'EXTINCTION	A LA SURVEILLANCE SUR TOURS D'OBSERVATION	A L'INSPECTION	AU POSTE	A DIVERS TRAVAUX	TOTAL
			DE LIGNES TELEPHONIQUES	DE TOURS D'OBSERVATION	DE BÂTIMENTS							
<i>Service de la Protection</i>												
District No 1.....	144	370	174	22	177	5,210	405	477	402	1,765	3,000	12,146
" " 2.....	2	13	54	1	54	4,375	567	146	1,072	2,054	779	9,117
" " 3.....	12	20	11	18	10	226	22	315	76	123	41	874
" " 4.....		281	102	8	23	2,144	228	531	466	1,931	986	6,700
" " 5.....	11	175	185	13	341	1,351	168	262	135	2,071	715	5,427
" " 6.....			277	113	427	4,029	511	231	1,415	1,656	1,881	10,540
" " 7-8.....		5	13		3	2,110	145	10	501	1,173	427	4,387
" " 9.....			21	1	12	1,967	246	150	40	251	2,566	5,254
" " 10.....	2	8	98		20	8,157	577	27	140	2,378	358	11,765
" " 11.....	27	8			38	1,311	30	179	1,137	459	362	3,561
" " 12.....	700	4,080	1,400	500	700	12,300	1,700	148	24	1,000	1,748	24,300
TOTAL.....	898	4,960	2,335	676	1,805	43,180	4,599	2,476	5,408	14,871	12,863	94,071
<i>Associations de Protection</i>												
Laurentian F. P. Ass.....	564	656	1,726	745	2,656	13,387	957	4,905	1,871	3,909	6,657	38,033
Lower Ottawa F. P. Ass.....	135	1,002	2,731	634	843	5,463	768	3,500	1,556	1,571	3,706	21,909
Ottawa River F. P. Ass.....	201	1,468	3,194	446	220	4,916	856	3,376	392	1,108	3,863	20,040
Price Bros. F. P. Ass.....	2	57	508	42	408	5,010	188	1,449	657	1,889	2,094	12,304
St. Maurice F. P. Ass.....	49	899	3,988	254	1,394	6,738	562	4,987	1,476	5,123	3,695	29,165
So. St. Lawrence F. P. Ass.....	17	217	346	701	5	7,859	274	2,369	1,181	4,155	1,296	18,470
TOTAL.....	968	4,299	12,493	2,822	5,576	43,373	3,605	20,586	7,133	17,755	21,311	139,921
Concessionnaires et propriétaires non-affiliés.....	9	146	135	29	296	6,269	177	318	201	1,788	1,213	10,581
GRAND TOTAL.....	1,875	9,405	14,963	3,527	7,677	92,822	8,381	23,380	12,742	34,414	35,387	244,573

PERMIS DE BRÛLAGE ET DE CIRCULATION

ORGANISATION	PERMIS DE BRÛLAGE				PERMIS DE CIRCULATION		
	NOMBRE DE PERMIS ÉMIS	ACRES BRÛLÉES	LOTS VISITÉS AVANT LE BRÛLAGE	LOTS VISITÉS APRÈS LE BRÛLAGE	NOMBRE DE PERMIS ÉMIS	NOMBRE DE JOURS AL-LOUÉS, FORÊT	NOMBRE DE PERMIS VISÉS
<i>Service de la Protection</i>							
District No 1.....	3,531	6,353	754	776	850	8,500	300
" " 2.....	3,949	4,402	2,280	1,563	633	46,970	54
" " 3.....	101	122	192	120	135	75	51
" " 4.....	1,848	3,390	1,100	599	837	3,793	19
" " 5.....					193	10,689	33
" " 6.....	1,018	2,839	535	514	1,826	45,212	5,338
" " 7-8.....	1,633	3,334	1,372	798	129	184	77
" " 9.....	3,083	6,983	1,374	892	155	653	22
" " 10.....	6,273	12,027	7,455	5,015	271	1,489	65
" " 11.....	60	152	55	55	340	5,214	340
" " 12.....					135	899	350,000
TOTAL.....	21,496	39,602	15,090	10,332	368,844	123,678	356,299
<i>Associations de Protection</i>							
Laurentian F. P. Association.....	452	802			14,501	424,812	35,607
Lower Ottawa F. P. Association.....			325	200	5,594	22,376	2,392
Ottawa River F. P. Association.....	9	22			3,204	107,773	4,288
Price Bros. F. P. Association.....	1				9,390	18,581	35,352
St. Maurice F. P. Association.....	190	189			31,660	201,641	9,882
So. St. Lawrence F. P. Association.....	5	6	5	5	14,481	57,924	5,021
TOTAL.....	657	1,019	330	205	78,830	833,107	92,542
Clubs de chasse et de pêche.....					2,745	13,468	
GRAND TOTAL.....	22,153	40,621	15,420	10,537	450,419	970,253	448,841

AIDE AU BRÛLAGE DES ABATIS

En vue de diminuer les pertes énormes causées chaque année par les feux de forêt attribuables au brûlage des abatis, le Service de la Protection a entrepris il y a plusieurs années de prêter une assistance spéciale pour le brûlage des abatis dans les régions de colonisation.

Le garde-feu est d'abord requis de faire l'inspection de tous les abatis de son territoire avant d'en autoriser les brûlages. Cette visite permet de vérifier si les abatis sont en tous points conformes aux règlements et de déterminer si les travaux de brûlage seront effectués avec ou sans aide. Le garde-feu autorise s'il y a lieu le sous-garde-feu à émettre un permis de brûlage lorsque les conditions atmosphériques seront favorables.

L'aide au brûlage proprement dite est une assistance consentie gratuitement par le Service de la Protection à quiconque n'est pas en mesure d'effectuer ses travaux de brûlage avec ses propres moyens sans qu'il y ait danger que le feu ne s'échappe et ne gagne la forêt. Cette assistance peut consister à prêter des outils au permissionnaire ou à lui déléguer un garde-feu ou sous-garde-feu ou une équipe de combattants sous la direction d'un garde-feu ou sous-garde-feu.

Cette année le Service de la Protection a aidé au brûlage de 713 abatis couvrant une superficie approximative de 4,000 acres. On a calculé une superficie moyenne de 5.62 acres par abatis brûlé. Le nombre d'hommes prêtés par le Service de la Protection s'établit à une moyenne de 4.93 par abatis et de 0.86 par acre. Le coût moyen de cette assistance s'élève à 20.69 dollars par abatis et à 3.65 dollars par acre, sans compter le salaire et les dépenses des gardes-feu.

AIDE AU BRÛLAGE DES ABATIS

ORGANISATIONS	NOMBRE D'ABATIS	SUPERFICIE MOYENNE PAR ABATIS, ACRES	NOMBRE MOYEN D'HOMMES		CÔÛT MOYEN, DOLLARS	
			PAR ABATIS	PAR ACRE	PAR ABATIS	PAR ACRE
SERVICE DE LA PROTECTION						
District No 1.....	17	8.88	8.82	0.99	33.50	3.77
" " 2.....	7	4.25	6.00	1.71	27.40	6.59
" " 3.....	2	3.00	1.50	0.50	8.35	2.78
" " 4.....	107	3.35	3.18	0.96	14.46	4.45
" " 6.....	43	3.64	5.45	1.50	24.20	6.40
" " 7-8.....	92	3.89	4.52	0.89	23.10	3.86
" " 9.....	306	7.58	5.02	0.67	19.57	2.80
" " 10.....	119	4.97	6.17	1.24	25.82	5.19
" " 11.....	10	2.40	3.10	1.29	9.49	3.95
ASSOCIATIONS DE PROTECTION						
Laurentian.....	10	5.06	3.30	0.64	10.52	1.91
TOTAL.....	713	5.62	4.93	0.86	20.69	3.65

INSPECTION DES CHEMINS DE FER

Tous les chemins de fer qui circulent dans les forêts de cette province sont soumis à un certain nombre de lois et règlements de protection contre l'incendie qui imposent l'obligation a) de munir les locomotives, grues mécaniques et autres machines à vapeur d'appareils pour prévenir l'échappement du feu ou des étincelles, b) d'effectuer une patrouille sur le parcours de la voie ferrée, c) d'enlever les matières combustibles et les déchets de bois le long du chemin de fer, etc. La Commission fédérale des Transports et la Régie provinciale des Transports, qui contrôlent respectivement les chemins de fer publics et les chemins de fer privés ou forestiers, coopèrent étroitement avec le Service de la Protection dans l'application de ces ordonnances en imposant aux propriétaires de ces réseaux l'obligation d'exécuter à leurs propres frais les améliorations exigées.

Chaque année un inspecteur du Service de la Protection veille à l'observance des ordonnances relatives à l'entretien des locomotives et autres machines à vapeur. Cette année, un total de 903 locomotives furent inspectées, dont 21 furent jugées en mauvaise condition. Ces inspections ont pour but de s'assurer qu'il n'y ait pas d'ouvertures dans la locomotive par où des matières en combustion pourraient s'échapper. Elles consistent d'abord en un examen du treillis métallique à travers duquel le feu et la fumée doivent passer pour circuler des tubes de la bouilloire à la cheminée, et des autres pièces du devant des locomotives, tel que bouchons et goupilles des ouvertures, joints autour des plaques d'acier et entre le tuyau d'échappement et la plaque d'acier, joints entre les fer-angles et les parois de la boîte à fumée, boulons ou rivets sur l'encadrement du trou d'homme ou sur le fer-angle autour du treillis, ajustement des ouvertures dans les plaques d'acier, etc., de façon à vérifier s'il n'y a pas d'autres ouvertures dans la boîte à fumée que celles fournies par les mailles métallique. L'inspection porte ensuite sur le cendrier sous la chambre à combustion. Elle consiste à vérifier l'absence de trous sans boulons ou d'autres défauts dans les pièces; à s'assurer si les étouffoirs ferment juste et si les trappes dans les plaques ne permettent pas au feu de s'échapper; à voir si les portes des trémies et les glissières ferment bien et sont ajustées de façon à ce que la vibration ne puisse les ouvrir accidentellement; à vérifier si le feu ne peut pas s'échapper par les ouvertures des prises d'air; à s'assurer du bon fonctionnement des tuyaux d'inondation à l'avant et à l'arrière du cendrier, etc.

Une inspection similaire fut aussi effectuée sur 21 grues mécaniques, dont une seulement fut jugée défectueuse. Ce qui fait un total de 22 appareils en mauvaise condition sur un total de 924 locomotives et grues examinées, soit 2.4 pourcent des appareils examinés, comparativement à une moyenne de 1.5 pourcent au cours de la dernière décade. Cette augmenta-

tion est probablement attribuable au manque de main-d'œuvre experte et au fait qu'on a dû remettre en service d'anciennes locomotives par suite d'une augmentation considérable du trafic ferroviaire et de la rareté des matériaux.

Chaque année, en coopération avec la Commission fédérale des Transports et de la Régie provinciale des Transports, une trentaine d'inspecteurs du Service de la Protection et des autres organisations de protection sont désignés pour vérifier périodiquement les conditions de l'emprise de façon à s'assurer si les travaux de nettoyage ont été faits selon les instructions, et pour enquêter sur les incendies attribuables aux chemins de fer ou susceptibles de l'être.

On a également enregistré cette année une augmentation dans les dommages causés à la forêt par des incendies imputables aux chemins de fer. un total de 108 incendies couvrant une superficie de 4,542 acres et causant près de 11,000 dollars de dommages, comparativement à une moyenne par année de 54.7 incendies brûlant 748.8 acres de forêts et occasionnant des dommages pour 630.25 dollars au cours de la dernière décade. Cette augmentation peut aussi s'expliquer par l'intensification du trafic ferroviaire et la rareté de la main-d'œuvre et des matériaux.

Une revue des principaux agents pouvant provoquer un incendie forestier sur le passage d'un chemin de fer révèle la possibilité des causes suivantes: a) cendres chaudes s'échappant des portes du cendrier des locomotives; b) cendres chaudes projetées des prises d'air de chaque côté du cen-

**DOMMAGES CAUSÉS A LA FORÊT PAR DES INCENDIES
IMPUTABLES AUX CHEMINS DE FER**

CAUSES:	NOMBRE D'INCENDIES	SURFACE BRÛ- LÉE EN ACRES	EVALUATION DES DOMMAGES
Trains et employés des chemins de fer....	79	2,686	\$10,399.00
Causes étrangères aux opérations du transport.....	15	532	173.00
Inconnues.....	14	1,324	410.00
Total.....	108	4,542	\$10,982.00

drier des locomotives; c) inflammation des résidus de coton utilisés pour la lubrification des essieux; d) morceaux de coussinets des freins se cassant et tombant à l'état chaud dans l'herbe sèche; e) étincelles projetées par le tuyau débranchement des draisines à moteur; f) fusées lancées dans l'herbe

sèche le long de la voie; g) cendres chaudes lancées par la porte du train en marche par les employés des wagons-restaurants; h) étincelles s'échappant du tuyau des wagons-restaurants non munis de par-étincelles; i) cendres chaudes ou autres matières enflammées lancées du fourgon de queue par les employés des trains de fret; j) mégots de cigares ou de cigarettes ou cendres de pipe jetés hors des trains par les voyageurs ou les employés; k) feux non éteints abandonnés par des sectionnaires effectuant du brûlage sur les abords de la voie par suite d'une surveillance inadéquate.

ÉTAT DES LOCOMOTIVES ET DES GRUES MÉCANIQUES

PROPRIÉTAIRE	EN BONNE CONDITION	EN MAUVAISE CONDITION	TOTAL
LOCOMOTIVES:			
<i>Commission fédérale des Transports</i>			
Canadian National Rlys.....	518	8	526
Canadian Pacific Rly.....	268	8	276
Quebec Central Rly.....	30	0	30
Témiscouata Rly.....	11	1	12
Nipissing Central Rly.....	8	1	9
Quebec Rly.....	1	0	1
<i>Régie Provinciale des Transports</i>			
Donnacona Paper Co.....	4	0	4
Consolidated Paper Corp.....	3	0	3
Roberval & Saguenay Rly.....	19	0	19
Thurso & Nation Valley Rly.....	2	0	2
Canada & Gulf Terminal Rly.....	3	0	3
Beattie Gold Mine.....	4	1	5
John Breakey Ltd.....	4	0	4
Alma & Jonquière Rly.....	3	1	4
Price Brothers Ltd.....	3	1	4
Donohue Brothers.....	1	0	1
TOTAL.....	882	21	903
GRUES MECANIQUES:			
<i>Commission fédérale des Transports</i>			
Canadian National Rlys.....	14	0	14
Canadian Pacific Rly.....	6	0	6
<i>Régie Provinciale des Transports</i>			
Donohue Brothers.....	0	1	1
TOTAL.....	20	1	21
GRAND TOTAL.....	902	22	924

LOIS ET RÈGLEMENTS DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE

Les lois et règlements concernant la protection des forêts contre l'incendie ont pour but de soumettre l'emploi du feu en forêt ou à proximité des domaines boisés à un certain nombre de règles et de restrictions destinées à assurer une prévention adéquate des incendies forestiers. Ces lois et règlements se répartissent en six classes, suivant la catégorie de personnes auxquelles ils s'adressent, soit :

- a) Les lois et règlements sur le brûlage des abatis;
- b) Les lois concernant les concessionnaires et propriétaires forestiers;
- c) Les lois et règlements concernant les entrepreneurs de travaux publics en forêt;
- d) Les lois et règlements sur l'établissement des scieries;
- e) Les lois et règlements sur les chemins de fer;
- f) Les lois et règlements d'intérêt commun pour le public en général.

Les lois et règlements sur le brûlage des abatis imposent l'obligation d'obtenir un permis de brûlage et d'observer les mesures de précaution suivantes :

- a) Effectuer le brûlage le jour même de l'émission du permis, si on peut le faire sans danger;
- b) Ne pas mettre le feu avant 4 heures de l'après-midi;
- c) Disposer les matières combustibles en tas, rangées ou haies, à pas moins de 50 pieds de la forêt;
- d) Ne jamais brûler le samedi;
- e) Procéder à l'extinction du feu dès le lendemain matin;
- f) Demeurer sur les lieux jusqu'à l'extinction complète.

Les lois de protection concernant les concessionnaires et propriétaires forestiers comportent l'obligation de maintenir un système de protection contre les incendies forestiers et d'assumer 100 pour cent du coût de la prévention et pas plus de 50 pour cent des frais d'extinction, à moins de responsabilité ou de négligence grave des personnes chargées de la protection.

Les lois et règlements concernant les entrepreneurs de travaux publics effectués en forêt imposent les obligations suivantes :

- a) Nommer des inspecteurs et gardes-feu et maintenir une patrouille et du matériel de lutte sur le lieu des opérations;
- b) Mettre à la disposition des gardes-feu les personnes requises pour l'extinction des incendies;
- c) Remettre un permis de circulation à chaque employé;
- d) Brûler les déchets forestiers sous la surveillance d'un garde-feu;

- e) Nettoyer une zone d'au moins 25 pieds autour des établissements;
- f) A moins d'un mille de la forêt, munir les cheminées d'appareils pour prévenir l'échappement du feu et des étincelles;
- g) Brûler avec permis d'un garde-feu les camps abandonnés après les opérations.

Les lois et règlements ayant trait à l'établissement des scieries comportent, en plus des obligations déjà citées, les mesures préventives suivantes:

- a) Obligation d'obtenir un permis d'établissement et d'opération;
- b) Obligation de faire autour de la scierie un défriché de dimensions suffisantes pour assurer une protection adéquate de la forêt;
- c) Défense d'installer une scierie dans une tourbière;
- d) Obligation d'empiler le bois à au moins 200 pieds de la scierie et de la forêt;
- e) Défense de jeter les rebuts du moulin dans les cours d'eau;
- f) Obligation de brûler les déchets soit en vase clos avec pare-étincelles, à ciel ouvert près de l'eau ou dans une excavation dans le sol;
- g) Obligation d'exercer une surveillance continue de la scierie;
- h) Défense de fumer dans la scierie, ses dépendances et la cour à bois.

Les lois et règlements concernant les chemins de fer comportent les obligations suivantes:

- a) Enlever toutes les matières combustibles de chaque côté de la voie ferrée, et faire disparaître tous les débris de la forêt sur une profondeur de 100 pieds le long du droit de passage d'un chemin de fer;
- b) Munir les locomotives, grues, machines à vapeur, etc. d'appareils pour prévenir l'échappement du feu ou des étincelles;
- c) Effectuer une patrouille sur le parcours de la voie ferrée;
- d) Enlever les déchets de bois déposés le long d'un chemin de fer sur une distance de 300 pieds de la voie ferrée.

Les lois et règlements de protection qui suivent ont une portée plus générale et peuvent s'adresser à quiconque prend contact avec la forêt:

- a) Défense de brûler sans permis toute matière ligneuse ou végétale à moins d'un mille de la forêt;
- b) Obligation d'empêcher le feu de s'étendre aux terrains avoisinants;
- c) Défense de jeter allumettes, cendres, cigares ou autres matières enflammées sans éteindre le feu complètement avant de partir;
- d) Défense de circuler sans permis dans les régions sauvegardées;
- e) Durant les périodes d'alerte, défense de faire du feu, de circuler dans les régions sauvegardées et de fumer en dehors des camps;
- f) Autorisation de faire du feu pour se chauffer, pour faire la cuisson ou pour fins industrielles, à condition de choisir un endroit clair de matière

ligneuse ou végétale, de nettoyer les prémices sur un rayon de 4 pieds et d'éteindre le feu avant de partir;

- g) Obligation de prêter toute assistance requise par le garde-feu en cas d'incendie;
- h) Défense de détériorer les affiches de protection;
- i) Droit de passage sur terrains privés pour toute personne employée à la protection des forêts contre l'incendie dans l'exercice de ses fonctions;
- j) En cas de feu, autorisation au Ministre des Terres et Forêts de pénétrer sur les terrains privés, de supprimer tout incendie menaçant et de réclamer une partie des frais d'extinction du propriétaire ou de l'occupant;
- k) Devoir de tout employé sur travaux publics de rapporter sur-le-champ tout incendie au garde-feu ou au contremaître;
- l) Interdiction de fumer sur le travail ou en marche, et autorisation de fumer seulement dans les camps, sur les terrains dénudés ou près des cours d'eau, lacs ou rivières;
- m) Autorisation de faire du feu pour chasser les moustiques seulement avec permis et dans des récipients métalliques.

Des sanctions sont prévues pour punir les transgresseurs des lois et règlements de protection des forêts contre l'incendie, y compris des amendes variant de 5 dollars à 1,000 dollars et des emprisonnements variant de 10 jours à 3 mois pour une seule offense, en sus des frais de poursuite. Les pénalités pour infraction à ces lois et règlements peuvent aussi comporter la confiscation de primes de colonisation jusqu'à concurrence de 20 dollars, la résiliation de tout permis, le congédiement de tout employé délinquant, la démolition de toute scierie non réglementaire, le paiement complet ou partiel des frais d'extinction, la saisie pour recouvrement de redevances, etc. Ces pénalités ne libèrent pas des responsabilités ordinaires pour dommages à la propriété. La mise en force de ces lois et règlements permet de faire arrêter tout délinquant sur-le-champ, et confère à tout juge de paix d'office, témoin d'une contravention, le droit d'arrêter le coupable sans mandat. Notons enfin qu'un dépôt de 100 dollars est exigé de tout propriétaire de scierie pour garantir l'exécution des travaux prescrits par ces lois et règlements.

Les lois et règlements concernant la protection des forêts sont abondamment transmis au public sous forme d'affiches, brochures, films, communiqués à la presse ou la radio, etc. Les gardes-feu contribuent également à en assurer la diffusion et l'application intégrale. Comme l'intention est avant tout de faire l'éducation du public, rien n'est épargné pour inciter les gens à observer les lois et règlements en vigueur. Agissant avec clémence, on essaye d'abord la persuasion, et ce n'est qu'en dernier ressort qu'on a recours

à des mesures plus énergiques destinées à empêcher le délinquant de récidiver ou à donner aux autres un exemple salulaire.

Les infractions aux lois et règlements de protection sont rapportées par les gardes-feu aux chefs des districts ou aux gérants des associations de protection, qui les transmettent au bureau-chef du Service de la Protection, où un dossier complet est conservé pour chaque inculpé. Une enquête minutieuse est faite dans chaque cas, et divers modes de règlements sont appliqués, suivant la gravité de l'offense, le caractère du délinquant ou l'exemple salulaire à donner au public. Si l'infraction est accidentelle ou si le délinquant reconnaît sa faute, un avertissement sévère suffit pour le ramener à l'observance des lois et règlements. Mais, si l'infraction a provoqué le développement d'un incendie, l'obligation pour le délinquant de rembourser les frais d'extinction constitue une leçon profitable pour le coupable et ceux qui seraient tentés de l'imiter. Si le délinquant est un colon ayant droit à des primes de colonisation, la confiscation d'un montant de 10 ou 20 dollars sur ses primes, suivant la gravité et la nature de l'infraction, devrait contribuer à diminuer les pertes causées chaque année par les feux d'abatis. Si, enfin, l'infraction présente un cas de gravité particulière et dans les cas de récidive, on trouve généralement à propos de traduire l'inculpé devant un juge de paix ou en Cour de Magistrat, où il devient passible d'amende ou d'emprisonnement.

INFRACTIONS AUX LOIS ET RÈGLEMENTS DE PROTECTION DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE

L'année 1944 marque un record dans le nombre de cas d'infractions aux lois et règlements de protection des forêts contre l'incendie. En effet, le nombre d'infractions rapportées cette année s'est chiffré à 376 comparativement à une moyenne de 173.3 cas par année au cours de la dernière décade. Cette augmentation peut s'expliquer non seulement par un relâchement dans l'observance des lois et règlements, mais aussi par un surcroît de vigilance de la part du personnel préposé à l'application des lois et règlements de protection. Une augmentation notable du nombre de cas d'infractions dans la région d'Abitibi-Témiscamingue peut aussi être attribuable pour une large part à la sécheresse excessive qui y a été enregistrée en 1944, et qui a sans doute incité bien des gens à faire du brûlage dans des conditions particulièrement favorables mais dangereuses, sans observer les mesures de précaution imposées par les lois et règlements de protection des forêts contre l'incendie.

CAUSES DES INFRACTIONS RAPPORTÉES

Feux allumés sans permis		347
Feux d'abatis	131	
Feux de souches	136	
Feux de broussailles	80	
Feux échappés par manque de surveillance		25
Refus de combattre		4
TOTAL		376

DISTRIBUTION DES INFRACTIONS PAR MOIS

Avril		2
Mai		152
Juin		129
Juillet		79
Août		14
TOTAL		376

De ces 376 cas d'infractions, plus de 92 pour cent concernaient des feux allumés sans permis, près de 7 pour cent se rapportaient à des feux échappés par manque de surveillance, et 1 pour cent avaient trait au refus de combattre un incendie.

Les mesures prises à l'égard de ces infractions montrent que 61 plaintes furent annulées ou retirées surtout à cause de preuves insuffisantes; 38 cas de peu de gravité furent réglés par correspondance; 36 inculpés durent acquitter le paiement complet ou partiel des frais d'extinction; 153 colons subirent une confiscation d'un montant de 10 ou 20 dollars sur leurs primes; enfin 87 inculpés furent traduits devant les tribunaux, soit 80 en Cour de Magistrat et 7 devant un juge de paix. De ces 87 plaintes soumises aux tribunaux, 74 furent jugées fondées, et les coupables furent condamnés soit aux frais, soit à des amendes de 10, 25 ou 50 dollars en sus des frais de poursuite, ou à la prison à défaut du paiement de l'amende ou des frais.

MESURES PRISES A L'ÉGARD DES INFRACTIONS RAPPORTÉES

ORGANISATION	NOMBRE D'INFRACTION RAPPORTÉES	PLAINTES REGLÉES PAR CORRESPON- DANCE	PAIEMENT DES FRAIS D'EXTINCTION EN TOUT OU EN PARTIE	EN SUSPENS	CONFISCATION DES PRIMES POUR UN MONTANT DE		PLAINTES PORTÉES DEVANT LES TRIBUNAUX		PLAINTES ANNULÉES OU RETRIRÉES
					\$10.00	\$20.00	MAGIS- TRAT	JUGE DE PAIX	
<i>Service de la Protection</i>									
District No 1.....	147		4		45	47	14		31
" " 2.....	63	2			4	3	47	7	
" " 3.....	1					1			
" " 4.....	34		26		2	1	1		3
" " 6.....	5	1	1	1					2
" " 7-8.....	15	1	1		2		1		10
" " 9.....	32	18	1		1	3	2		7
" " 10.....	75	9	3		27	17	11		8
<i>Association de Protection Laurentian.....</i>	4						4		
TOTAL.....	376	38	36	1	81	72	80	7	61

DISPOSITION DANS LES CAUSES PORTÉES DEVANT LES TRIBUNAUX

ORGANISATION	NOMBRE DE PLAINTES PORTÉES	NOMBRE DE PLAINTES FONDÉES	NOMBRE DE PLAINTES RETIRÉES OU RENVYÉES	CONDAMNATION					REGLEMENT			
				AUX FRAIS	\$10.00 D'AMEN- ET LES FRAIS	\$25.00 D'A- MENDE ET LES FRAIS	\$50.00 D'A- MENDE ET LES FRAIS	EN SUSPENS	PAIEMENT COMPLET DE L'AMENDE ET DES FRAIS	SUSPENSION DE L'AMENDE MAIS NON DES FRAIS	SUSPENSION DE L'AMENDE ET DES FRAIS EN TOUT OU PARTIE	INCARCÉRA- TION A DEFAUT DE PAIEMENT
				<i>Causes portées devant un magistrat</i>								
<i>Service de la Protection</i>												
District No 1.....	14	11	3			11		2	8	1		
" " 2.....	47	39	8	2		37		1	19	19		
" " 4.....	1	1				1			1			
" " 7-8.....	1		1									
" " 9.....	2	2				2						
" " 10.....	11	11				11					11	2
<i>Association de Protection</i>												
Laurentian F. P. Ass.....	4	4			1	2	1		4			
TOTAL.....	80	68	12	2	1	64	1	3	32	20	11	2
				<i>Causes portées devant un juge de paix</i>								
<i>Service de la Protection</i>												
District No 2.....	7	6	1			6				4	1	1
TOTAL.....	7	6	1			6				4	1	1
GRAND TOTAL.....	87	74	13	2	1	70	1	3	32	24	12	3

PROPAGANDE EN FAVEUR DE LA PROTECTION DES FORÊTS

Les statistiques sur les feux de forêt démontrent qu'en vngt ans plus de 93 pour cent des incendies dont il fut possible de déterminer la cause probable sont directement ou indirectement attribuables à l'action de l'homme et auraient pu être prévenus ou évités. C'est pourquoi la protection des forêts contre l'incendie est impossible sans une collaboration loyale et sincère de la part d'un public bien renseigné. Comme la plupart de ces incendies ne sont pas dûs tant à la malveillance de l'homme qu'à son imprudence ou sa négligence, rien n'est épargné pour inculquer au public l'esprit de la conservation des forêts et lui rappeler ses devoirs et obligations, tout en lui démontrant les avantages et bienfaits que procure la forêt. Pour que la propagande soit de nature à assurer la vigilance soutenue du public, elle doit être constante, variée et présentée sous une forme attrayante et propre à attirer l'attention.

Grâce à la bienveillante permission de Leurs Excellences les archevêques et évêques de la province, un appel fut lancé encore cette année à messieurs les curés de toutes les paroisses situées en bordure de la forêt d'inviter leurs ouailles à observer rigoureusement les lois et règlements concernant la protection des forêts et à ne se servir du feu qu'à bon escient et avec une extrême prudence. Un sincère merci est adressé à tous les membres du clergé qui ont répondu à cet appel et qui ont ainsi contribué dans une large mesure à la conservation de nos forêts.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude à la Société Radio-Canada et à la plupart des postes commerciaux de la province, qui encore cette année ont gracieusement prêté leur concours pour la diffusion de bulletins-éclairés à la radio. L'Association Forestière Canadienne et l'Association Forestière Québécoise avaient de leur côté fait des arrangements avec divers postes de radio pour la diffusion plusieurs fois par jour d'appels au public en faveur de la conservation des forêts. Ces messages quotidiennement diffusés à plusieurs reprises, spécialement durant les périodes de danger, ont grandement contribué à alerter le public et à lui rappeler l'importance de son concours pour la protection des forêts.

La presse a aussi généreusement contribué à tenir le public en éveil par la publication d'articles sur la protection des forêts et la diffusion de compte-rendus de la situation et d'appels au public durant les périodes de danger. Une mention spéciale doit être faite de la précieuse collaboration du journal *La Frontière*, de Rouyn, au cours de la désastreuse période d'alerte dans la région d'Abitibi-Témiscamingue.

Comme par le passé, le Service de la Protection, en coopération avec les autres organisations de protection, a distribué cette année près de 40,000

affiches placées aux abords de la forêt et le long des chemins pour inciter les gens à la prudence et les orienter en forêt.

Le Service de la Protection a contribué encore cette année au magnifique travail de l'Association Forestière Québécoise en faveur de la conservation de nos forêts. Cette association mérite des félicitations pour avoir concouru à éveiller l'opinion publique sur la nécessité d'une politique de conservation forestière en cette province. Son premier congrès provincial tenu à Québec a marqué une étape dans l'avancement de la cause forestière. Sa revue mensuelle, *La Forêt Québécoise*, a atteint cette année un tirage record de 9,375 exemplaires. Une initiative de l'Association Forestière Québécoise à laquelle le Service de la Protection ne ménage pas son encouragement et qui ne peut manquer d'inculquer aux jeunes le respect de l'arbre et de la forêt, c'est l'organisation des clubs 4-H. Celle-ci comptait cette année près de 75 clubs groupant plus de 2,500 membres. La revue mensuelle des clubs 4-H, *Conservation*, a maintenant un tirage de 2,500 exemplaires. Le deuxième congrès provincial des clubs 4-H tenu cette année à Duchesnay comportait un intéressant concours sur la protection des forêts.

Le Service de la Protection a présenté cette année à l'Exposition Provinciale de Québec des exhibits qui constituaient une magnifique propagande en faveur de la conservation des forêts.

Le Service de la Protection a continué cette année sa campagne de propagande par le cinéma. Durant la saison d'été, près de 23,600 personnes ont assisté aux représentations données dans 81 centres de colonisation et autres localités situées à l'orée de la forêt. Des remerciements s'adressent à messieurs les curés de ces paroisses pour leur précieuse collaboration

REPRÉSENTATIONS CINÉMATOGRAPHIQUES EN 1944-1945

RÉGION	PROGRAMME D'ÉTÉ		PROGRAMME D'HIVER	
	NOMBRE D'ENDROITS VISITÉS	ASSISTANCE	NOMBRE D'ENDROITS VISITÉS	ASSISTANCE
Hull-Gatineau.....	24	6,385	16	1,975
Montréal.....	23	6,975		
St-Maurice.....			59	4,322
Québec-Charlevoix.....			20	6,222
Lac St-Jean.....	27	8,125		
Témiscouata.....	7	2,100		
Rimouski-Gaspésie.....			71	6,669
TOTAL.....	81	23,585	166	19,188

par l'annonce de ces programmes à la messe du dimanche et par leur présence aux représentations. Durant l'hiver, une assistance de plus de 19,000 personnes fut enregistrée au cours des représentations données, en coopération avec les autres organisations de protection, aux ouvriers-forestiers de 166 chantiers. Comme le but de ces tournées était avant tout de faire l'éducation du public tout en le distrayant, le programme de ces séances comportait un certain nombre de films aussi variés que possible.

En plus de ces tournées, des représentations cinématographiques furent également données à l'Exposition Provinciale de Québec et à l'occasion de plusieurs congrès et réunions.

PRÉCIPITATIONS ATMOSPHÉRIQUES

Cette année les précipitations atmosphériques enregistrées dans la province de Québec ont été au-dessus de la normale et les régions climatiques aperçues précédemment se sont encore précisées. Ainsi, le Parc des Laurentides et la Gaspésie forment des centres de hautes précipitations; l'Ouest québécois montre des lignes de même précipitations ascendantes de la rivière Ottawa, au lac Chibougamou; le lac Saint-Jean semble toujours enregistrer moins de précipitations que la région qui l'entoure; le district de Montréal montre des précipitations tantôt basses tantôt hautes selon le mois; enfin, sur l'ensemble de la saison, la partie sud de la province enregistre des précipitations normales. On constate que les précipitations diminuent du sud au nord et augmentent de l'ouest à l'est. Durant l'été 1944, les précipitations ont été régulières et un peu au-dessus de la normale. Voici maintenant quelles ont été les données des précipitations dans les différentes régions de la province durant la période de mai à septembre inclusivement.

M AI

Durant le mois de mai la précipitation a été régulière sur toute la superficie de la province. Il est tombé 1 et 3 pouces de pluie un peu partout, sauf à l'ouest et au nord du lac Saint-Jean, où la quantité est montée jusqu'à plus de 5 pouces aux Passes Dangereuses. Les lignes de même précipitation ne forment aucun centre à gradient précipité. Il existe un centre de basses précipitations le long de la rivière Ottawa, un autre à l'embouchure du Saguenay et un troisième dans le Témiscamingue. Au nord du 49^{ième} degré de latitude, les précipitations montent jusqu'à plus de 4 pouces. En Gaspésie, le centre de la péninsule a enregistré plus de 3 pouces. C'est donc dire que les précipitations ont été normales durant le mois de mai.

JUIN

Durant le mois de juin, les lignes de même précipitation forment des centres délimitant clairement les régions climatiques de la province de Québec. Montréal a enregistré entre 3 et 4 pouces d'eau. Les cantons de l'Est montrent un centre de 5 pouces. Le Parc des Laurentides et la Gaspésie dessinent aussi des centres respectifs de 5 et 4 pouces de précipitation. L'Ouest québécois et le Lac Saint-Jean forment des centres de basse précipitation: moins de 2 pouces dans l'Ouest québécois et moins de 4 pouces dans le Lac Saint-Jean. Entre ces deux dernières régions, un centre de 5 pouces d'eau existe au Barrage Gouin. En juin, les précipitations semblent encore normales, comparativement avec les années précédentes.

JUILLET

Durant juillet, les précipitations ont été plus élevées que la normale dans toute la province. Dans le Parc des Laurentides, des stations ont enregistré jusqu'à 7 et 8 pouces d'eau. Le centre de hautes précipitations dessiné par les lignes de même précipitation embrasse La Tuque avec un chiffre de 9 pouces d'eau. Un autre centre de hautes précipitations existe dans l'Ouest québécois, avec 7 pouces au nord de Sainte-Anne-du-Lac. A Montréal, la précipitation a varié entre 3 et 5 pouces; elle forme là un centre de basses précipitations. A l'Est du Lac Saint-Jean, la précipitation enregistrée donne une moyenne de 8 pouces d'eau au lac Onatcheway. En Gaspésie, le gradient pluviométrique indique une chute de pluie de 2 pouces au bord de la mer, et de 5 pouces sur les hauteurs les plus élevées de la péninsule. Juillet montre donc des précipitations bien au-dessus de la normale.

AOÛT

En août, la carte des lignes de même précipitation indique trois centres de hautes précipitations: le Parc des Laurentides montre des lignes de précipitation s'élevant jusqu'à 5 pouces; la Gaspésie, des lignes de précipitation de 4 pouces; le nord du Lac Saint-Jean, une ligne de 6 pouces entourant l'embouchure de la rivière Manouan dans le Péribonca. Ailleurs, la précipitation montre une élévation graduelle de la rivière Ottawa jusqu'au Lac Chibougamou. Au sud, il est tombé moins de un pouce d'eau, tandis qu'au nord, plus de 3 pouces ont été enregistrés. Août semble un mois normal en ce qui concerne la pluviosité.

SEPTEMBRE

En septembre, 4 centres de hautes précipitations sont indiqués. Les lignes de précipitation de 6 pouces entourent le Parc des Laurentides et

l'ouest québécois. En Gaspésie, la précipitation va jusqu'à 4 pouces sur les hauteurs. Le Lac Sant-Jean a enregistré entre 4 et 5 pouces d'eau, et l'Abitibi plus de 5 pouces. Les précipitations sont donc au-dessus de la normale dans toute la province durant le mois de septembre.

DANGER DE FEU

La précipitation peut être considérée comme le principal agent atmosphérique influençant l'inflammabilité des peuplements forestiers et le seul capable de les rendre non inflammables. Mais, il ne faut pas oublier que la pluie n'est pas le seul facteur météorologique capable de conditionner le danger de feu en forêt. En effet, plusieurs autres agents atmosphériques tels que: l'humidité relative, la température, l'évaporation, la pression barométrique, le soleil, le vent, etc. exercent eux aussi une influence sur l'inflammabilité des combustibles et le danger de feu en forêt.

Par ailleurs, la quantité de pluie enregistrée n'est pas la seule considération relative à l'effet de la précipitation sur les feux de forêt; il en existe plusieurs autres importantes, telles que: la durée des précipitations et leur distribution dans le temps, le degré d'évaporation avant et après la pluie, la teneur en humidité des combustibles avant la pluie, le type de peuplement, la topographie, la saison de l'année, etc.

Seul un indice moyen résultant de l'intégration de tous ces facteurs et de toutes ces considérations permettrait de faire la corrélation entre les conditions atmosphériques ou le danger de feu qui en résulte et les pertes causées par les incendies forestiers. En effet, il suffit de comparer les précipitations enregistrées par mois en certaines régions, comme en Abitibi et au Témiscamingue, par exemple, et l'indice d'inflammabilité des peuplements forestiers durant une courte période bien définie. Ainsi, au milieu de juillet, malgré que les précipitations enregistrées durant ce mois dans cette partie ouest de la province ont été plus élevées que la normale, on a traversé une période de sécheresse au cours de laquelle l'indice d'inflammabilité a été extrême et on a dû combattre des conflagrations qui ont pris des proportions véritablement inquiétantes. Par ailleurs, les pertes causées cette année par les incendies forestiers ont été beaucoup plus considérables que la moyenne pour les vingt dernières années, malgré que les précipitations enregistrées durant la saison des feux ont été au-dessus de la normale.

LES INCENDIES FORESTIERS EN 1944

La saison des feux de 1944 a été beaucoup plus dévastatrice que la précédente et la moyenne pour les vingt dernières années. En effet, on a enregistré cette année 1,542 incendies forestiers comparativement à 699 pour 1943 et une moyenne de 904.1 pour les vingt dernières années; la superficie incendiée s'est élevée à 599,818.00 acres comparativement à 48,305.75 acres pour 1943 et une moyenne de 207,124.21 acres pour les deux dernières décades; enfin, les dommages causés à la forêt se sont chiffrés à \$1,110,147.75 comparativement à \$121,675.62 pour 1943 et une moyenne de \$585,467.75 pour les vingt dernières années. Le premier incendie de la saison fut signalé le 18 avril et le dernier fut rapporté le 4 novembre. La saison des feux a donc duré cette année un total de 202 jours comparativement à 174 jours en 1943.

Les conditions ont été spécialement désastreuses cette année dans l'ouest de la province. C'est en effet dans l'Abitibi et le Témiscamingue que l'on a enregistré les plus grandes conflagrations, tel un incendie de 45,675 acres dans le canton Montbray et un autre dans le canton Pascalis qui a dévasté une superficie de 36,740 acres et a causé la destruction complète du village de Pascalis. Sur un total de huit incendies de plus de 20,000 acres enregistrés cette année, six ont exercé leurs ravages dans cette partie de la province. Les deux autres conflagrations majeures enregistrées en 1944 ont ravagé 35,136 acres dans le haut de la rivière Saint-Maurice et 28,800 acres dans le Parc des Laurentides sur la rivière Métabetchouan, un affluent du lac Saint-Jean. Les autres régions particulièrement affectées par l'incendie en 1944 sont le Lac Saaint-Jean, la Côte Nord et la Gaspésie.

Le mois de mai avec 44.2 pourcent du nombre de feux et 55.4 pourcent de la superficie brûlée a été sans contredit le plus néfaste de la saison. C'est aussi durant le mois de mai qu'on a enregistré le plus de conflagrations, spécialement dans l'Abitibi, le Témiscamingue, le Lac Saint-Jean, la Gaspésie et sur la Côte Nord. Durant le mois de juin, le pourcentage du nombre de feux et de la superficie incendiée a passablement diminué comparativement au pourcentage moyen pour les deux dernières décades. Les seules régions tant soit peu affectées durant ce mois sont l'Abitibi, le Témiscamingue et la Gaspésie. Par contre le mois de juillet avec 25.0 pourcent du nombre d'incendies et 34.3 pourcent de la superficie brûlée a été beaucoup plus désastreux cette année comparativement au pourcentage moyen pour les vingt dernières années. C'est dans l'Abitibi qu'on a enregistré en juillet le plus de ravages; mais, on a aussi déploré des conflagrations importantes dans le Parc des Laurentides, sur la rivière Saint-Maurice et dans le haut de la rivière Ottawa. Durant le mois d'août, le pourcentage du nombre de feux et de la superficie brûlée a été quelque peu inférieur à la moyenne

pour les deux dernières décades. La seule conflagration enregistrée durant ce mois a ravagé 5,760 acres dans la Seigneurie du Cap-de-la-Madeleine. Durant les mois de septembre, octobre et novembre, le pourcentage du nombre de feux et de la superficie incendiée a considérablement diminué comparativement à la moyenne pour les deux dernières décades, et l'on n'a pas eu à déplorer une seule conflagration importante.

L'analyse des causes d'incendies révèle une augmentation des pertes causées par des incendies attribuables aux ouvriers forestiers comparativement à 1943 et la moyenne pour les vingt dernières années. Une recrudescence est aussi observée dans l'importance des chemins de fer comme cause d'incendies forestiers.

Une consolation pour l'augmentation des pertes causées cette année par les feux de forêt provient d'une diminution appréciable du pourcentage de bois marchand incendié, comparativement au pourcentage moyen pour les vingt dernières années. On a par ailleurs enregistré une augmentation importante du pourcentage de bûchers récents incendiés comparativement au pourcentage moyen pour la même période. Cette augmentation peut s'expliquer par l'extrême inflammabilité des déchets forestiers, la grande vitesse de propagation du feu dans les bûchers récents et l'augmentation des pertes causées cette année par des incendies attribuables aux ouvriers forestiers.

En outre de la dévastation de 599,818 acres de terrains, dont 86,102.50 acres en bois marchand, les incendies forestiers ont détruit en 1944 des bâtisses évaluées à \$161,500.00, du matériel et des provisions d'une valeur de \$70,331.25, des ponts et écluses valant \$23,155.00 et des bois empilés représentant une valeur de \$103,916.50, soit un total de \$358,902.75 comparativement à un total de \$127,395.00 en 1943.

**NOMBRE D'INCENDIES, SUPERFICIE INCENDIÉE ET DOMMAGES CAUSÉS,
PAR ORGANISATION DE PROTECTION**

ORGANISATIONS	NOMBRE D'INCEN- DIES	SUPERFICIE INCENDIÉE, ACRES		DOMMAGES, DOLLARS
		BOIS MARCHANDS	TOTAL	
<i>Service de la Protection</i>				
District No 1.....	249	27,470.00	156,988.25	\$326,729.50
" " 2.....	167	8,730.00	107,699.50	160,548.00
" " 3.....	106	152.50	1,554.00	2,394.00
" " 4.....	157	125.25	1,850.50	2,515.88
" " 5.....	13	52.00	1,166.00	2,428.00
" " 6.....	163	4,598.25	33,633.00	65,081.12
" " 7-8.....	60	152.50	6,226.75	1,840.25
" " 9.....	36	473.50	7,988.00	11,884.75
" " 10.....	119	4,979.00	33,875.75	66,767.00
" " 11.....	8	210.50	977.00	2,392.25
" " 12.....	8	2,110.00	36,030.00	49,745.00
TOTAL.....	1,086	49,053.50	387,988.75	692,325.75
<i>Associations de Protection</i>				
Laurentian F. P. Ass.....	160	9,030.00	52,457.25	106,836.50
Lower Canada F. P. Ass..	77	21,842.00	100,927.25	208,854.50
Ottawa River F. P. Ass..	57	474.50	3,230.25	6,636.50
Price Bros. F. P. Ass.....	35	242.75	501.50	1,920.63
St. Maurice F. P. Ass....	115	5,009.75	38,667.50	73,403.37
So. St. Lawrence F. P. Ass.	8	450.00	15,717.00	19,842.00
TOTAL.....	452	37,049.00	211,500.75	417,493.50
Concessionnaires et proprié- taires non-affiliés.....	4		328.50	328.50
GRAND TOTAL.....	1,542	86,102.50	599,818.00	1,110,147.75

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS, SELON LEUR CLASSE D'ÉTENDUE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES OU PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

IMPORTANCE DES INCENDIES EN ÉTENDUE	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL- LET	AOÛT	SEPTEM- BRE	OCTO- BRE	NOVEM- BRE	TOTAL	POURCEN- TAGE
Moins de 0.1 d'acre.....	3	50	27	81	54	8	2	1	226	14.7
De 0.1 à 1 acre.....	2	61	38	48	48	5			202	13.1
De 1.1 à 5 acres.....	6	118	43	54	48	1		1	272	17.6
De 5.1 à 10 acres.....	5	79	31	29	14		1		159	10.3
De 10.1 à 50 acres.....	13	158	42	77	15		1		306	19.8
De 51 à 100 acres.....	2	54	18	20	3				97	6.3
De 101 à 500 acres.....	3	91	20	43	7				164	10.6
De 501 à 1000 acres.....		29	4	11					44	2.9
De 1001 à 5000 acres.....		26	7	14					47	3.1
Plus de 5000 acres.....		15	1	8	1				25	1.6
TOTAL.....	34	681	231	385	190	14	5	2	1,542	
POURCENTAGE.....	2.2	44.2	15.0	25.0	12.3	0.9	0.3	0.1		100.0

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES, PAR MOIS, SELON LA CLASSE D'ÉTENDUE DES INCENDIES

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES OU PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

IMPORTANCE DES INCENDIES EN ETENDUE	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL- LET	AOÛT	SEPTEM- BRE	OCTO- BRE	NOVEM- BRE	TOTAL	POURCEN- TAGE
Moins de 0.1 d'acre.....										
De 0.1 à 1 acre.....	2.00	44.25	29.75	32.50	37.00	2.50			148.00	0.0
De 1.1 à 5 acres.....	17.00	394.00	130.25	173.75	128.50	2.00	2.00	3.00	850.50	0.1
De 5.1 à 10 acres.....	37.00	623.00	264.00	227.00	103.50		7.00		1,261.50	0.2
De 10.1 à 50 acres.....	375.00	4,067.00	1,130.50	2,100.00	387.50		33.00		8,093.00	1.4
De 51 à 100 acres.....	117.00	4,294.00	1,663.00	1,567.00	235.00				7,876.00	1.3
De 101 à 500 acres.....	446.00	24,393.00	5,782.00	13,066.00	1,605.00				45,292.00	7.6
De 501 à 1000 acres.....		19,485.00	4,718.00	7,930.00					32,133.00	5.4
De 1001 à 5000 acres.....		55,880.00	18,104.00	28,091.00					102,075.00	17.0
Plus de 5000 acres.....		223,048.00	20,440.00	152,841.00	5,760.00				402,089.00	67.0
TOTAL.....	994.00	332,228.25	52,261.50	206,028.25	8,256.50	4.50	42.00	3.00	599,818.00	
POURCENTAGE.....	0.2	55.4	8.7	34.3	1.4	0.0	0.0	0.0		100.0

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS SELON LEUR CLASSE DE DURÉE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES OU PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

DURÉE	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL- LET	AOÛT	SEPTEM- BRE	OCTO- BRE	NOVEM- BRE	TOTAL	POURCENT- TAGE
De 0 heure à 1 heure.....	10	91	34	66	57	9	1	1	269	17.4
De 1 heure à 4 heures.....		15	6	6	4	1	1		33	2.1
De 4 heures à 12 heures....	3	34	18	17	6	1			79	5.1
De 12 heures à 24 heures...	5	40	17	16	10	1	1	1	91	5.9
De 1 jour à 2 jours.....	4	61	18	21	9	1	1		115	7.5
De 2 jours à 3 jours.....	3	41	11	21	5				81	5.3
De 3 jours à 4 jours.....		11	6	4	8				29	1.9
De 4 jours et plus.....	9	388	121	234	91	1	1		845	54.8
TOTAL.....	34	681	231	385	190	14	5	2	1,542	
POURCENTAGE.....	2.2	44.2	15.0	25.0	12.3	0.9	0.3	0.1		100.0

**POURCENTAGE DU NOMBRE DE FEUX, DE LA SUPERFICIE INCENDIÉE ET
DES DOMMAGES CAUSÉS, PAR CAUSE D'INCENDIE**

CAUSES D'INCENDIE	NOMBRE DE FEUX	SUPERFICIE INCENDIÉE	DOMMAGES CAUSÉS	MOYENNE DES POUR- CENTAGES
Abatis	29.8	27.7	26.3	27.9
Ouvriers forestiers	5.0	28.6	25.0	19.5
Récréation	8.1	6.6	6.0	6.9
Voyageurs	17.5	15.2	17.3	16.7
Chemins de fer	4.3	4.3	3.7	4.1
Foudre	11.0	2.1	3.8	5.6
Travaux Publics	0.5	0.1	0.0	0.2
Incendiaires	1.2	1.7	1.2	1.4
Non-classifiées	9.7	11.99	15.1	12.3
Inconnues	12.9	1.8	1.6	5.4
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0

NOMBRE D'INCENDIES PAR MOIS SELON LES CAUSES D'INCENDIE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES OU PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CAUSES D'INCENDIE	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL- LET	AOÛT	SEPTEM- BRE	OCTO- BRE	NOVEM- BRE	TOTAL	POURCEN- TAGE
Abatis.....	5	237	99	94	24				459	29.8
Ouvriers forestiers.....	1	26	8	32	10	1			78	5.0
Récréation.....		37	11	27	40	5	4	1	125	8.1
Voyageurs.....	13	154	32	46	24	1			270	17.5
Chemins de fer.....	3	33	11	9	9	1			66	4.3
Foudre.....		10	23	93	40	3			169	11.0
Travaux Publics.....		3		3	2				8	0.5
Incendiaires.....		13	3	2					18	1.2
Non-classifiées.....	6	81	16	30	16			1	150	9.7
Inconnues.....	6	87	28	49	25	3	1		199	12.9
TOTAL.....	34	681	231	385	190	14	5	2	1,542	
POURCENTAGE.....	2.2	44.2	15.0	25.0	12.3	0.9	0.3	0.1		100.0

POURCENTAGE DU NOMBRE D'INCENDIES, PAR MOIS, SELON LES CAUSES D'INCENDIE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES OU PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CAUSES D'INCENDIE	MAI	JUIN	JUIL- LET	AOÛT	SEPTEM- BRE	OCTO- BRE	NOVEM- BRE	TOTAL	POURCEN- TAGE
Abatis.....	0.32	15.38	6.43	6.11	1.56				29.8
Ouvriers forestiers.....	0.06	1.70	0.50	2.06	0.63	0.05			5.0
Récréation.....		2.41	0.72	1.76	2.60	0.31	0.25	0.05	8.1
Voyageurs.....	0.84	10.00	2.09	3.00	1.52	0.05			17.5
Chemins de fer.....	0.20	2.14	0.71	0.58	0.60	0.07			4.3
Foudre.....		0.65	1.50	6.03	2.60	0.22			11.0
Travaux-Publics.....		0.20		0.17	0.13				5.
Incendiaires.....		0.84	0.20	0.16					1.2
Non-classifiées.....	0.39	5.24	1.03	1.95	1.04			0.05	9.7
Inconnues.....	0.39	5.64	1.82	3.18	1.62	0.20	0.05		12.9
TOTAL.....	2.2	44.2	15.0	25.0	12.3	0.9	0.3	0.1	100.0

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR MOIS, SELON LES CAUSES D'INCENDIE
SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES OU PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CAUSES D'INCENDIE	NOMBRE D'IN- CENDIES	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEP- TEMBRE	Oc- TOBRE	No- VEMBRE	TOTAL	POUR- CENTA- GE
Abatis.....	459	214.00	125,079.25	21,491.50	19,268.25	235.25				166,288.25	27.7
Ouvriers forestiers.....	78		59,875.00	21,234.00	90,481.75	147.50	0.50			171,738.75	28.6
Récréation.....	125		38,273.50	28.25	1,312.25	196.75	0.25	9.00	3.00	39,823.00	6.6
Voyageurs.....	270	308.00	30,809.50	584.75	53,489.75	5,805.25	2.00			90,999.25	15.2
Chemins de fer.....	66	202.00	1,296.75	467.50	23,912.00	43.25				25,921.50	4.3
Foudre.....	169		912.00	2,231.75	7,888.75	1,314.75	1.00			12,348.25	2.1
Travaux Publics.....	8		7.50		414.00	141.00				562.50	0.
Incendiaires.....	18		6,778.00	2,602.25	728.00					10,108.25	1.7
Non-classifiées.....	150	78.00	64,889.25	2,751.00	3,420.25	222.50				71,361.00	11.9
Inconnues.....	199	192.00	4,307.50	870.50	5,113.25	150.25	0.75	33.00		10,667.25	1.8
TOTAL.....	1,542	994.00	332,228.25	52,261.50	206,028.25	8,256.50	4.50	42.00	3.00	599,818.00	
POURCENTAGE.....		0.2	55.4	8.7	34.3	1.4	0.0	0.0	0.0		100.0

SUPERFICIE INCENDIÉE EN ACRES PAR TYPES DE PEUPEMENT SELON LES CAUSES D'INCENDIE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES OU PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CAUSES D'INCENDIE	NOMBRE D'INCEN- DIES	BOIS MARCHANDS	JEUNES BOIS	BRÛLÉS ANCIENS	BRÛLÉS RÉCENTS	BÛCHERS RÉCENTS	AUTRES TERRAINS FORESTIERS	TERRAINS NON- FORESTIERS	TOTAL	POURCEN- TAGE
Abatis.....	459	22,594.75	5,557.50	23,851.00	40,526.00	53,687.50	6,667.00	13,404.50	166,288.25	27.7
Ouv. forestiers...	78	17,018.25	10,997.00	20,992.00	20,291.50	97,984.25	2,530.50	1,925.25	171,738.75	28.6
Récréation.....	125	4,499.50	958.50	12,914.00	5,803.50	14,751.00	517.50	379.00	39,823.00	6.6
Voyageurs.....	270	17,527.25	4,437.50	19,393.75	5,455.25	25,764.50	10,675.25	7,745.75	90,999.25	15.2
Chemins de fer..	66	2,598.50	484.50	3,875.50	47.25	11,411.00	7,258.50	246.25	25,921.50	4.3
Foudre.....	169	4,626.00	1,682.50	2,415.00	74.00	2,168.00	1,376.00	6.75	12,348.25	2.1
Travaux publics.	8		1.50	54.00	5.00	141.00	361.00		562.50	0.1
Incendiaires....	18	345.00	2,427.00	25.25	3,416.00	2,903.00	747.00	245.00	10,108.25	1.7
Non-classifiées..	150	15,656.00	3,172.50	4,904.25	9,979.00	12,582.75	24,499.00	567.50	71,361.00	11.9
Inconnues.....	199	1,237.25	2,201.25	1,361.50	2,776.00	986.75	291.25	1,813.25	10,667.25	1.8
TOTAL.....	1,542	86,102.50	31,919.75	89,786.25	88,373.50	222,379.75	54,923.00	26,333.25	599,818.00	
POURCENTAGE.		14.3	5.3	15.0	14.7	37.1	9.2	4.4		100.0

POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE INCENDIÉE PAR TYPE DE PEUPELEMENTS SELON LES CAUSES D'INCENDIE

SERVICE DE LA PROTECTION, ASSOCIATIONS ET CONCESSIONNAIRES OU PROPRIÉTAIRES NON-AFFILIÉS

CAUSES D'INCENDIE	POURCENTAGE DU NOMBRE DE FEUX	BOIS MARCHANDS	JEUNES ROIS	BRÛLÉS ANCIENS	BRÛLÉS RÉCENTS	BÛCHERS RÉCENTS	TERRAINS NON FORESTIERS	AUTRES TERRAINS FORESTIERS	POURCENTAGE DE LA SUPERFICIE TOTALE INCENDIÉE
Abatis.....	29.8	26.2	17.4	26.6	45.9	24.1	12.1	50.9	27.7
Ouvriers forestiers.....	5.0	19.8	34.4	23.4	23.0	44.1	4.6	7.3	28.6
Récréation.....	8.1	5.2	3.0	14.4	6.6	6.6	1.0	1.5	6.6
Voyageurs.....	17.5	20.4	13.9	21.6	6.2	11.6	19.4	29.4	15.2
Chemins de fer.....	4.3	3.0	1.5	4.3	0.0	5.1	13.2	0.9	4.3
Foudre.....	11.0	5.4	5.2	2.7	0.1	1.0	2.5	0.0	2.1
Travaux Publics.....	0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.1	0.7	0.0	0.1
Incendiaires.....	1.2	0.4	7.7	0.0	3.8	1.3	1.4	0.9	1.7
Non-classifiées.....	9.7	18.2	9.9	5.5	11.3	5.7	44.6	2.2	11.9
Inconnues.....	12.9	1.4	7.0	1.5	3.1	0.4	0.5	6.9	1.8
POURCENTAGE....	100.0	14.3	5.3	-15.0	14.7	37.1	9.2	4.4	100.

MÉTÉOROLOGIE FORESTIÈRE

O. Villeneuve

Malgré la diminution du personnel causée par la guerre, le Bureau de Météorologie a pu continuer son système de compilation de notes météorologiques, tenir en opération toutes les stations déterminant l'indice d'inflammabilité des forêts et voir à l'inspection de plus de cent postes météorologiques.

COMPILATION DE NOTES MÉTÉOROLOGIQUES

Cette année, de nouvelles formules ont été préparées pour entrer sur une même feuille toutes les notes météorologiques mensuelles d'une station, en faire la compilation et en déduire les moyennes quotidiennes et mensuelles. Une formule a aussi été préparée pour entrer et compiler les chiffres de l'indice d'inflammabilité des forêts pour chaque peuplement forestier. L'emploi de ces nouvelles formules a sauvé un temps précieux et c'est ainsi que les notes ont pu être enrégistrées complètement en 1944.

INSPECTION DES STATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Toutes les stations météorologiques qui ont servi à la détermination de l'indice d'inflammabilité ont pu être visitées durant l'été de 1944, sauf celles de l'Abitibi et du Témiscamingue. Les observateurs ont reçu comme par les années passées toutes les instructions nécessaires à leur travail d'observation et de calcul; les corrections hebdomadaires de leurs chiffres sur les dangers de feu de forêt; ils ont également eu la visite de nos inspecteurs.

Plusieurs stations de climatologie ont été visitées dont un bon nombre appartiennent à la Commission des Eaux Courantes. Toujours nos inspecteurs ont instruit les observateurs sur leur travail et réparé les appareils défectueux.

DÉTERMINATION DE L'INDICE D'INFLAMMABILITE

Plus de 100 stations météorologiques ont servi à déterminer l'indice d'inflammabilité des peuplements forestiers dans tous les territoires sauvegardés par le Service de la Protection, les associations de protection et les concessionnaires ou propriétaires non-affiliés.

En 1944, on a déterminé l'indice d'inflammabilité pour les peuplements suivants:

- | | |
|---------------------------|--|
| 1. - Pin blanc; | 7. - Sapin; |
| 2. - Pin rouge; | 8. - Superficies exploitées de 1 à 2 ans; |
| 3. - Pin gris; | 9. - Superficies exploitées de 3 à 5 ans; |
| 4. - Mélange de résineux; | 10. - Superficies exploitées de plus de 5 ans; |
| 5. - Epinette; | 11. - Mêlés; |
| 6. - Feuillus; | 12. - Brûlis; |

SERVICE D'INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Le Bureau de Météorologie s'est efforcé comme par les années passées, à fournir à tous les intéressés des données météorologiques nécessaires à leurs études. Nous avons collaboré en météorologie forestière avec les associations de protection et les concessionnaires non-affiliés. En climatologie, nous avons assisté La Commission des Eaux Courantes en visitant ses postes, en réparant ses appareils défectueux et en instruisant le observateurs. Nous avons également fourni toute notre collaboration aux divers services du Ministère de l'Agriculture en leur faisant parvenir sur demande des notes météorologiques compilées par le Bureau de Météorologie.

ETUDES CLIMATÉRIQUES

Au Bureau de Météorologie les études suivantes ont été poursuivies:

1. — Résumé mensuel du temps dans la province de Québec en 1944;
2. — Etude de la précipitation dans la province de Québec en 1944;
3. — Résumé mensuel des conditions d'inflammabilité des forêts dans la province de Québec en 1944;
4. — Etudes climatériques spéciales pour diverses stations expérimentales;
5. — Rapports spéciaux sur l'indice pour les associations de protection des forêts;
6. — Etude comparative des températures de la région de Québec pour le Bureau des Renseignements Forestiers;
7. — Résumé mensuel des précipitations pour le Bureau Provincial des Statistiques.

A Duchesnay, où sont situés notre station de météorologie expérimentale et notre laboratoire, les études suivantes ont été effectuées:

1. — Résumé mensuel du temps à Duchesnay, comté de Portneuf, en 1944;
3. — Observations phénologiques forestières;
4. — Etude du micro-climat;
5. — Observations hydrologiques sur les hauteurs des eaux du lac Saint-Joseph et de la rivière Jaune.

PUBLICATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Des articles de propagande en météorologie ont paru cette année comme suit:

Météorologie Forestière, par G.-Oscar Villeneuve.—Programme-Souvenir des Clubs 4-H, août 1944;

Qu'est-ce que le Climat, par G.-Oscar Villeneuve.—La Forêt Québécoise, septembre 1944;

D'où vient l'Atmosphère, par G.-Oscar Villeneuve.—La Forêt Québécoise, février 1945.

ENTOMOLOGIE FORESTIÈRE

L. Daviault

Au point de vue entomologique, la dernière saison fut normale et nous n'avons pas à signaler l'apparition d'aucune espèce nuisible nouvelle. D'autre part, les progrès sensibles que l'on a notés dans l'extension de certains fléaux n'ont rien d'excessif et sont conformes aux prévisions que nous avons faites l'année dernière.

La plupart des travaux déjà commencés ont été poursuivis et des recherches nouvelles ont été entreprises concernant divers insectes qui se sont montrés particulièrement nuisibles en ces dernières années. Les principaux résultats obtenus cette année sont résumés dans les pages suivantes.

ETUDE BIO-ÉCOLOGIQUE SUR LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE. (1)

Les recherches entreprises l'année dernière à Duparquet, en Abitibi, furent continuées cette année dans la région du Kabonga, dans un laboratoire installé au lac des Rapides. On s'est servi des mêmes techniques et méthodes utilisées au cours de la saison précédente. Ces recherches ont permis d'obtenir des informations précises concernant les dates d'apparition des différents stades de l'insecte et son comportement dans divers types de peuplements.

Sur un total de 3,207 adultes obtenus en laboratoire, la proportion des sexes fut sensiblement égale, soit 1,593 mâles et 1,614 femelles. La durée de vie des papillons fut de 4.5 jours en laboratoire et celle des papillons femelles de 9.5 jours. Le nombre d'œufs déposés fut de 65 en moyenne par 250 femelles gardées en laboratoire. Pour 103 femelles conservées dans des cages dans le champ, la ponte fut légèrement moindre, soit 52 œufs en moyenne. Parmi les principales espèces parasites obtenues, il faut signaler: *Ephialtes ontario* (Cr.), *Itopectis conquisitor* (Say), *Glypta fumiferanae* (Vier.), *Aplomya caessar* (Aldr.), *Aphaereta muscae* (Ashm.), *Amblymerus verditor* (Nort.).

(1) par J. P. PICARD.

ENQUÊTE SUR LA SITUATION DE LA TORDEUSE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE.

Nous avons commencé cette année à faire l'inspection de diverses forêts affectées par cet insecte afin de compléter les renseignements obtenus avec

l'inventaire annuel sur les insectes forestiers conduit en collaboration avec les gardes-feux.

Nos enquêtes ont été restreintes à quelques forêts situées dans l'ouest de la province, mais nous espérons les poursuivre dans toutes les régions, dès que nous aurons le personnel nécessaire.

Dans toutes les forêts visitées nous procédons de la même façon; le peuplement est tout d'abord parcouru dans toutes les directions, afin de se faire une idée approximative des conditions existant dans le massif considéré, puis dans certains endroits un ou deux arbres sont abattus et un cinquième de leur feuillage est soigneusement examiné pour déterminer le pourcentage d'aiguilles dévorées et y recueillir tous les stades de l'insecte qui s'y trouve présent. De plus, dans certains peuplements, des places d'études permanentes sont établies pour nous permettre de suivre les fluctuations dans les populations d'insectes d'une année à l'autre.

DÉPÉRISSEMENT DU BOULEAU

Depuis quelques années on constate que les bouleaux et les merisiers meurent en grand nombre dans diverses régions de la province, et de toute part, il nous arrive des demandes de renseignement concernant la cause de cette maladie et les moyens à prendre pour la combattre.

Vu l'importance du problème, il nous a paru indispensable d'entreprendre cette année une enquête dans le but de déterminer l'étendue des dommages occasionnés à date par cette maladie dans les divers districts de la province, d'en déterminer si possible la cause, pour enfin tenter de trouver un moyen de prévenir semblables dégâts à l'avenir. Malheureusement, le temps nous a manqué pour accorder à ce problème toute l'attention qu'il mérite. Toutefois, au cours de l'hiver, nous avons pu visiter quelques peuplements importants de bouleau et de merisier dans la région de Saint-Pamphile dans le comté de L'Islet et, durant l'été, nous avons poursuivi nos inspections dans certaines forêts de la Gaspésie, la vallée de la Matapédia, la région de Rimouski et en divers autres endroits sur la rive nord du Saint-Laurent.

La maladie a été rencontrée dans tous les endroits que nous avons visités, mais elle varie en intensité suivant les régions. Elle est particulièrement grave sur la rive sud du Saint-Laurent, et dans la Gaspésie et la vallée de la Matapédia, la plupart des peuplements de bouleau et de merisier sont atteints avec peu de chances de survie possible. La maladie a atteint son maximum d'intensité dans les vieux bûchés et dans les peuplements passés maturité.

La cause de cette altération reste inconnue. Certains chercheurs veulent en rendre responsable l'Agrile du Bouleau, car dans bien des régions presque tous les arbres portent des larves et des galeries de ce rongeur. Mais, dans d'autres endroits les arbres meurent même s'ils ne sont pas attaqués par l'insecte.

Quelle que soit la cause du mal, il est probable que les arbres vont continuer à mourir surtout dans les peuplements déjà fortement attaqués. Aussi, il faudrait s'efforcer de couper au plus tôt tous les arbres dans ces peuplements, afin d'empêcher leur perte totale par suite de l'introduction des Scolytes ou des champignons.

INSECTES VECTEURS DE LA MALADIE HOLLANDAISE DE L'ORME

A l'automne de 1944, le directeur du Bureau de Pathologie signalait pour la première fois, en notre province, la présence du *Cerastostomella ulmi*, l'organisme responsable de la maladie hollandaise de l'orme. Or, comme on le sait, ce champignon est transporté d'un arbre à l'autre par des insectes Coléoptères du groupe des Scolytes et il nous a semblé important d'entreprendre au plus tôt un inventaire aussi précis que possible de la faune entomologique des ormes dans notre province pour déterminer quelles sont les espèces d'insectes susceptibles de convoyer cette maladie chez nous. A cet effet, un très grand nombre d'échantillons de branches d'orme furent récoltées sur des arbres affectés par la maladie dans les environs de Berthierville et de St-Ours. Tout le matériel recueilli fut placé dans des cages installées dans des incubateurs à des températures élevées pour hâter la sortie des insectes adultes.

Plusieurs centaines d'individus appartenant aux espèces suivantes furent obtenus: *Hylurgopinus rufipes* (Eich.), *Magdalis barbata*, (Say), *Magdalis armicollis*, *Saperda tridentata*. Oliv. Parmi toutes ces espèces, seule *H. rufipes* est reconnue aux Etats-Unis comme un vecteur de la maladie. Les quelques observations que nous avons faites à date sur la biologie de cet insecte nous laissent croire que son comportement dans notre province diffère quelque peu de ce qu'il est aux Etats-Unis. Jusqu'ici, nous n'avons pas rencontré aucuns Scolytes européens, entre autre le *Scolytus multistriatus*, Marsh, que l'on considère comme le plus important convoyeur de la maladie aux Etats-Unis.

Il est évident que cette première étude ne pouvait nous donner qu'une idée approximative de la distribution des Scolytes de l'orme dans notre province et il y aurait lieu d'étendre notre enquête de façon à couvrir toutes les régions où cet insecte se rencontre.

INVENTAIRE DES INSECTES FORESTIERS DU QUÉBEC (1)

Le travail a été continué, comme par les années dernières, avec la collaboration des inspecteurs et des gardes-feux du Service de la Protection des Associations contre les incendies forestiers. Le nombre total d'échantillons reçus a été de 4,281 en 1944 contre 5,285 en 1943, soit une diminution d'environ 20%, que l'on peut attribuer au fait que durant la première partie de la saison les collectionneurs ont été fort occupés à combattre les incendies forestiers qui faisaient rage dans diverses régions de l'ouest de la province.

Parmi les principales espèces d'insectes reçues, il faut mentionner en premier lieu la tordeuse des bourgeons de l'épinette. L'épidémie occasionnée par cet insecte a augmenté considérablement en intensité dans tous les secteurs déjà infestés et elle a gagné de nouveaux territoires jusqu'ici indemnes.

Il y a eu à nouveau cette année une réduction sensible dans la population de la mouche à scie européenne de l'épinette, due encore à l'action d'une maladie à virus qui sévit parmi les populations larvaires. Cet insecte peut être considéré maintenant comme d'importance secondaire. On pourra trouver des informations plus complètes au sujet de l'inventaire en référant au rapport spécial qui a été publié à ce sujet.

(1) par Robert LAMBERT, i. f.

ACCLIMATATION DES PARASITES ÉTRANGERS

Au cours de l'été, le laboratoire de parasitologie du Dominion, de Belleville, Ont., a fait relâcher dans notre province par les employés du Service de la Protection et par ceux des Associations de protection contre les incendies forestiers, environ 400,000 *Microplectron fuscipennis* (Zett.), 605 *Exenterus amictorius* (Panz.), et 207 *Sturmia* Sp. Tous ces parasites s'attaquent à la mouche à scie européenne de l'épinette.

RECHERCHES SUR LES LÉPIDOPTÈRES NUISIBLES A L'ÉPINETTE

Depuis quelques années nous poursuivons à la pépinière forestière du gouvernement provincial à Berthierville, des études pour nous renseigner sur l'identité et la biologie des chenilles que l'on rencontre communément sur les épinettes en pépinière ou plantées pour l'ornementation. Parmi les principales espèces élevées à date, nous pouvons signaler, par ordre d'importance décroissante: *Recuvaria* sp., *Tortrix parckardiana* Fern., *Dioryc-*

tria reniculella Irt., *Taniva albolineana* Kft., *Archips fumiferana* Clem. *Zeiraphera ratzburgiana* Say, *Herculia intermedia* Wlk., *Epizeuxis aemula* Hbn., *Archips striana* Fern.

Pour chacune des espèces rencontrées nous avons cherché à déterminer leur degré de nocuité et leur comportement dans notre province, parce que pour plusieurs d'entre elles nos renseignements étaient encore fort incomplets. Nous nous sommes efforcés en particulier à trouver des caractères morphologiques et biologiques permettant de séparer toutes ces espèces lorsqu'elles sont jeunes et qu'elles n'ont pas encore commis de dégâts importants. Toutes les informations que nous avons accumulées feront l'objet d'une publication prochaine.

Un très grand nombre de parasites sont éclos dans nos élevages et nous croyons intéressant de donner la liste des principales espèces obtenues des divers hôtes:

Tortrix parkardiana Fern., *Macrocentrus peroneae* Muess., *Itopectis conquisitor* (Say), *Apanteles* sp., *Eupelma vesicularis* (Ratz.), *Pimpla* su., *Clinnocentrus* sp., *Meteorus trachynotus* Vier., *Exochus* sp., *Phytodictus annulatus* (Prov.), *Microbracon poliventris* Cush., *Glypta* sp., *Triclistus* sp., *Epiurus* sp., *Actia interrupta* Curran, *Nemorilla pyste* Wlk., *Amblymerus verditor* (Nort.), *Amblymerus omnivorus*., *Habrocytus phycidis* Ashm, *Dibrachys cayus* (Wlk.), *Elasmus* sp.

Taniva albolineana Kft.—

Apanteles sp., (bethali Vier.), *Ascogaster* sp., *Dibrachys cayus* (Wlk.), *Amblymerus verditor* (Nort.), *Habrocytus* sp.,

Epizeuxis aemulea Hbn.—

Tritneptis sp., *Itopectis conquisitor* (Say), *Aeneoplex* sp., *Dibrachys cayus* (Wlk.), *Amblymerus verditor* (Nort.), *Amblyteles* sp.; (trizonatus (Prov.), *Pimpla inflata* Townes.

Dioryctria reniculella Grt.—

Lissonota parva (Cress.), *Clinocentrus* sp., *Apanteles fumiferanae* Vier., *Habrocytis phycidis* (Ashm.), *Campoplex* sp., *Calliephialtes* sp., *Eurytoma* sp., *Scambus* sp., *Leskiomina* sp., *Madiza* sp., *Plectops currei* Ths.

Recuvaria sp.

Apanteles sp., *Microbracon gelechia* (Ashm.), *Lissonota* sp., (pleuralis (Cress).

Archips fumiferana Clem.—

Nemorilla maculosa, *Rogas* sp., *Actia interrupta* Curr., *Apanteles fumiferanae* Vier., *Elachertus* sp., *Campoplex* sp., *Scambus* sp., *Bassus bicolor* (Prov.), *Itopectis conquisitor* Say., *Glypta fumiferanae* (Vier.), *Amblymerus verditor* (Nort.).

RECHERCHES SUR LA MOUCHE À SCIE EUROPÉENNE DE L'ÉPINETTE, *GILPINIA HERCYNIAE* HTG.

Les recherches sur la biologie de cet insecte, commencées au printemps de l'année 1942, ont été complétées au cours de la dernière saison et nous croyons intéressant de rapporter ici brièvement les principaux faits que nos études ont permis de mettre en évidence.

NOMBRE DE GÉNÉRATIONS ANNUELLES.—Les études de Prebble (M. L. Prebble-Can. Jr. of Research, Vol. 19, Nov. 1941, pp. 350-361), ont montré que cet insecte n'a qu'une génération par année dans la partie nord de son aire d'extension, notamment sur la Côte Nord, et le lac St-Jean; les larves qui ont filé leur cocon au milieu de l'été restent en diapause jusqu'au printemps suivant, quelques-unes même n'éclosent parfois qu'au bout de plusieurs années. Mais, dans les régions plus au sud, un certain nombre de larves poursuivent leur évolution pour donner des adultes au cours de la même saison.

Nous avons cherché à déterminer pour trois régions de la province, notamment la Côte Nord, le Parc des Laurentides et Berthierville, le nombre de larves de la génération printanière qui complètent leur développement au cours du même été. Dans ce but, un très grand nombre de cocons furent recueillis dans ces trois régions au début de la saison en 1941, 1942, 1943. Tous ces cocons furent conservés par la suite à Berthierville dans des cages spéciales installées à l'extérieur. Nous n'avons jamais observé d'éclosion dans les lots de cocons récoltés sur la Côte Nord, mais en 1942 sur un lot de 385 cocons recueillis au début de l'été au Grand Lac Jacques Cartier, dans le Parc des Laurentides, il est sorti 10 adultes soit un taux d'éclosion de 2.6 pour cent. En 1943 le taux d'éclosion dans des lots de cocons recueillis dans trois endroits différents dans le Parc des Laurentides fut comme suit: rivière Noire, 7%; Portes de l'Enfer, 14.4%; Grand Lac Jacques-Cartier, 16.9%.

A Berthierville, qui est situé beaucoup plus au sud que le Parc des Laurentides, le taux d'éclosion est plus élevé qu'en ce dernier endroit. En 1942, 496 cocons filés par des larves de la génération printanière donnèrent naissance à 154 adultes au cours de la même saison, soit un taux d'éclosion de 31 pour cent. Ce chiffre se rapproche de celui donné par Prebble (1941), pour la même région.

La durée du séjour dans le cocon a été en moyenne de 15.3 jours, et elle a varié de 11 à 15 jours.

DIAPAUSE.—Dans le tableau suivant nous avons résumé le pourcentage d'éclosion noté dans des lots de cocons filés à différentes dates en 1942, à la pépinière de Berthierville:

DATE DU FILAGE DES COCONS A BERTHIEVILLE EN 1942	NOMBRE DE COCONS	NOMBRE D'ADULTES ECLOS AU COURS DU MEME ETE	POURCENTAGE D'ECLOSION
7 - 11 juin.....	128	72	56.2
12 - 15 juin.....	115	61	52.1
16 - 19 juin.....	57	18	31.6
20 - 23 juin.....	73	3	4.1
24 - 27 juin.....	18	0	0
28 juillet au 4 août.....	25	0	0
11 - 14 août.....	65	0	0
15 - 19 août.....	15	0	0
TOTAL.....	496	154	31.0

Comme on peut le voir par ce tableau, la tendance à rester en diapause semble en relation avec la date du filage des cocons et en 1942 toutes les larves qui ont filé leurs cocons après le 23 juin, sont restées en diapause jusqu'au printemps suivant.

DATE D'APPARITION DES ADULTES.—En 1942, les premiers adultes apparurent à Berthierville le 15 mai, et le vol s'est continué jusqu'au 8 juillet, avec un maximum d'éclosion vers le 25 mai. Le vol des adultes de la seconde génération débuta le 23 juillet pour se terminer le 14 août.

En 1943, les adultes du premier vol apparurent le 23 mai et il en est sorti par la suite jusqu'au 7 juillet, le maximum d'éclosion se produisit le 4 juin. Le deuxième vol ne fut pas observé.

En 1944, le vol se produisit du 32 mai au 17 juillet.

LONGÉVITÉ DES ADULTES.—Il fut comme suit en diverses années pour des adultes conservés dans des cages à l'extérieur:

ANNEE	DUREE EN JOURS		NOMBRE D'OBSERVATIONS
	MOYENNE	EXTRÊMES	
1942 (printemps).....	5.1	2-14	53
1942 (été).....	3.5	3-4	29
1943.....	10.1	5-13	7
1944.....	10.1	5-15	19

OBSERVATIONS SUR LA PONTE.—Pour ces observations les femelles étaient conservées dans des manchons en treillis métalliques installés sur des branches d'épinettes dans le champ. Le résultat fut le suivant:

ANNÉE	NOMBRE D'OBSERVATIONS	DURÉE DE LA PONTE EN JOURS		PONTE TOTALE PAR FEMELLE	
		MOYENNE	EXTREMES	MOY.	EXTREMES
1943.....	4.3	2-11	9	21.0	7-35
1944.....	2.1	1-5	19	10.3	5-15

DURÉE DU DÉVELOPPEMENT DES OEUFS.—Les œufs obtenus dans les expériences précédentes furent soigneusement étiquetés et observés par la suite, jusqu'à l'éclosion des jeunes larves. La durée du développement embryonnaire fut comme suit en diverses années.

ANNÉE	DURÉE DE LA PÉRIODE DE PONTE		POURCENTAGE D'ÉCLOSION
	MOYENNE	EXTRÊMES	
1942 (printemps).....	126.	10-15	87.0
1942 (été).....	8.0	7-11	74.0
1943.....	10.6	9-13	90.7
1944.....	8.7	8-10	95.2

RONGEURS DU BOIS ET DE L'ÉCORCE — (1)

Les recherches entreprises sur les rongeurs du bois et de l'écorce attaquant les arbres endommagés par le feu, ont été continuées en 1944. Au cours de l'été nous avons exercé nos activités en forêt dans un peuplement d'épinettes noires et de pins gris, situé au lac Huard, canton Boileau, et à titre complémentaire nombre de travaux ont été effectués en laboratoire au cours de l'hiver.

Les travaux exécutés sur le terrain comprennent une série d'observations faites sur les deux essences mentionnées plus haut dans le but de compléter les données déjà obtenues sur le cycle vital du longicorne, *Monochamus scutellatus*, Say. Nous avons tenté simultanément, pour fins de vérification, un groupe d'expériences dont une brève description est donnée dans le présent rapport.

A—OBSERVATIONS. L'étude de la biologie de l'insecte a été l'objet principal de notre travail d'observation. Poursuivi du 15 juin au 15 octobre, soit durant une période de quatre mois, au cours de laquelle l'insecte a été très actif. Ce travail a contribué à éclaircir les points suivants: a) Date

(1) R. MARTINEAU, i. f.

de l'apparition et de la disparition de l'adulte, b) Rapport entre la population de chaque sexe, c) Durée de la période de fécondation de l'adulte en liberté et en captivité, d) Durée de la période d'oviposition, e), Préférences: nourriture, hôte, f) Influence de la lumière du soleil sur les activités des adultes, g) Influence de la lumière du soleil sur les activités des larves, h) Capacité de vol de l'adulte.

B—EXPÉRIENCES. a) Période d'oviposition. Parmi les diverses expériences tentées, la plus élaborée est celle qui avait pour but de déterminer la durée de la période d'oviposition. La procédure suivie consistait à recouvrir de coton à fromage un certain nombre d'arbres depuis la racine jusqu'à une hauteur de 15 pieds, pour empêcher les femelles d'y déposer leurs œufs. Il s'agissait par la suite d'en découvrir un certain nombre chaque semaine, chacun des groupes découverts devant servir de témoin des activités des adultes pour la semaine correspondante.

b) Préférences pour l'hôte.—Nous avons pris avantage de l'expérience que nous venons de décrire pour déterminer en plus si la femelle déposerait ses œufs sur l'épinette noire avant le pin gris ou vice versa, en prenant soin que chacune de ces essences soit représentée dans chacun des groupes d'arbres découverts. Ce devait être un indice des préférences de l'adulte.

c) Nous avons essayé de plus de déterminer l'importance de l'humidité du bois à l'époque de l'oviposition en exposant à l'attaque des insectes, des billes aux pourcentages d'humidité différents. A cette fin 15 billes de pin gris furent choisies dont 5 furent placées en plein soleil, 5 protégées des rayons du soleil par un abri ouvert sur les côtés, et les 5 dernières exposées aux rayons du soleil après avoir été placées dans l'eau pendant trois jours. Compte ayant été tenu du pourcentage d'humidité des billes lors de leur mise en place et de leur échantillonnage, la population moyenne des insectes recueillis dans chaque groupe de billes, devait indiquer l'influence de l'humidité du bois sur la femelle prête à déposer ses œufs.

d) Développement des larves à l'intérieur du bois.—Les temps libres laissés par les expériences décrites plus haut ont été consacrés à suivre le développement des larves à l'intérieur du bois. Un total de 140 billes d'épinette noire et de pin gris furent écorcées et étudiées dans le détail. Ce travail nous a permis de:

- 1.—Déterminer la population moyenne par pied carré d'écorce chez l'épinette noire et le pin gris.
- 2.—Déterminer la population en regard du diamètre des arbres, diamètre des billes, et l'épaisseur de l'écorce.
- 3.—Faire une étude comparative des dommages causés par les larves à

l'intérieur de l'épinette noire et du pin gris. 4.—Déterminer la durée du développement des larves chez l'une et l'autre essence.

5.—Déterminer le pourcentage de mortalité au cours du stage larvaire.

Un travail assez important a été effectué au cours de l'hiver. Il avait pour but de déterminer quelles températures l'insecte avait à subir à l'intérieur du bois pendant la période froide de l'hiver. La procédure suivie a été d'exposer à la température extérieure, une bille d'épinette infestée de longicornes et de noter quotidiennement la température à l'intérieur de la bille en comparaison avec la température à l'air libre. Nous avons pu exécuter ce travail au moyen de thermocouples installés dans la bille aux profondeurs, $\frac{1}{2}$ " , 1" , $1\frac{1}{2}$ " , 2" , et sous l'écorce, les lectures étant faites au moyen d'un potentiomètre. Les lectures de la température de l'atmosphère furent faites sur un thermomètre ordinaire.

Il nous a été possible de déterminer si les insectes avaient survécu à la période de l'hiver, en plaçant la bille dans une cage où ils purent continuer leur développement et être recueillis à l'état d'adulte.

Il nous a été donné de plus d'étudier dans toutes ses parties la morphologie externe de l'adulte de même que celle de la larve. La compilation et l'analyse des notes déjà recueillies sur le sujet, sont en bonne voie de réalisation.

CONCLUSION

Dans l'ensemble, les résultats obtenus en 1944 ne sont pas très réconfortants. En effet, si l'on songe que le but des organisations de protection est de prévenir et d'enrayer les incendies, il n'y a pas lieu de se réjouir de ces résultats.

Espérons que les pertes subies cette année auront au moins pour effet d'alerter le public et de lui faire réaliser que la répétition de tels dégâts serait de nature à compromettre grandement l'économie de la province, et qu'elles stimuleront l'ardeur de tous ceux qui sont chargés de la protection des forêts et leur feront réaliser l'importance et la difficulté de leur besogne.

Pour être réellement efficace, toute organisation de protection doit être en mesure de faire face victorieusement aux situations les plus alarmantes, et ne pas compter sur des conditions météorologiques favorables pour obtenir des succès. C'est pourquoi le Service de la Protection ne ménage rien pour s'assurer la collaboration intelligente et loyale du public, pour intensifier l'entraînement du personnel préposé à la protection des forêts, pour garantir l'application intégrale des lois et règlements concernant la protection, pour perfectionner les moyens de communication et de transport et pour doter les gardes-feu de l'équipement le plus moderne et le plus approprié.

En terminant, nous tenons à remercier tout le personnel du Service de la Protection et des autres organisations de protection pour leur généreuse collaboration et leur magnifique travail au cours de l'année qui vient de se terminer.

Respectueusement soumis,

Henri Kieffer.

RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR DU SERVICE DES
ARPENTAGES

A l'Honorable Ministre des Terres et Forêts,
QUÉBEC.

Monsieur le Ministre,

Divers travaux de lotissement et de cartographie, exécutés ici et là à travers la province, ont absorbé la majeure partie de nos appropriations de l'année fiscale 1944-1945.

Les instructions émises pour travaux d'arpentage furent au nombre de 97, dont 36 pour les seules fins de colonisation et 28 pour les besoins de la cartographie.

Vu l'insuffisance de crédits à notre disposition, nous avons dû différer les explorations pour fins cartographiques, dans le Nord de la province, ainsi que nombre d'autres travaux courants d'arpentage devenus nécessaires dans les régions colonisées depuis longtemps, par suite de l'oblitération des lignes extérieures de cantons ou de lignes de rangs, dont les témoins disparaissent avec le temps ou sont détruits par l'incendie.

Tous les arpenteurs-géomètres qui exécutèrent, au cours de l'année 1944, des travaux de division en lots de fermes ou de renouvellement d'arpentage, en particulier dans la région de l'Abitibi, nous firent part, à leur retour d'expédition, des difficultés qu'ils eurent à surmonter pour mener à bonne fin l'exécution des travaux que nous leur avons confiés.

La rareté de la main-d'œuvre fut un des principaux facteurs qui contribuèrent à augmenter le coût des opérations, à cause des salaires très élevés que nos arpenteurs durent payer à des aides pratiquement sans expérience, qui ne donnèrent pas le rendement auquel étaient en droit de s'attendre ceux qui avaient retenu leurs services.

Dans certains cas, bien qu'à une faible distance du chemin de fer, certains des cantons arpentés furent difficiles d'accès avec le personnel, les attirails de campement et les provisions; quelques-uns durent se servir de l'hydroplane qui est plutôt un moyen de transport très peu économique dans les conditions normales.

La sécheresse qui sévit dans la région de l'Abitibi, l'été dernier, rendit la navigation presque impossible sur les cours d'eau relativement faibles et rares dans presque tous les cantons où nos arpenteurs eurent à opérer; quelques-uns de ceux-ci eurent à lutter contre les gros incendies qui suivirent cette sécheresse et durent même abandonner momentanément leurs opérations.

Les chablis et la densité très forte du sous-bois formé surtout d'aulnes et de jeunes sapins, dans une région dévastée par les feux de forêt il y a quelque vingt-cinq ans, eurent pour effet de retarder considérablement l'ouverture et le débarras des lignes.

La plupart de nos arpenteurs nous signalèrent des cas d'accidents divers, tels que blessures (coups de hache, etc.) occasionnés par des aides inexpérimentés; d'autres subirent la perte de leurs caches de provisions dévorées par des ours qui, apparemment, sont nombreux dans la région de l'Abitibi.

Les conditions créées depuis la guerre sont telles que le nombre d'arpenteurs-géomètres entraînés à nos genres de travaux a sensiblement diminué.

Dans l'intérêt de la province, il est à souhaiter que le nombre d'arpenteurs qui ont des dispositions particulières pour nos grands travaux d'exploration, d'établissement de grandes lignes de base et méridiennes, ou de lotissement de cantons dans les régions éloignées de la province, se maintienne au niveau d'avant-guerre.

Dès que le budget à notre disposition nous le permettra, il faudra nécessairement poursuivre, dans le Nord de notre province, l'établissement de grandes lignes méridiennes et de parallèles de latitude, lignes que nous considérons indispensables pour la cartographie, la restitution et la mise en plans des clichés aériens.

Respectueusement soumis,

Georges CÔTÉ,

Directeur du Service des Arpentages.

APPENDICE No 5a

INSTRUCTIONS ÉMISES DURANT L'EXERCICE FINANCIER 1944-1945

Les instructions émises pour travaux d'arpentage au cours de l'exercice financier 1944-1945, sont au nombre de 97 et peuvent être classées comme suit:

10 - Divers arpentages pour les besoins de la colonisation, dans les comtés suivants: ABITIBI-EST (cantons de: Bernetz, Castagnier, Coigny, LaMorandière, Ligneris, Maizerets, Mazarin, Vassal); ABITIBI-OUEST (cantons de Bourque, de Disson et de Vanier); ARGENTEUIL (augmentation de Grenville); BERTHIER (canton de Brassard); CHICOUTIMI (cantons de Bégin et de Simard); GASPE-NORD (canton de Cap-Chat); GATINEAU (cantons d'Aumond et de Kensington); LABELLE (cantons de Campbell et de Kiamika); LAVIOLETTE (canton de Bourgeois); L'ISLET (canton d'Ashford); MASKINONGE (canton de Masson); MATANE (canton de Tessier); MATANÉ-MATAPEDIA (canton de Matane); MATAPEDIA (cantons de Massé et de Nemtayé); MONTCALM-TERREBONNE (canton d'Archambault); PORTNEUF (canton de Lasalle); RIMOUSKI (cantons de Duquesne, de Ouimet et de Varin); ROBERVAL (canton d'Antoine); SAINT-JEAN (paroisses de St-Blaise et de St-Valentin et seigneurie de Léry); TERREBONNE (canton de Wolfe) 36

20 - Renouvellement de lignes et délimitation de lopins de terre et de concessions forestières, à la demande du service Forestier, dans les comtés suivants: CHARLEVOIX (seigneurie de la Malbaie); CHICOUTIMI (canton de Taché); L'ISLET (cantons d'Ashford, de Dionne et de Lafontaine); ROBERVAL (canton de Dequen); SAGUENAY (canton d'Arnaud) 8

30 - Renouvellement de lignes, subdivision et localisation d'emplacements pour les besoins du Service des Terres, dans les comtés suivants: ABITIBI-EST (canton de Dubuisson); CHICOUTIMI (canton de Laterrière); GATINEAU (village de Maniwaki); SAGUENAY (village de Baie-Trinité-Est) 5

40 - Levé du plan de lacs et de rivières et divers arpentages pour les besoins de la cartographie, dans les comtés suivants: ABITIBI-EST (cantons de Baudin, de Denain et de Trévet); BERTHIER; BONAVENTURE (rivières Bonaventure et Nouvelle); CHICOUTIMI (lac Kénogami et rivière Shipshaw); GATINEAU (canton d'Eardley); GATINEAU-HULL (canton de Hull); JOLIETTE (cantons de Gamelin et de Tellier) LABELLE

(canton de Clyde); LAC-ST-JEAN (lac St-Jean et rivière Péribonca); LAVIOLETTE; MASKINONGE; MATANE (rivières Blanche et Tartigou); MATAPEDIA (lac Matapédia); MONTCALM; MONTMORENCY (rivière Montmorency); PAPINEAU (canton d'Amherst); PONTIAC (canton d'Aberdeen et rivière Coulonge); PORTNEUF (canton de Gosford, fief St-Ignace et seigneuries de Fossambault et de St-Gabriel); SAGUENAY (canton d'Iberville et ville de Baie Comeau); ST-AURICE (canton d'Arcand); TEMISCAMINGUE (cantons de Bruchési et de Gaboury et rivière Dumoine); TERREBONNE (canton de Grandison)..... 28

50 – Etablissement et renouvellement de lignes de cantons et de locations forestières, à la demande de particuliers, dans les comtés suivants: ABITIBI-EST (cantons de: Achintre, Haig, Jurie, Pershing, Tavernier); CHICOUTIMI (canton de Bégin); COMPTON (canton de Ditton); MEGANTIC (cantons d'Ireland et de Leeds); RIVIERE-DU-LOUP (canton de Whitworth et seigneurie de Rivière-du-Loup); SAGUENAY (canton de Lafèche)..... 20

APPENDICE No 5b.

ÉTAT DES LOTS SPÉCIFIÉS AU COURS DE L'EXERCICE
FINANCIER 1944-1945

	NOMBRE	ACRES
Nouveaux lots de fermes.....	1495	141,793.37
Anciens lots spécifiés de nouveau.....	745	77,953
Droits de passage pour lignes de transmission ou chemins de fer..	7	599.70
Iles.....	34	361.37
Terrains spécifiés en territoire non divisé (blocs, réserves cantonales).....	37	84,664.93
Concessions forestières.....	17	312,773.50
Blocs miniers.....		
Lots de villages.....	18	48.40

APPENDICE No 5c

ÉTAT DES OPÉRATIONS TERMINÉES SUR LE TERRAIN, AU
COURS DE L'ANNÉE FISCALE 1944-1945, ET PAYÉES
PAR LE SERVICE DES ARPENTAGES

Relevés de lacs et de rivières.....	3752	milles
Relevés de portages.....	715	"
Relevés de chemins.....	698	"
Relevés de chemins de fer.....	2	"
Lotissements sur chemins et rivières.....	128	"
Simple chaînage.....	9	"
Lignes d'essai.....	6	"
Renouvellements de lignes.....	485	"
Lignes de rangs.....	266	"
Lignes extérieures et centrales.....	442	"
TOTAL.....	6503	milles

Buttes en terre.....	1064
Bornes en fer.....	1052
Poteaux détruits.....	67

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DU CADASTRE

Honorable Ministre des Terres et Forêts,

QUEBEC.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du service du Cadastre, pour l'exercice 1944-1945, et de vous soumettre les considérations suivantes:

Dans mon rapport pour l'exercice 1943-1944, je vous signalais l'importance, aux points de vue social et économique, des travaux de revision du cadastre qui devaient commencer en Gaspésie, notamment dans les cantons de Cloridorme, de Fox et de Newport.

Le travail préliminaire commencé en juin 1944 a révélé une situation excessivement difficile aux points de vue technique et légal mais, grâce à l'appui des autorités locales, à la coopération et à la bonne entente de tous les intéressés, nous avons pu obtenir des résultats qui dépassent toutes nos espérances.

Dans un rapport qu'il m'adressait, notre officier spécial, monsieur Alphonse Garneau, exposait ce qui suit:

"Dans le canton de Cloridorme, sur un total de 323 lots originaires portés au premier rang, nous avons trouvé sur le terrain environ 900 subdivisions et l'examen d'un millier d'actes apparaissant enregistrés contre ces mêmes lots a révélé que la moitié de ces actes n'apparaissent pas à l'index des immeubles, alors que l'autre moitié qui y apparaît contient des descriptions erronées quant au numéro cadastral, dans une proportion de 50%. Il a aussi été constaté qu'une partie des lettres patentes, émises dans ce canton, devra être modifiée quant aux descriptions."

"Il n'y aurait, en conséquence, qu'un quart de ces actes faits en ce canton, depuis la mise en vigueur du cadastre, qui affecteraient légalement les propriétés qu'ils décrivent, pourvu que les conditions ordinaires de légalité existent antérieurement".

"La principale caractéristique de ce canton est que les descriptions contenues aux ventes par le shérif, de même qu'aux ventes pour défaut de paiement de taxes municipales, sont absolument erronées, et ce n'est que par un nouvel arpentage que l'on a pu constater la nature et l'étendue des erreurs qui ont été commises lors de la confection des actes de vente par le shérif et des adjudications pour taxes."

"Le canton de Newport présente une situation à peu près identique. Et, en prenant pour cas-type le rang du CHEMIN NEUF qui avoisine le territoire du village de Chandler, il a été trouvé pour 24 subdivisions ordinaires, 90 subdivisions nouvelles, occupées par 54 personnes dont 28 ayant des écrits ou contrats, alors que 26 n'ont aucune preuve de propriété."

"Si les erreurs de numéros sont moins nombreuses et peuvent être évaluées à 33% des actes enregistrés ou portés à l'index des immeubles, le nombre des successions non réglées dans tout ce canton de Newport peut être évalué à 80% et présente un problème légal dont la solution s'impose."

"La réfection cadastrale du canton de Fox n'est pas encore terminée, vu que celui-ci est le plus considérable des trois cantons et que la multiplicité et la densité des agglomérations ont rendu le travail beaucoup plus long et plus difficile. Cependant, l'examen et la clarification d'un millier d'actes affectant environ la moitié de ce canton démontrent qu'une proportion de 50% de ces actes contiennent des erreurs de numéros, que la plus grande partie des ventes par le shérif, ainsi que celles pour taxes municipales, sont entachées du même défaut et que, de plus, l'on a confondu le numéro primitif avec le numéro cadastral, obligeant notre service du Cadastre à transporter les enregistrements d'un numéro à l'autre, afin de pouvoir effectuer un travail satisfaisant."

Vu que ces travaux de revision cadastrale avaient été demandés par les autorités religieuses et civiles, en vue d'obtenir le règlement de difficultés de propriétés résultant d'expropriations pour le département de la Défense du Canada, ou encore résultant de l'impossibilité d'obtenir certains titres, nous avons obtenu le règlement de plusieurs questions épineuses, telles que la réfection des titres et l'obtention d'indemnités pour les personnes autrefois propriétaires de la base navale de Gaspé, du camp militaire de Penouille, ainsi que pour la base de Haldimand, et nous espérons obtenir un règlement pour les expropriés du camp de Prevel, ainsi que pour ceux du poste de Birch Hill, dans le canton de Malbaie.

Toute l'assistance (légale et technique) a été donnée aux particuliers qui en ont fait la demande et nous avons contribué au règlement et à l'obtention de titres pour les propriétés détenues par la fabrique de Chandler (pour son cimetière), par la Corporation épiscopale de Gaspé (pour ses œuvres), par les Pêcheurs Unis de Québec, pour leurs bureaux de Gaspé, ainsi que par l'Union régionale des Caisses populaires, pour obtenir des garanties hypothécaires et autres.

A la demande de l'honorable ministre des Pêcheries maritimes, des travaux de localisation, de bornage et de réfection de titres ont été entrepris et seront complétés prochainement, en vue de régulariser les titres de propriétés et d'occupation de divers immeubles appartenant à la province et servant surtout d'entrepôts frigorifiques et de classification.

L'expérience acquise au cours de l'année 1944 permettra à notre personnel d'améliorer ses méthodes de travail, afin de mener à bonne fin le règlement définitif des problèmes immobiliers de la Gaspésie.

Depuis qu'il m'incombe de diriger le service du Cadastre, j'ai insisté, à diverses reprises, sur la nécessité et l'urgence de réorganiser ce service, en lui adjoignant le personnel nécessaire pour suffire à la tâche qui lui incombe et remplir efficacement son rôle que nous considérons de grande importance dans le rouage de l'administration gouvernementale.

Tout un enchaînement de circonstances incontrôlables et imprévues ne nous a pas permis, jusqu'à présent, de réussir notre projet de réorganisation.

Je considère qu'il est de mon devoir, à cause de l'importance de ce service, d'insister pour qu'un personnel plus nombreux me soit accordé et que ceux qui sont demeurés à la tâche reçoivent un traitement plus équitable et plus encourageant.

En effet, mes collaborateurs sont de beaucoup moins nombreux qu'autrefois et ne peuvent suffire à la tâche qui leur incombe: deux de nos arpenteurs nous ont quittés pour exercer, dans le domaine privé, leur profession d'arpenteur-géomètre et d'ingénieur forestier, et c'est à peine si nous pouvons suffire, avec le peu de personnel à notre disposition, à l'examen des plans de subdivisions, de redivisions, de corrections ou d'annulations cadastrales.

Nous avons en souffrance quantité de nouveaux cadastres qui n'ont pas encore été examinés — quelques-uns mêmes dont les plans n'ont pas encore été confectionnés — et les travaux de compilation ou de confection de cartes de comtés municipaux ne sont plus confectionnés. De plus, les quelques bureaux qui sont restés à la disposition du service du Cadastre sont échelonnés d'une extrémité à l'autre de la bâtisse et sont trop éloignés de leur centre d'informations (nos archives) que nous devons consulter constamment; c'est dire que nos bureaux ne conviennent pas à nos besoins actuels et ne sont pas assez spacieux pour permettre à mes collaborateurs de travailler confortablement.

Monsieur Ed.-W. Kirk, arpenteur-géomètre et inspecteur en charge de notre bureau du Cadastre à Montréal, me fait rapport comme suit des activités de ce bureau, pour l'année écoulée:

"Dans la cité de Montréal et les comtés d'Hochelaga, Jacques-Cartier, Beauharnois, Chambly, Châteauguay, Labelle, Laprairie, Laval, Rouville, St-Hyacinthe, Shefford, Soulanges, Terrebonne et Verchères, TROIS CENT HUIT (308) numéros de cadastre ont été corrigés en vertu de l'article 2173 du Code civil."

"Les plans et livre de renvoi officiels amendés et corrigés ont été adressés au service du Cadastre pour l'approbation et la signature du sous-ministre des Terres et Forêts."

"Toutes les corrections effectuées sur les plans et livre de renvoi officiels, à la demande des propriétaires, ont été portées sur les copies de ces documents, déposées à notre bureau."

"Dans les comtés d'Hochelaga, Jacques-Cartier, Beauharnois, Chambly, Papineau, Rouville, Shefford, Terrebonne et Vaudreuil, MILLE CINQ CENT DIX (1510) numéros de cadastre ont été annulés en vertu de l'article 2174A du Code civil."

"Les plans et livre de renvoi officiels annulés ont été adressés au service du Cadastre, pour l'approbation et la signature du sous-ministre des Terres et Forêts."

"Dans les comtés d'Hochelaga, Jacques-Cartier, Chambly, St-Jean, MILLE CINQ CENT SOIXANTE-QUINZE (1575) numéros de cadastre ont été redivisés en TROIS CENT VINGT-HUIT (328) nouveaux numéros, en vertu des articles 17, 18, chapitre 320, des Statuts refondus de la province de Québec (1941) et de l'article 2175 du Code civil."

"Ces redivisions et les plans et livre de renvoi officiels sur lesquels se trouvaient ces annulations ont été adressées au service du Cadastre pour l'approbation du sous-ministre des Terres et Forêts."

"Dans la cité de Montréal et les comtés d'Hochelaga, Jacques Cartier, Argenteuil, Beauharnois, Berthier, Brome, Chambly, Châteauguay, Drummond, Frontenac, Huntingdon, Joliette, Labelle, Laprairie, L'Assomption, Laval, Missisquoi, Montcalm, Pontiac, Rouville, Saint-Hyacinthe, Saint-Jean, Shefford, Stanstead, Deux-Montagnes, Terrebonne, Vaudreuil et Verchères, HUIT CENT QUARANTE-SIX (846) numéros de cadastre ont été subdivisés en SIX MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT (6788) numéros ou parcelles, en vertu de l'article 2175 du Code civil."

"Un certificat d'examen a été fait pour chacune de ces subdivisions et remis aux arpenteurs intéressés."

"Ces subdivisions et redivisions représentent CINQ MILLE SEPT CENT DOUZE (5712) nouveaux numéros ajoutés au cadastre et QUATRE CENT CINQUANTE-HUIT plans et livre de renvoi officiels en duplicata, qui ont été déposés aux archives de ce ministère."

"Durant l'année écoulée, les plans compilés de la ville de Hampstead, dans la paroisse de Montréal, comté d'Hochelaga, la ville de Notre-Dame-de-Grâce, dans la paroisse de Montréal, les quartiers Est, Ouest, Centre, Sainte-Marie, Saint-Jacques, Saint-Antoine, Saint-Louis, Saint-Laurent et Sainte-Anne, de la cité de Montréal, ont été mis à jour en y ajoutant toutes les subdivisions déposées dans le dit territoire, depuis la confection de ces plans."

"Tous les changements concernant les limites des municipalités, publiés durant l'année, dans la Gazette officielle et dans les Statuts de Québec, ont été notés sur les plans de comtés déposés à ce bureau et enregistrés dans notre index des municipalités."

"Nous avons fait l'examen et la comparaison du plan amendé (projet de plan) d'une partie de la paroisse de Saint-Constant, comté de Laprairie, et nous avons conseillé à l'arpenteur intéressé de terminer son travail en conformité avec les instructions reçues du directeur du service du Cadastre."

"Nous nous sommes assurés de la date de dépôt dans les archives de notre ministère, de toutes les subdivisions et redivisions déposées jusqu'à ce jour dans les quartiers Est, Ouest, Centre, Sainte-Marie, Saint-Jacques et dans les comtés de: Saint-Hyacinthe, Hull, Huntingdon, Iberville, Vaudreuil et Yamaska."

"Ces dates ont été portées dans notre abrégé du livre de renvoi, nos dossiers et dans notre index à cartes mobiles."

"Nous avons fait, selon la nécessité, un abrégé de livre de renvoi, numéros originels et subdivisions, des comtés suivants, comprenant les villes, villages, paroisses et cantons qui en font partie:

"CITE DE MONTREAL: Les quartiers Est, Ouest, Centre, Ste-Marie, St-Jacques, St-Louis, St-Laurent et partie du quartier St-Antoine."

"COMTE DE GATINEAU: Les cantons de Masham, Aumond, Eardley, Low, Northfield, Maniwaki, Wakefield, Wright, Hincks, Cameron, Egan, Kensington, Aylwin, Hull, Bouchette, Lytton, Sicotte, Denholm, Baskatong, les villages de Gracefield et d'Aylmer."

"COMTE DE HULL: Ville de Hull, village de Pointe-Gatineau et le canton de Templeton."

"COMTE DE HUNTINGDON: Cantons de Elgin, Franklin, Dundee, Hemmingford, Godmanchester, Havelock, Hinchbrook, les villages de Huntingdon et de Hemmingford."

"COMTE D'IBERVILLE: Ville d'Iberville, paroisse de Saint-Sébastien, Sainte-Brigide, Saint-Alexandre, Saint-Athanase, Saint-Grégoire, Saint-Georges-de-Henryville."

"COMTE DE ST-HYACINTHE: Cité de Saint-Hyacinthe, paroisses de St-Judes, Saint-Denis, Saint-Charles, Notre-Dame-de-Saint-Hyacinthe, Sainte-Madeleine, Saint-Hyacinthe-le-Confesseur, Saint-Bernard, La Présentation, Saint-Damase."

"COMTE DE VAUDREUIL: Villages de Como, Pointe-Fortune, Rigaud, paroisses de Sainte-Justine-de-Newton, Saint-Lazare, Sainte-Madeleine-de-Rigaud, Sainte-Jeanne-de-l'île Perrot, Sainte-Marthe, Saint-Michel-de-Vaudreuil, St-Rédempteur."

"COMTE DE YAMASKA: Village incorporé de Saint-Michel, paroisses de Saint-Antoine-de-la-Baie-du-Febvre, Saint-Bonaventure, Saint-Guillaume d'Upton, Saint-François-du-Lac, Saint-Michel, Saint-David, Saint-Pie-de-Guire, Saint-Zéphirin-de-Courval."

"COMTE DE JOLIETTE: Paroisses de Saint-Ambroise-de-Kildare, de Saint-Alphonse-de-Rodriguez, ville de Joliette."

"COMTE DE LAPRAIRIE: Partie du cadastre amendé de la paroisse de Saint-Constant."

"Dans neuf (9) comtés, comprenant SOIXANTE-TREIZE (73) paroisses, villages, cantons, etc., VINGT-NEUF MILLE SEPT CENT SOIXANTE-NEUF (29,769) nouveaux numéros de cadastre ont été ajoutés à notre abrégé de livre de renvoi."

"CINQUANTE-CINQ MILLE TROIS CENT QUARANTE-UN (55,341) numéros de cadastre ont été comparés, faisant un total de QUATRE-VINGT-CINQ MILLE CENT DIX (85,110) numéros de cadastre qui ont été examinés."

"Durant l'année, HUIT CENT CINQUANTE-HUI (858) lettres ont été reçues et NEUF CENT TRENTE-TROIS (933) lettres ont été écrites. En outre, nous avons répondu à MILLE TROIS CENT TRENTE-SEPT (1337) demandes de renseignements se rapportant au cadastre, plans, livres de renvoi, et autres documents de ce bureau."

Monsieur Georges-E. Bouchard, arpenteur-géomètre, assistant-chef et inspecteur général de notre service du Cadastre, expose ce qui suit :

“L’année 1944-45 a été pour le service du Cadastre une année record; le mouvement ascendant de l’immeuble et de la construction en est la cause et pour pouvoir suivre ce mouvement, il nous a fallu laisser de côté la vérification de plusieurs cadastres dont la confection avait été autorisée au cours des années précédentes.”

“En vertu de l’article 2175 du Code civil, nous avons examiné et trouvé conformes à la loi 792 subdivisions comprenant 12317 parcelles de terrain, comparativement à 504 subdivisions comportant 6822 parcelles qui ont été présentées au cours de l’année précédente.”

“Nous avons aussi apporté une attention spéciale à toutes les demandes de corrections et annulations que nous avons reçues et, chaque fois qu’elles ont été trouvées conformes aux articles 2174 et 2174A du Code civil, les plans originaux ainsi que les copies déposées chez les registrateurs, ont été dûment corrigés et certifiés.”

“Deux nouveaux cadastres seulement ont été déposés durant la présente année, ce sont: – le canton de Parke, dans la division d’enregistrement de Kamouraska, et le canton de Rouleau, dans la division d’enregistrement de Chicoutimi.”

“La demande pour des lithographies ou des copies de cadastres ainsi que des cartes de comtés municipaux, a été très considérable durant la dite année fiscale et nous avons apporté toute notre attention à ces demandes.”

“Au présent rapport vous trouverez un tableau montrant, par division d’enregistrement de la province, le nombre de parcelles de lot qui ont été corrigées, annulées ou subdivisées. Ce tableau, comparé à celui des deux années précédentes, vous montrera l’augmentation de travail que le personnel réduit de votre service du Cadastre a effectué au cours de l’année fiscale se terminant le 31 mars 1945.”

Respectueusement soumis,

Georges Coté,

Directeur du service du Cadastre.

APPENDICE No 6a

DIVISIONS D'ENREGISTREMENT	NOMBRE DE PARCELLES DE LOT		
	ANNULÉES	CORRIGÉES	SUBDIVISÉES
Abitibi.....	4	22	254
Argenteuil.....	—	—	242
Arthabaska.....	42	1	48
Bagot.....	—	—	—
Beauce.....	—	—	138
Beauharnois.....	37	8	232
Bellechasse.....	—	—	3
Berthier.....	—	—	21
Bonaventure (1ère division).....	—	—	—
Bonaventure (2ème division).....	—	21	4
Brome.....	—	—	29
Chambly.....	1489	4	472
Champlain.....	283	2	247
Charlevoix (1ère division).....	—	—	—
Charlevoix (2ème division).....	—	—	19
Châteauguay.....	—	3	6
Chicoutimi.....	1502	51	395
Coaticook.....	—	—	—
Compton.....	—	—	—
Deux-Montagnes.....	—	—	430
Dorchester.....	—	—	—
Drummond.....	—	12	831
Frontenac.....	—	7	3
Gaspé.....	—	4	1
Gatineau.....	113	1	—
Hull.....	—	—	56
Huntingdon.....	—	—	96
Iberville.....	—	—	5
Iles de Madeleine.....	—	—	—
Iles d'Orléans.....	—	—	3
Joliette.....	16	—	74
Kamouraska.....	—	—	—
Labelle.....	10	36	47
Lac St-Jean Est.....	—	—	83
Lac St-Jean Ouest.....	—	—	1
Laprairie.....	—	16	78
L'Assomption.....	—	—	58
La Tuque.....	—	—	—
Laval.....	—	1	621
Lévis.....	149	16	94
L'Islet.....	—	—	—
Lotbinière.....	—	—	—
Maskinongé.....	—	2	1
Matane.....	13	7	15
Matapédia.....	—	6	1
Mégantic.....	10	2	50
Missisquoi.....	—	1	16
Montcalm.....	66	82	136
Montmagny.....	—	—	—
Montmorency.....	—	9	66
Montréal.....	1142	91	1841
Napierville.....	—	—	—
Nicolet (1ère division).....	—	—	—
Nicolet (2ème division).....	1	82	2
Papineau.....	2	—	7
Pontiac.....	—	3	21
Portneuf.....	1	7	403
Québec.....	167	58	1084
Richelieu.....	—	—	—

APPENDICE No 6a (suite)

DIVISIONS D'ENREGISTREMENT	NOMBRE DE PARCELLES DE LOT		
	ANNULEES	CORRIGÉES	SUBDIVISÉES
Richmond.....	—	—	43
Rimouski.....	—	—	15
Rouville.....	1	1	127
Saguenay.....	—	10	6
Shefford.....	9	4	747
Sherbrooke.....	2	1	208
Soulanges.....	—	—	—
Stanstead.....	—	1	55
Ste-Anne-des-Monts.....	—	—	—
St-Hyacinthe.....	—	52	391
St-Jean.....	13	—	508
Témiscamingue.....	2	7	14
Témiscouata.....	—	11	1
Thetford.....	—	—	80
Terrebonne.....	9	34	1130
Trois-Rivières.....	—	1	522
Vaudreuil.....	60	—	277
Verchères.....	—	3	9
Wolfe.....	—	1	—
Yamaska.....	—	—	—
	5143	681	12317

APPENDICE No 7

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE HYDRAULIQUE

A l'honorable Ministre des Terres et Forêts,

QUEBEC.

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Service Hydraulique pour l'exercice fiscal se terminant au 31 mars 1945.

Ce service est chargé d'administrer les cours d'eau de la Province et d'appliquer les lois qui les régissent. En d'autres termes, il s'occupe de la concession et de l'utilisation de nos forces hydrauliques en collaboration avec la Commission des Eaux Courantes et la Régie des Services Publics.

ACTIVITES DU SERVICE

Les activités du Service Hydraulique ont trait principalement aux questions relatives aux forces hydrauliques, aux lots de grève, aux travaux pour fins de flottage du bois et aux expropriations de terrains, en rapport avec l'aménagement des forces hydrauliques ou à la construction de lignes de transmission destinées à assurer la distribution de l'énergie électrique générée dans les centrales hydroélectriques.

En outre, le Service doit s'occuper de la révision des baux de forces hydrauliques à la fin des périodes prévues dans tels baux, puis également de la modification, du transfert et de la résiliation de ces mêmes contrats.

Pour ce qui est des baux affectant les lots de grève, les lots de sable ou les travaux pour flottage du bois, il y a également lieu de procéder occasionnellement à la modification, à la révision, au renouvellement ou à la résiliation de ces mêmes baux.

Signalons enfin que la seule concession de forces hydrauliques accordée durant la période couverte par le présent rapport a été faite à "L'Electrique de Mont-Laurier Ltée" et affecte certaines forces hydrauliques de la rivière du Lièvre, au Rapide de l'Original.

RÉSUMÉ STATISTIQUE DES OPÉRATIONS DU SERVICE HYDRAULIQUE

a) *Pour l'année finissant le 31 mars 1945:*

I - FORCES HYDRAULIQUES

Concession par bail emphytéotique.....	1
Approbation de plans et devis.....	1
Approbation d'étendue de terrains à exproprier.....	1

II - EMMAGASINEMENT DES EAUX

Approbation de plans et devis pour barrage-réservoir.....	1
Concessions par baux emphytéotiques.....	2

III - FLOTTAGE DU BOIS

Approbations de plans et devis.....	3
Concession par baux pour ouvrages de flottage.....	3
Résiliation de baux.....	51

IV - LOTS DE GREVE ET EN EAU PROFONDE

Concessions par baux.....	9
Renouvellements de baux.....	9
Transferts de baux.....	7
Résiliation de baux.....	3

b) *Depuis l'établissement du Service*

I - RELATIVEMENT AUX FORCES HYDRAULIQUES

Approbations de plans et devis.....	81
Baux emphytéotiques en vigueur.....	72
Expropriations autorisées: nombre de cas.....	283

II - RELATIVEMENT A L'EMMAGASINEMENT DES EAUX

Approbations de plans et devis.....	22
Baux en vigueur.....	17

III - RELATIVEMENT AU FLOTTAGE DU BOIS

Approbations de plans et devis.....	481
Baux en vigueur.....	232

IV - RELATIVEMENT AUX LOTS DE GRÈVE ET EN EAU PROFONDE

Baux en vigueur.....	229
----------------------	-----

V - ACTIVITES DIVERSES

Barrage d'emmagasinement pour fins minières—bail en vigueur....	1
Barrage d'emmagasinement pour fins d'aqueduc—Baux en vigueur.	2
Approbations d'étendues de terrain à exproprier pour fins de lignes de transmission: sur 482 cas soumis.....	57

RECETTES

Les revenus du Service Hydraulique pour l'exercice écoulé se sont élevés à \$1,495,957.34. Les dépenses représentant salaires, frais légaux, voyages, fournitures de bureaux, etc., se chiffrent approximativement à \$24,000.00

Respectueusement soumis,

A.-Euclide PARÉ,

Ingénieur en Chef.

APPENDICE No 8

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DES TERRES

M. le Ministre -

L'an dernier, dans mon premier rapport comme chef du Service, j'avais exposé la nature des différentes tenures des terres dans la province et les modes de concessions des terres par la Couronne.

Il suffit je crois, dans ce deuxième rapport, de décrire sommairement les principales actions prises par le ministère par l'intermédiaire de son service des Terres.

Le personnel est demeuré le même et, comme par les années passées, il s'est employé à la concession des terres de la Couronne sous sa juridiction: lots de village, terrains de villégiature, touristiques et industriels, ce qui exclut les terres de colonisation, les terrains miniers et les terres nécessaires à l'exploitation des ressources hydrauliques.

Le Service des Terres a dû aussi s'occuper de l'administration des biens en déshérence, de la perception des arrérages et du capital des rentes seigneuriales encore dues à la Couronne, du transport des terres nécessaires à la colonisation et de l'échange de certains terrains aliénés jugés utiles au progrès de la colonisation. Il faut ajouter à cela l'octroi de titres à certains squatters dont l'occupation était justifiable et, enfin, l'éviction de ceux dont l'occupation a été jugée contraire à l'intérêt public.

Cette activité a nécessité des rapports fréquents avec d'autres départements ou services, particulièrement ceux de la Colonisation, des Mines, des Arpentages et le Service Forestier.

A titre de conseiller technique au Service Forestier, le chef actuel du Service des Terres doit s'occuper de certains problèmes particuliers aux concessions forestières et à leur transfert, aux échanges qui les concernent et enfin, à la création et l'agrandissement des réserves forestières cantonales ou spéciales.

TRANSFERT DES LOTS

Le comité interdépartemental, connu sous le nom de "Comité d'Etudes, Terres et Forêts - Colonisation", institué en 1940 pour étudier tous les cas de transport ou de rétrocession des lots d'un ministère à l'autre, les problèmes d'intérêt commun aux deux ministères ainsi que l'opportunité de créer

certaines réserves forestières cantonales, a tenu en 1944-45 quinze réunions à la suite desquelles les recommandations suivantes ont été faites:—

	LOTS OU PARTIES DE LOTS
Transferts à la Colonisation.....	303
Création de réserves forestières cantonales.....	1,268
Rétrocessions aux Terres et Forêts.....	304
Transferts refusés.....	21

Le comité a aussi étudié certains projets d'échange de lots, la création de nouvelles paroisses de colonisation, l'utilisation rationnelle de certains lots impropres à l'agriculture, l'opportunité de les concéder aux conditions ordinaires ou suivant un mode particulier comme complément de ferme ou boisé de ferme, etc. Les membres du comité en 1944-45 étaient

TERRES ET FORÊTS

MM. J.-E. GUAY, chef du Service des Terres et Conseiller Technique du Service Forestier, président.
 Fernand BOUTIN, chef du Service Forestier.
 Edmond POULIOT, Assistant-chef du Service des Terres.
 J.-A. ROY, chef section des réserves forestières cantonales au Service Forestier.

COLONISATION

MM. J.-E. GARON, directeur des services.
 T. MERCIER, chef du Service des Terres.
 J.-B. POULIOT, chef section de la classification des sols.
 R. GRAVELINE, commis-en-chef section de la classification des terres, secrétaire du Comité.

BIENS EN DÉSHÉRENCE

La prise de possession de la succession Robert McArthur a rapporté à la Couronne, toutes dépenses payées, \$4,612.00 en espèces. Quatre autres successions de peu de valeur sont en voie de règlement.

La vente de sept immeubles provenant d'anciennes successions a été faite en vertu des arrêtés ministériels 1416, 1164 et 2074-44 et a rapporté à la Couronne la somme de \$42,000.00 dont \$21,000.00 comptant, le solde devant être perçu par versements annuels au cours des prochains quatre ans.

La vente de ces immeubles avait été différée à cause des conditions défavorables du marché de l'immeuble. Il ne reste plus à disposer que de quelques lots vacants de peu de valeur et de l'immeuble de la rue Notre-Dame occupé par le refuge Ignace Bourget.

La Loi de la curatelle publique, sanctionnée le 24 mai 1945, met fin à l'administration par le ministère des Terres et Forêts des biens en déshérence ou confisqués au profit de la Couronne (ch. 102, S. R. 41).

Le Service des Terres remettra donc, au cours de l'exercice en cours, toutes les valeurs, les titres de propriétés et autres documents concernant les biens en déshérence dont l'administration lui avait été confiée.

BAUX ET VENTES

La correspondance, les demandes de renseignements, etc., la perception des argents, ainsi que la préparation des documents relatifs à la concession par bail, certificat, contrat de vente ou lettres patentes, forment l'occupation principale du Service des Terres

En voici le résumé:

BAUX EN VIGUEUR	NOMBRE
Anciens	1,090
Nouveaux (1944-45)	174
Ventes — billets de location et certificats	72
Transferts de baux	26
Lettres patentes émises	158
ENCAISSEMENT	
Loyers et rentes	\$37,536.00
Ventes	\$40,276.00
Honoraires (transferts et lettres patentes)	\$ 538.00

Les baux concernent surtout des emplacements de villégiature et des terrains utilisés pour des fins industrielles, scieries, cours à bois, lignes de transmission, chemins forestiers, etc. Lorsque des améliorations suffisantes ont été effectuées et que l'intérêt public ne s'y oppose pas, les terrains de villégiature font l'objet de ventes. Les lots de village sont vendus comptant ou par versements annuels sujets à des conditions d'établissement.

C'est au cours de cet exercice que fut décidé le remplacement du billet de location par le certificat de vente actuel dont la formule est ici reproduite en appendice. Cette mesure fait disparaître la confusion qui existait entre les ventes par billet de location des lots de colonisation effectuées depuis 1921 par le ministère de ce nom et celles des lots de village et autres terrains consenties par le ministère des Terres et Forêts. Ces ventes se font maintenant par certificat de vente. Le premier certificat a été émis le 21 avril 1945. Copies de ces certificats sont classées au livre des ventes, aux dossiers des bureaux de district et à ceux du bureau central. Un semblable certificat est émis, l'exemplaire destiné à l'acquéreur en moins, dans le cas de vente par lettres patentes. La même procédure est suivie pour les baux et dans les trois cas, l'enregistrement aux terriers la complète.

Lorsqu'il s'agit de scieries communément appelées "scieries portatives" qui n'opèrent généralement au même endroit que pendant une saison, il n'est pas émis de bail. Le permis d'établissement accordé par le Service Forestier tient lieu de permis d'occupation et comporte le paiement d'un loyer annuel dénommé rente d'occupation. Le propriétaire doit de plus déposer \$100.00 en garantie de l'exécution des travaux de nettoyage des lieux. Ce dépôt ne lui est remis que si ces travaux ont été exécutés à la satisfaction du Service

de la Protection. Le Service des Terres qui perçoit et la rente et le dépôt fait remise de ce montant, distraction faite si nécessaire des arrérages et des frais encourus par le service de la Protection pour compléter le nettoyage de l'emplacement de la scierie.

SUBVENTIONS DE CHEMIN DE FER

Au début de l'exercice 1944-45, il restait encore à localiser 112,860 acres du certificat (scrip) détenu par Interprovincial & James Bay Ry. (C.P.R.) à titre de subvention (subsides) de chemin de fer. 111,260 acres ont été cédées à différentes personnes ou sociétés et ont été localisées dans les forêts vacantes de la Couronne sous forme de concessions forestières spéciales et trentenaires exemptes des droits de coupe règlementaires et sauf un cas, de la rente foncière. Le paiement de la rente foncière comporte ce renouvellement du permis au terme des trente ans aux conditions ordinaires. Il est accordé une étendue additionnelle, compte tenu de la valeur des forêts concédées en échange. En compensation de la renonciation à la propriété du fonds que comportait le certificat, les intéressés ont reçu une étendue additionnelle (généralement 20%) déterminée par la valeur des forêts concédées.

Ces concessions sont les suivantes:—

CONCESSIONNAIRES	ACRES REÇUES	COMTÉS OU LOCALISÉES
Quebec North Shore Co.....	60,000	Saguenay
H. Bélanger.....	6,000	Abitibi-Est
Price Brothers.....	21,000	Chicoutimi
Frank Byrne.....	24,260	Abitibi-Est

ÉCHANGES DE TERRES

En vertu de la Loi dite "des échanges" (arts. 24, 25, 26, 115 et 116, ch. 93, S. R. 41) le gouvernement, pour obtenir de certains propriétaires ou concessionnaires les terres dont il a besoin pour fins de colonisation, de création de réserves forestières cantonales ou spéciales, d'établissement de réservoirs hydrauliques, accorde des concessions d'égale valeur soit en franc alleu, soit en permis de coupe. Lorsque les terrains reçus sont détenus en franc alleu, le gouvernement accorde, comme dans le cas des subsides, une étendue additionnelle en compensation de la renonciation à la propriété du fonds.

En 1944-45 les concessions suivantes ont été faites à ce titre, savoir :

CONCESSIONNAIRES	ACRES REÇUES	ENDROIT OÙ LOCALISÉES
Brown Corporation.....	11,159	Haut St-Maurice
Succ. Chouinard.....	5,070	Abitibi-Centre
John Breakey.....	855	Beauce
Nap. Lagueux.....	7,650	Abitibi-Est
C. I. P.....	1,282	St-Maurice
C. I. P.....	15,300	Bonaventure
Albert Coulombe.....	2,060	Abitibi-Est

Pour ne pas retarder la réalisation des échanges, les transactions se font généralement en deux parties:

- a) cession des terrains à la Couronne par acte notarié et octroi par le même contrat du certificat donnant droit soit à des terrains patentés, soit à des concessions forestières sans préciser où ces octrois seront localisés;
- b) localisation et octroi par un deuxième acte, ordinairement au cours de l'année, des terrains ou des concessions forestières accordés par le certificat. Emission des lettres patentes ou des permis (licences) de coupe.

Il faut ajouter que le gouvernement favorise particulièrement le mode de compensation par permis de coupe et que chaque transaction doit être autorisée par le lieutenant-gouverneur en conseil sinon par une loi particulière comme dans le cas des échanges autorisés par le bill 71 au cours de la dernière session.

CONCESSIONS PARTICULIÈRES AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Le ministère du Transport fédéral a établi comme mesure de défense nationale différents aéroports, stations météorologiques et postes de radio-direction dans la Gaspésie, dans le comté de Saguenay et dans le territoire du Nouveau-Québec. Ces concessions (8) ne comportent d'autres titres que l'arrêté ministériel qui réserve les terrains ainsi utilisés au bénéfice du ministère du Transport aussi longtemps qu'ils serviront aux fins précitées. Elles couvrent une étendue globale de quelque 10 milles carrés.

RÉSERVES INDIENNES

Il n'a pas été créé de nouvelles réserves en 1944-45. La superficie des réserves existantes est de 154,000 acres, étendue que le gouverneur-en-conseil peut porter à 350,000 si le besoin s'en fait sentir.

Un grand nombre de bandes n'ont pas encore de réserves attitrées. Il est question cependant d'en créer deux nouvelles, la première au lac Onistagan (Roberval) et la seconde à la baie des Rapides (Pontiac) près de la route Mont-Laurier-Senneterre.

La question des réserves indiennes désaffectées reste toujours en suspens en attendant une occasion favorable de la régler. Dans le cas de la réserve de Maniwaki, le Service des Terres continue à régulariser les concessions faites par le bureau des Affaires Indiennes et à concéder suivant la procédure ordinaire les autres parties désaffectées et qui font maintenant partie du village de Maniwaki.

RÉSERVES FORESTIÈRES CANTONALES

En 1944-45, pour donner suite aux recommandations du Comité Inter-départemental, 5 nouvelles réserves (24 m.c.) ont été créées et d'autres ont été agrandies par l'addition de lots impropres à la colonisation.

La superficie réservée à ces fins est maintenant de 2,414 milles carrés.

RÉSERVES FORESTIÈRES SPÉCIALES

Aucune nouvelle réserve n'a été créée au cours du dernier exercice. Le Comité des Colonies Forestières, de qui relève cette question, a étudié et recommandé la création de deux réserves voisines en faveur des colonies de St-Elzéar et de St-Alphonse de Bonaventure. D'autres projets sont à l'étude et seront soumis à votre considération dans un avenir rapproché. Aussitôt que vous les aurez approuvés, le Service des Terres préparera les projets des arrêtés ministériels nécessaires à leur création.

SEIGNEURIES DE LA COURONNE

Pour obéir aux prescriptions de la Loi abolissant les rentes seigneuriales, le Service des Terres a fait enregistrer en 1944-45, pour chacune des seigneuries, sauf celle de Lauzon, des bordereaux indiquant pour chaque lot ou partie de lot concédé mais sur lesquels la Couronne a encore des droits, la quotité de la rente annuelle, le montant du capital exigible et celui des arrérages. Cette mesure permettra de percevoir plus facilement les sommes dues qui se trouvent maintenant inscrites comme hypothèque contre les lots concernés. Comme question de fait, le ministère a perçu depuis l'accomplissement de ces formalités, \$13,600.00.

SQUATTERS

J'ai expliqué, dans mon rapport de l'année dernière, en quoi consiste le problème des squatters, c'est-à-dire des occupants sans titre des terres de la Couronne. En 1944-45, plusieurs cas ont été réglés par l'octroi d'un titre, bail, certificat ou de lettres patentes et le paiement d'un prix de vente correspondant à la valeur du terrain.

Dans le cas des villages irréguliers de Roc d'Or et de Mud Lake, des mesures judiciaires ont été prises pour forcer les squatters à s'établir ailleurs, particulièrement dans les villages miniers de Malartic, dans le premier cas, et de Belle Belletterre dans le second.

Les frais encourus pour atteindre ces fins se sont élevés à \$7,800. pendant le dernier exercice et à près de \$29,000.00 au 31 décembre 1945. Ces dé-

penses peuvent paraître élevées mais elles sont encore bien inférieures à celles qu'aurait entraîné l'organisation municipale, scolaire et paroissiale de ces villages. Il ne reste plus à Roc d'Or (décembre 1945) qu'une quarantaine de maisons, des masures pour la plupart. Elles disparaîtront au cours de 1946.

TENURE DES TERRES

J'ai révisé le tableau présenté l'an dernier montrant, sous différentes rubriques, la tenure des terres dans la province. Ce tableau fait partie des appendices au présent rapport. On y voit aussi des fac-similés de la formule de bail, de celle du certificat de vente et de celle de la déclaration que doit faire tout requérant en vue d'obtenir la concession d'un terrain.

Respectueusement soumis,

J. Edouard GUY.

APPENDICE No 8a

TENURE DES TERRES

PROVINCE DE QUÉBEC

	MILLES CARRÉS
1.—Terres aliénées patentées, octroyées.....	37,500
a) grande propriété.....	10,050 m.c.
b) moyenne et petite propriété.....	27,450 m.c.
2.—Terres en voie d'aliénation, par billets.....	6,000
2.—Terres en voie d'aliénation, par billets de location, ventes conditionnelles, etc.....	6,000
3.—Terres fédérales.....	32
a) camps militaires, aéroports, etc.....	31.3 m.c.
b) parcs historiques.....	0.7 m.c.
4.—Réserves Indiennes.....	240
5.—Concessions forestières	
a) ordinaires.....	75,846 m.c.
b) spéciales.....	427 m.c.
	75,273 m.c.
Surface.....	66,000
6.—Parcs	
National des Laurentides.....	3,670 m.c.
De la Montagne Tremblante.....	1,204 m.c.
National de la Gaspésie.....	340 m.c.
National du Mont Orford (20.5 m.c.).....	21 m.c.
Réserve Mont-Laurier — Senneterre.....	2,800 m.c.
	8,035 m.c.
Surface en terre, partie non concédée.....	230
7.—Réserves forestières cantonales.....	2,413 m.c.
8.—Réserves forestières spéciales	
(colonies forestières).....	484 m.c.
a) en concessions forestières.....	234 m.c.
b) en dehors des concessions forestières.....	250
9.—Forêts domaniales.....	2,292 m.c.
Surface en terre seulement.....	2,000
10.—Terres vacantes.....	408,882
11.—Surface en eaux douces.....	71,000
	594,534

J.-Edouard GUAY,
Chef du Service des Terres
Ministère des Terres et Forêts

Avila BÉDARD
Sous-ministre

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

SERVICE DES TERRES

D.....

No.....

B A I L

ENTRE l'Honorable agissant ici en sa qualité de ministre des Terres et Forêts, et pour et au nom du Gouvernement de la Province de Québec, autorisé aux fins des présentes suivant l'arrêté du Conseil numéro en date du le dit ici représenté par son sous-ministre, sieur de la cité de Québec.

PARTIE DE PREMIERE PART, ci-après nommée le "BAILLEUR", et

PARTIE DE SECONDE PART, ci-après nommée le "PRENEUR", lesquelles dites parties, agissant comme susdit, font les conventions suivantes:—

LE BAILLEUR loue par les présentes au PRENEUR, acceptant, ce qui suit, savoir:—

d'une superficie de , plus ou moins, tel que le tout se trouve actuellement et dont le PRENEUR se déclare content et satisfait pour le bien connaître.

Le PRENEUR déclare de plus que le terrain ci-haut décrit n'est ni occupé, ni amélioré.

Le PRESENT BAIL est fait aux charges, clauses et conditions suivantes, savoir:—

1o TERME:—Le présent bail est fait pour un terme de ans, à compter du , sujet à renouvellement à la discrétion du BAILLEUR, tel que ci-après prévu:

2o LOYER:—Le PRENEUR paiera au BAILLEUR un loyer annuel de

Ce loyer sera payable d'avance, le ou avant le de chaque année, le premier versement devenant dû et exigible à la signature du présent bail pour l'année courante.

3o DROITS DU PRENEUR:—Le PRENEUR est autorisé à occuper et à utiliser le terrain présentement loué uniquement et exclusivement aux fins suivantes:—

4o AMELIORATIONS:—Le PRENEUR sera tenu de maintenir sur le terrain loué, durant toute la durée du bail, des constructions ou améliorations d'une valeur d'au moins

5o TRANSFERT:—Le PRENEUR ne pourra transférer les droits de son bail ou sous-louer le dit terrain, en tout ou en partie, sans le consentement par écrit du BAILLEUR. Les honoraires de transfert à payer, lors de l'acceptation d'icelui, seront de \$

6o CLAUSES SPECIALES:—

7o TAXES—Le PRENEUR sera tenu de payer toutes les taxes, cotisations et autres redevances qui pourront être légalement imposées pendant la durée du présent bail sur le terrain présentement loué.

80 LOIS FEDERALES ET PROVINCIALES:—Le PRENEUR sera aussi tenu de se conformer à toutes les lois fédérales et provinciales concernant la protection des forêts, les terres publiques, la navigation, même de plaisance, les mines, les pêcheries, le flottage du bois et les barrages.

90 BARRAGES:—PRENEUR n'aura droit à aucune réclamation contre qui que ce soit pour dommages à la propriété louée pouvant résulter de la construction et du maintien de tout barrage dûment autorisé.

100 DROITS DE PASSAGE DES TIERS:—Le PRENEUR sera tenu de donner sans frais sur le terrain sus-loué, à la demande du BAILLEUR et à l'endroit indiqué par lui, un droit de passage, à pied et en voiture, à tout concessionnaire ou locataire de terres de la Couronne qui, de l'avis du BAILLEUR, aurait besoin de ce droit de passage pour l'utilité du terrain qui lui a été concédé ou loué.

110 BOIS:—Il est aussi convenu que le présent bail ne donne aucun droit au PRENEUR PRENEUR sur le bois qui se trouve sur le terrain loué. Dans le cas où il aurait besoin de couper du bois pour les fins mentionnées dans le bail, il devra, au préalable, en obtenir la permission de qui de droit.

120 RENOUVELLEMENT:—Si à l'expiration du bail des améliorations trouvées satisfaisantes par le BAILLEUR sont constatées sur le terrain susloué, le PRENEUR aura droit à une prolongation raisonnable de son bail, aux clauses et conditions qui seront déterminées par le BAILLEUR.

130 DROIT DE PASSAGE:—Le PRENEUR devra se procurer à ses frais et dépens tout chemin ou route dont il aura besoin pour avoir accès au terrain loué.

140 RESILIATION:—Il est expressément entendu que le BAILLEUR aura le droit en tout temps de mettre fin au présent bail et de reprendre possession du terrain loué, sur un simple avis par écrit à cet effet adressé par l'honorable ministre des Terres et Forêts au PRENEUR, sans que ce dernier ait aucun secours, soit à cause de ses travaux, ouvrages ou améliorations (lesquels il pourra cependant enlever), soit à cause de l'annulation du présent bail avant l'expiration du terme ou pour quelque cause que ce soit, dans les cas suivants:—

- a) Si le terrain loué est requis, de l'avis du BAILLEUR, pour fins d'intérêt public;
- b) Si le bail a été consenti à la suite de déclarations ou représentations inexactes de la part du PRENEUR;
- c) Si le PRENEUR occupe le terrain loué pour d'autres fins que celles mentionnées dans le bail;
- d) Si le loyer n'est pas payé en entier dans les trente jours qui suivront son échéance, même s'il n'y a pas eu demande de paiement;
- e) Si le PRENEUR refuse ou néglige de remplir quelqu'une des conditions du présent bail.

150 Lors de la terminaison du présent bail, soit par l'expiration du terme ou par quelqu'une des clauses de résiliation ci-haut prévues, le PRENEUR devra enlever à ses frais et immédiatement, si le BAILLEUR le lui ordonne, ses ouvrages, constructions et améliorations, en tout ou en partie, selon que le BAILLEUR le jugera à propos. A défaut par le PRENEUR de se conformer à tels ordres, dans un délai raisonnable, le BAILLEUR aura le droit d'enlever lui-même ou de faire enlever ces ouvrages, constructions et améliorations, aux frais et dépens du PRENEUR, ou de les confisquer à son profit, en tout ou en partie; aussi de confisquer le loyer payé d'avance, conformément aux termes du présent bail, et cela sans que le PRENEUR puisse exercer aucun recours contre le BAILLEUR. La décision du BAILLEUR sera finale et sans appel.

160 LIEU DE PAIEMENT:—Tous les paiements en vertu du présent bail doivent être faits directement au ministère des Terres et Forêts à Québec, tel qu'il est stipulé aux présentes. Les paiements devront se faire en entier et le BAILLEUR se réserve expressément le droit d'accepter ou de refuser tout paiement partiel. Un intérêt calculé au taux de cinq pour cent (5%) par an sera chargé sur tout paiement en retard.

FAIT et SIGNE en double, à

le..... pour le PRENEUR, et à Québec,

le..... pour le BAILLEUR.

.....
Témoin

.....
Sous-ministre des Terres et Forêts

.....
Témoin

.....
Preneur

MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

SERVICE DES TERRES

L..... No.....

CERTIFICAT DE VENTE

Québec, le

JE, soussigné, en ma qualité de sous-ministre des Terres et Forêts, vends, cède et transporte à:
le terrain connu et désigné comme étant

d'une superficie de plus ou moins,
tel que le tout se trouve actuellement et que l'acquéreur désire utiliser pour fins

LA PRÉSENTE VENTE EST FAITE AUX CONDITIONS SUIVANTES:—

- 1o—Le prix de vente est de
- 2o—Un intérêt de cinq pour cent (5%) par année sera chargé sur tout paiement différé, à compter de ce jour.
- 3o—L'acquéreur devra, dans un an de cette date, défricher et essoucher tout le terrain vendu et y ériger des constructions pour au moins
- L'acquéreur pourra cependant conserver, comme arbres d'ornement, les plantes ligneuses qui pourraient servir à cette fin.
- 4o—Aucune vente, cession, aliénation ou transport ne sera enregistré suivant les dispositions de l'art. 34, chap. 93 des S.R.Q. 1941, si, à la date de la demande de l'enregistrement, les conditions de la présente vente n'ont pas été accomplies à la satisfaction du ministre.
- 5o—Le ministre se réserve le droit d'annuler la présente vente et de la révoquer sur préavis de 30 jours:
- a) si l'acquéreur fait défaut de payer le prix de vente tel que susdit, en tout ou en partie;
 - b) s'il utilise le terrain vendu pour d'autres fins que celles mentionnées ci-haut ou manque à l'accomplissement de quelqu'autre condition de cette vente;
 - c) si l'acquéreur ou ses représentants se sont rendus coupables de fraude, d'abus ou d'infractions à quelque règlement du ministère;
 - d) si la vente a été consentie par erreur, par suite de fausses représentations ou contrairement à la loi et aux règlements.

.....
Sous-ministre

A. M. No..... F. No.....

APPENDICE No 8d
PROVINCE DE QUÉBEC
MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS
SERVICE DES TERRES

Déclaration à être faite en vue de la concession d'un terrain

Je,
(nom et prénoms au long)

Profession

Adresse du bureau d'affaires:

Adresse du domicile:

— déclare ce qui suit:—

1o—Je suis âgé de ans et
(célibataire, marié ou veuf)

2o—Je désire obtenir la concession, par vente ou par bail, du terrain suivant:

.....
(Ne pas oublier de mentionner le numéro du lot, du bloc ou du rang, le nom du village,
du canton ou de la seigneurie)

3o—Je veux obtenir ce terrain que je connais, en mon nom, pour mon bénéfice personnel
et pour les fins suivantes:

.....
.....

4o—Ce terrain est actuellement inoccupé et non amélioré, excepté:

(indiquer occupation et améliorations s'il y en a et par qui faites)

.....
.....
.....
.....
.....

Et j'ai signé,

Attestation du contre-signataire

Je certifie que les faits relatés dans la présente déclaration par le signataire sont vrais
au meilleur de ma connaissance et que ce dernier a signé en ma présence à
ce jour de 19.....

.....
(nom)

.....
(profession)